UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DES LETTRES

LES RELATIONS FRANCO-HELVÉTIQUES SOUS LA CONVENTION (1792-1795)

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

PAR

Jean-Léo RIESER

DIJON
IMPRIMERIE BERNIGAUD & PRIVAT
15, Rue Bossuet, 15
—
1927

LES RELATIONS FRANCO-HELVÉTIQUES SOUS LA CONVENTION

UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DES LETTRES

LES RELATIONS FRANCO-HELVÉTIQUES SOUS LA CONVENTION (1792-1795)

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

PAR

Jean-Léo RIESER

DIJON
IMPRIMERIE BERNIGAUD & PRIVAT
15, Rue Bossuet, 15
—
1927

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A MES PARENTS.

AVANT-PROPOS

Ce qui rapproche les hommes et ce qui les divise alors, c'est moins la race et la langue que les idées et les besoins.

A. Mathiez.
(*La Révolution et les étrangers*).

On connaît les bons rapports traditionnels qui ont existé presque sans interruption entre le Corps helvétique et la France de l'Ancien Régime, depuis la Paix perpétuelle jusqu'en 1789.

L'avènement d'une France entièrement nouvelle au triple point de vue politique, religieux et social modifiait brusquement la situation réciproque des deux pays.

Quatre questions allaient se poser au cours des premières années de la Révolution française :

1° Quelle allait être l'attitude générale du Corps helvétique à l'égard de la France qui, dès 1791 et même auparavant, était entrée en conflit avec deux des grandes puissances de l'Europe centrale, l'Autriche et la Prusse ? Allait-il persister dans sa neutralité sympathique àl'égard de sa voisine de l'ouest, neutralité consacrée une deuxième fois par le traité signé avec Louis XVI en 1777 ?

2° Qu'allaient devenir dans une France nouvelle, où l'armée cessait d'être royale pour devenir nationale, les

fameux régiments suisses « capitulés » ? Si la France les gardait, pouvait-elle les garder en conservant leurs privilèges d'autrefois et en particulier leur discipline contrôlée par le Corps helvétique ? Si elle les supprimait, comment les Cantons accueilleraient-ils une mesure qui se traduirait pour eux sous la forme d'une perte de ressources fort sensible ?

3° Comment les Cantons suisses, aristocratiques et conservateurs, s'accommoderaient-ils de l'existence à Paris du « Club suisse », tout imprégné des idées subversives de la philosophie du XVIIIe siècle ? D'autant que ce club recrutait ses membres parmi les exilés des républiques helvétiques, travaillant au renversement de ces gouvernements, d'accord avec maints révolutionnaires français.

4° Enfin comment la France nouvelle tolérerait-elle tout près de sa frontière de l'Est, la présence d'émigrés réfugiés dans les Cantons suisses, fort ardents à soulever contre l'œuvre de l'Assemblée Constituante, l'opinion des Cantons helvétiques ?

Ajoutons à ce qui précède la question des relations économiques entre une Suisse pauvre en céréales et qui ne subsistait depuis un temps immémorial que du blé d'outre-Jura et une France où sévissait d'une façon presque chronique, depuis les dernières années du règne de Louis XVI, la disette ou, tout au moins, la pénurie de céréales, et l'on aura une idée de la complexité du problème des relations franco-suisses à la fin du XVIIIe siècle.

La marche intérieure et extérieure de la Révolution française allait le rendre chaque jour plus malaisé, plus dangereux à résoudre. D'où l'intérêt d'une étude des rapports de la France et du Corps helvétique de 1789 à 1803 (date de l'Acte de médiation). Cette étude n'a encore été

faite que très incomplètement. Un historien français, M. Gautherot, dans un travail, du reste bien sommaire et basé exclusivement sur les sources parisiennes, a étudié les relations franco-helvétiques de 1789 à 1792, c'est-à-dire sous l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative. D'autre part un historien suisse, M. Dunant, a publié dans les « Quellen zur Schweizer Geschichte », t. XIX, Bâle 1901, une contribution à l'histoire des relations diplomatiques de la France et de la République helvétique (1798-1803), c'est-à-dire sous le Directoire et le Consulat. Nous nous sommes proposé, dans les pages qui vont suivre, de combler à peu près entièrement la lacune entre les deux dates extrêmes de 1792 et de 1798, c'est-à-dire d'étudier les rapports entre la Suisse et la France au temps de la Convention. Il nous a paru suggestif de placer sous les yeux, non seulement des érudits, mais encore de tous les hommes cultivés, le tableau des relations entre la République française démocratique, antitradionnaliste et laïque, pour ne pas dire antichrétienne, et les républiques aristocratitiques, conservatrices, profondément religieuses, qu'elles fussent catholiques ou qu'elles fussent protestantes, ses voisines de l'Est ?

Nous avons utilisé pour cela une documentation bilatérale constituée d'une part essentiellement par les papiers de Barthélemy, et d'autre part par les fonds des Archives d'État de Zurich et de Bâle.

Nous estimons, ce faisant, avoir rendu service aux lecteurs et aux travailleurs tant suisses que français, et peut-être plus particulièrement à ces derniers, peu familiers avec les trésors de nos archives cantonales.

A ce propos, nous devons remercier MM. les professeurs de l'École normale et de l'Académie de commerce de Saint-Gall,

ceux des universités de Zurich, de Bâle, d'Oxford et de Dijon, et en particulier M. Albert Mathiez, aujourd'hui professeur à la Sorbonne et M. R. Durand, rapporteur de cette thèse. Ne pas témoigner notre gratitude à tous ceux qui ont bien voulu mettre ces éléments importants d'information à notre disposition, serait mal reconnaître leur obligeance. Nous devons remercier également MM. les Archivistes des Archives d'Etat, de Zurich, de Bâle, de Berne et des Archives départementales de la Côte-d'Or, qui nous ont aidé de leurs conseils. Nous les prions d'agréer tous ici, l'expression de notre reconnaissance.

CHAPITRE PREMIER

Les relations franco-helvétiques sous la Convention.

A. — SOUS LA CONVENTION GIRONDINE.

L'année 1792 qui vit en France la réunion de la Convention nationale, est aussi une date très importante dans l'histoire des relations franco-helvétiques. Dès le début de cette année, au chargé d'affaires Bacher, qui remplaçait, auprès du Corps helvétique, l'ambassadeur de France, de Vérac, démissionnaire depuis le 8 juillet 1791, succéda Barthélemy. Le nouvel ambassadeur s'acquitta de sa mission difficile avec une réelle bienveillance, qui lui valut l'estime et la confiance des Suisses.

D'autre part la déclaration de guerre de la France à l'Autriche et à la Prusse, le 20 avril, eut pour conséquence un changement important de la situation. En France la passion révolutionnaire prit un élan nouveau, et pour la Suisse, sa position entre les puissances belligérantes, qui toutes, la voulaient tirer de leur côté, devint très critique. D'abord, après que la guerre eût éclaté, elle fut touchée directement par l'occupation du territoire bâlois et de Porrentruy par le général Custine, les Autrichiens ayant quitté ce pays. Voici en quels termes s'exprime à ce sujet le syndic de Genève, Rigaud : « Voici la situation

critique pour toute la Suisse, elle rappelle le commencement du siècle pour Bâle, Neuchâtel et nous. Porrentruy se trouve la première conquête de la bravoure française... Nos alliés de Berne ont des craintes presque pour tous les points de leurs frontières. La cour de Turin vient d'envoyer au Conseil secret de Berne quelqu'un pour confier ses craintes d'une invasion en Savoye et voir ce qu'on feroit au moins pour le Chablais et ce qui est près de la Suisse et du Valais ». La diète ordinaire du mois de mai à Frauenfeld se passa assez tranquillement. On y décida d'observer une neutralité armée. Jusque là, la Suisse était restée tranquille au milieu des orages qui l'entouraient. Mais cette tranquillité prit fin après la journée du 10 août. Avant tout il était devenu nécessaire de prendre une décision au sujet des troupes suisses servant en France, de l'acceptation du nouvel ordre de choses, et de la continuation de la correspondance officielle avec l'ambassadeur français. « C'est à présent » écrit Wyss à Burkhardt le 25 août 1792, « qu'il faut une réunion de force et de sagesse pour éloigner de notre commune patrie les dangers que l'autorité française lui a préparés. Il est vrai, que déjà longtemps on pouvoit et devoit prévoir un moment de crise bien dangereux pour notre repos public ; mais on ne pouvoit s'attendre qu'il seroit précédé de ces terribles cruautés commises le 10 août à Paris, scènes si détestables et horribles qu'il faut beaucoup de sagesse et de fermeté dans l'Assemblée helvétienne pour ne pas se laisser entraîner par la chaleur du sang que ces scènes doivent occasionner... Je me persuade toujours encore que si nous ne faisons point de fausses démarches, les Français quelque insensés qu'ils sont dans ce moment, se garderont pourtant bien d'attaquer la Suisse à leur service jusqu'à présent, comme ils ont traité les gardes. Le

plus grand délire ne peut durer longtemps, sans qu'il y ait des moments de lueur de raison, et il s'agit de la part de la Suisse de tâcher à en préparer un et d'en profiter pour retirer nos troupes ». Les troupes suisses furent enfin licenciées par le décret du 20 août. « Bien des gens auroient voulu, quelques-uns voudroient encore que la Suisse prît part à la grande querelle. Si Berne avoit été la Suisse après le 10 août, cela seroit arrivé », remarquait Fréd. von Mulinen écrivant à Joh. von Muller. La répugnance manifestée à Aarau par la majeure partie des cantons contient les effets de son indignation. Une frayeur commune de la guerre fit frissonner tous les Suisses de n'importe quel parti. La victoire de Valmy et les succès en Belgique découragèrent les partisans de Steiger, adversaires de la France, cependant qu'ils surexcitaient ceux de Frisching, les francophiles. La rancune de Clavière, ministre des finances girondin, qui exerçait une influence certaine sur Lebrun, se manifesta par l'envoi d'une armée aux portes de Genève et sur les frontières piémontaises. Mais au lieu de la ratification de la Convention de Carouge, un décret fut rendu par la Convention.

La situation de la Suisse devint encore plus difficile au commencement de l'année 1793. Les échecs des Autrichiens et des Prussiens, les victoires de Dumouriez en Belgique et de Custine sur le Rhin encouragèrent les chefs du parti révolutionnaire à se jeter sur les pays voisins sous prétexte de délivrer les peuples opprimés. Les orateurs présomptueux de la Convention étaient décidés à se mesurer avec toute l'Europe. Ils déclarèrent la guerre à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne, et déjà ils projetaient l'invasion de la Suisse dont les ressources publiques et privées n'étaient pas à dédaigner. Après que la mort du roi eut été

votée et « que la Convention eut lancé à l'Europe la tête du roi comme un défi », le 21 janvier 1793, Brissot, Clavière et leurs amis préparèrent un plan d'attaque contre Bâle, Genève et Versoix, et de Belfort sur le Jura contre Berne pour y puiser dans les arsenaux et les trésors (1). Le hasard heureux de la mission semi-officielle de Fr. Rod. von Weiss à Paris et l'intervention amicale de Barthélemy empêchèrent seuls l'exécution de ce plan, dont les traits caractéristiques furent repris cinq ans plus tard.

Après la défaite de Dumouriez à Nerwinden le 18 mars, le parti de la guerre en France se calma quelque peu. La dépêche de Lebrun à Barthélemy du 24 mars le prouve nettement. Le ministère renonçait à l'annexion des parties suisses de l'évêché de Bâle. La violation occasionnelle de la neutralité du Valais, dont les autorités laissèrent passer sur leur territoire un corps de troupe piémontais se dirigeant vers la Haute-Savoie, n'affecta pas sensiblement les rapports de la Suisse et de la France. Le Comité de Salut public dans sa séance du 26 avril 1793, décida de rester néanmoins en bonne intelligence avec la Suisse. L'administration civile et militaire du département du Mont-Terrible reçut seulement l'ordre d'empêcher tout ce qui pouvait être considéré comme une violation de la neutralité suisse. Le Conseil exécutif continua à livrer du sel aux Cantons helvétiques qui ne refusaient pas de reconnaître le nouveau gouvernement de la République française. Il avait la tâche de payer dans le délai le plus court (2) les indemnités et les pensions

(1) Dierauer, IV, p. 406 : « *für den finanziell zerrutteten Statt und für gierige Beamte reichliche Beute zu erpressen.* »
Kaulek II, p. 158.

(2) Mais il s'écoula encore un grand laps de temps entre l'autorisation de payer des indemnités et leur versement réel. Ce fut seule-

aux régiments licenciés. On n'aurait rien pu objecter si les Français, de leur côté, avaient exigé le respect de leurs intérêts, comme l'expulsion des émigrés, qui menaçaient alors la frontière française et qui cherchaient à l'attaquer.

B. — SOUS LA CONVENTION MONTAGNARDE

Ni la Terreur en France, ni l'union de presque toutes les puissances en guerre contre la Révolution ne décidèrent la Suisse à quitter sa position de neutralité défensive. Mais il n'était pas facile de garder la paix alors que tant de circonstances pouvaient conduire à la guerre.

La chute de la Gironde, à la suite du coup de force du 2 juin 1793, et l'avènement des Montagnards au gouvernement, qui se composa désormais du Comité de Salut public et de la Commune, n'amenèrent pas de changements dans les relations de la Suisse avec la France (1). Ces événements eurent plutôt une influence favorable en raison de l'éloignement des ministres Clavière et Lebrun. Les Montagnards et le Comité de Salut public tenaient à garder la Suisse comme voisine pacifique. Quelques arrêtés du

---

ment l'été de l'année suivante que le citoyen Bonat, payeur de la république arriva à Zurich pour payer les officiers et les soldats. Wyss écrit à son fils, le 16 juillet : « Ich übersende Dir einen Brief von Hrn. Barthélemy, der zeigt, dass die verhofften, gebratenen Tauben noch einige Zeit lang in der Luft schweben werden. Erst die Zukunft wird zeigen, ob nicht der Gedanke etwa komme, man könnte diese bewilligte und nicht erbetene Generosität zu andern Zumutungen gegen die Eidgenossenschaft gebrauchen ».

(1) Wyss, le père, le 12 juillet : « Ich hatte von Hrn. Barthélemy verschiedene Briefe. Er schien lange sorgenvoll über die Denkungsart des neuen Ministers, den er nicht kannte... allein j etzt scheint er überzeugt, es habe sich gar nichts in Rücksicht des Systems gegen die Schweiz geändert ».

Comité de Salut public qui comportaient des avantages pour la Suisse, devaient même provoquer le soupçon que des rapports plus intimes avaient été projetés avec elle. Bacher écrit dans une lettre du 8 juillet : « Comme on sera fort aise de connaître, où est pour vous le thermomètre du moment, je m'empresse de vous annoncer que le changement du ministre l'a plutôt fait hausser que baisser et à en juger par les dépêches que le Patron vient de recevoir, la Suisse ne peut aussi qu'y gagner, parce que M. de Forgues est grand travailleur, plein d'activité et se trouve par ses qualités, jointes à une énergie de caractère très prononcé, bien plus en état que son prédécesseur de faire exécuter les arrêts du Comité de Salut public, qui n'a cessé depuis trois mois qu'il est établi, de donner des marques de son désir de maintenir un bon voisinage et d'entretenir soigneusement la bonne intelligence avec la Suisse. Le nouveau ministre a commencé par s'occuper avee son collègue le nouveau ministre des finances, des sels à expédier aux Cantons. Ils ont remarqué l'un et l'autre, que Clavière avait su se prévaloir de son malheureux ascendant sur M. Lebrun pour tout désorganiser, tant dans les salines que sur la route des expéditions. Les deux nouveaux ministres ont donc commencé par annuler, quant aux sels, une partie du mal, que cette perte publique a fait à la France par son influence genevoise dans le ministère. On a remis en vigueur la loi sur les sels du 23 décembre 1786 et subordonné par un règlement très sage et fort bien fait l'administration et les délivrements des sels absolument à l'ambassade, ainsi que cela a été pratiqué jusqu'à l'arrivée du désorganisateur Clavière au ministère ». En même temps le ministre de la Guerre accorda aux Cantons suisses une gratification et une indemnité au lieu de pensions annuelles.

De son côté, Barthélemy aida à la bonne intelligence par sa manière d'agir, s'efforçant toujours de ramener l'entente entre les partis et de calmer les émeutes. Il agit ainsi, bien que la question de la reconnaissance formelle de la République française et de sa qualité d'ambassadeur de cette dernière restât encore indécise et que des relations actives avec les gouvernements suisses fussent entretenues encore pour la plupart par le canal de la correspondance privée.

Voici un extrait d'un journal français qui montre la façon dont le fédéralisme des ligues suisses était apprécié en ce temps-là : « Ce qu'on a dit de la Hollande et de l'Allemagne, on peut le démontrer encore mieux des ligues suisses. Le pays ne pouvant, par la nature de son gouvernement fédératif se former une force extérieure ; n'ayant, pour suppléer à ce défaut, ni un commerce étranger comme la Hollande, ni un territoire étendu et des esclaves, comme l'Allemagne, est réduit, pour avoir des soldats aguerris, de les louer à d'autres nations ; et des hommes qui se disent libres, vont pour de l'argent offrir leurs bras pour défendre la cause des tyrans, et se battent père contre fils, frères contre frères, méritant parfaitement ce que Voltaire a dit d'eux :

« Barbares dont la guerre est l'unique métier,
Et qui vendent leur sang à qui veut les payer. »

« Voilà le bel effet des républiques fédératives ! Voilà comme les républiques peuvent se former une force extérieure capable de résister aux efforts ambitieux de leurs voisins ! *L'existence de la Suisse est une existence absolument précaire ; elle ne doit sa tranquilité et la conservation de son système qu'à la timidité craintive de sa politique (!), à son alliance avec la France,* à la complaisance des nations voisines qui veulent bien lui faire passer des denrées en

échange des productions de son industrie. Mais séparée de la France, exposée à l'avidité de l'Autriche son ancien tyran, sa fédération ne la sauvera pas de l'esclavage que la corruption de ses grandes villes n'a que trop préparée. Quel peut être la force, l'énergie, quel peut être le résultat des opérations d'un Conseil dont les membres sont divisés d'intérêts, de gouvernement, de principes ; d'un conseil dont les membres cherchent à soutenir des religions rivales et ennemies irréconciliables, barbarement liées au système politique ? Comment dans une grande crise pourra-t-on prendre une détermination solide, si les députés de Berne veulent un conseil de nobles, ceux de Bâle, un roi, les bourgeois de Fribourg un pape, et les braves montagnards des petits cantons une république démocratique ? S'il faut se décider entre la France et l'Autriche, ce ne sera pas l'amour de la liberté qui présidera aux délibérations, mais la cupidité des marchands, l'orgueil des nobles, la morgue de l'ambition, l'envie de la domination, la fureur superstitieuse. Non, ce ne sera jamais cet assemblage monstrueux qui pourra subsister longtemps de lui-même ; il ne subsistera que par la jalousie réciproque de ses voisins, que par la médiocrité de son territoire qui ne vaut pas les frais d'une conquête, que par une conduite soumise, craintive et rampante ; esclavage politique qui détruit peu à peu l'amour de la liberté civile, et c'est ainsi, et non par sa fédération, que la Suisse se soutient, et pourra se soutenir encore (1) ».

Nous verrons plus loin ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette opinion.

Robespierre s'efforça d'entretenir de bonnes relations

(1) *Journal de la Montagne*, lundi 29 juillet 1793 (357).

avec la Suisse comme avec les États-Unis d'Amérique, « les deux pays libres ». Après le grand discours du 27 brumaire an II (17 novembre 1793), la Convention décréta au nom du peuple français que la République était décidée à observer fidèlement les traités avec les États-Unis et les Cantons helvétiques (1). La bienveillance des Terroristes subsista

---

(1) Déforgues à Barthélemy, Paris 28 brumaire (18 novembre 1793) : « Je t'envoie, citoyen, quelques exemplaires du n° 322 de la *Gazette nationale* sur le rapport du citoyen Maximilien Robespierre. Les dispositions de ce décret intéressant particulièrement la Suisse et les États-Unis de l'Amérique, je ne tarderai pas à t'envoyer une expédition en forme pour le notifier au Corps helvétique. J'y joindrai une centaine d'exemplaires du rapport d'après lequel il a été rendu. La Convention a cru devoir manifester d'une manière authentique les sentiments qu'elle professe à l'égard des Suisses, afin de les rassurer sur les craintes que nos ennemis ne cessent de leur ingérer et de convaincre les malveillants extérieurs et intérieurs de l'inutilité des efforts qu'ils continueraient à faire pour amener une rupture entre les deux puissances.

Tu ne seras pas surpris de ne trouver dans ce décret que des dispositions générales. En satisfaisant par des dispositions particulières aux diverses réclamations des Suisses, c'était présenter sous le caractère de la faveur une mesure que sollicitoient les principes de la justice, c'étoit offrir aux puissances coalisées l'idée que nous cherchions à amener les Suisses à se déclarer pour la République française. C'étoit provoquer des explications et susciter des embarras et des difficultés auxquels il importait de soustraire le Corps helvétique.

Le Comité de salut public étant autorisé par le décret dont il s'agit à manifester aux Suisses par tous les moyens compatibles avec les circonstances, les sentiments d'équité et de bienveillance dont la nation française est animée envers eux, je ne doute pas qu'il ne s'empresse de mettre le Conseil exécutif à portée de les satisfaire sur toutes celles de leurs réclamations qui lui paroîtront justes et fondées.

dito 249. Déforgues à Barthélemy, Paris 5 frimaire (26 novembre) 1793. « ... Dix-huit cents exemplaires de ce même rapport sont adressés à Huningue. Tu voudras bien prendre les mesures nécessaires... pour les faire circuler le plus promptement possible dans toutes les parties de la Suisse... La Suisse étant en ce moment le seul pays par lequel nous puissions faire des fonds dans les pays étrangers, je te prie de vouloir bien t'occuper des moyens que nous pourrions adopter pour remplir cet objet avec sûreté et de la manière la moins onéreuse. Il

même quand deux agents diplomatiques du Comité de salut public, Sémonville et Maret, furent arrêtés, comme nous verrons plus loin.

En définitive, la situation restait toujours incertaine et exigeait de la part des Confédérés, la garde continuelle des territoires frontières du nord-ouest de la Suisse. Les troupes auxiliaires à Bâle furent même portées à 1894 hommes et si cet appareil militaire n'était pas réellement bien redoutable, il remplissait toujours son but qui était d'impressionner les Français.

C. — SOUS LA CONVENTION THERMIDORIENNE.

Les relations franco-helvétiques sous la Convention thermidorienne restèrent sans changement, quoique la Suisse ne se décidât pas encore à reconnaître la République française et que la correspondance diplomatique continuât par des voies officieuses. Les agissements des émigrés, ceux des ambassadeurs anglais, Fitz-Gérald et Wickham, et les notes de l'Empereur ne réussissaient pas à engager la Suisse dans des démarches qui pouvaient troubler ses bonnes relations avec la France. Comme sous les Montagnards, il ne manquait pas de plaintes de la part de la France au sujet des enrôlements en Suisse pour l'Angleterre, et des rassemblements

---

seroit bon que tu pusses m'adresser dans le plus court délai possible tes observations et ton avis sur ce point important.

Je recommande de nouveau à toute l'activité de ton zèle les mesures à prendre pour nous faciliter en Suisse l'achat de tous les objets de munition et d'approvisionnement que l'on pourroit s'y procurer. Il conviendrait de prescrire aux agents de la République chargés de nos achats une marche qui prévint les inconvénients de la publicité et de la concurrence ».

Kaulek III, 228 ; voir Ap....

d'émigrés. L'importance commerciale de la Suisse pour la France restait toujours aussi grande qu'au commencement de la Révolution. A Bâle des représentants helvétiques restaient toujours pour appuyer le gouvernement de la ville. Et quand le champ de bataille s'éloigna du Haut-Rhin, dans l'année 1794, il ne resta plus qu'un millier d'hommes près de Bâle, comme garde-frontière. On s'inquiétait pour Mulhouse, menacée de plus en plus. On regardait avec crainte les affaires de Genève, où l'on sentait par endroit l'infiltration des idées révolutionnaires. Vers le commencement de 1795 les troupes auxiliaires furent réduites au nombre de 604 hommes, ce qui correspondait bien au désir des cantons, lesquels souffraient de la charge pesante de la solde. La paix, désirée tant par les puissances belligérantes que par la Suisse placée entre leurs feux, fut signée à Bâle le 5 avril 1795.

CHAPITRE II

Barthélemy, ambassadeur en Suisse.

« Le sieur de Vérac ayant donné sa démission de l'ambassade que le Roi lui avait confiée au mois de juillet 1789, Sa Majesté a jugé à propos de le remplacer par un sujet qu'une longue expérience des affaires politiques (1) mît en état de suivre celles de Suisse dans les circonstances les plus épineuses où nous nous soyons trouvés depuis trois siècles à l'égard de la nation helvétique. Le Roi a fait choix du sieur Barthélemy pour cette ambassade importante, et Sa Majesté lui a prescrit de se rendre le plus tôt possible à Soleure pour travailler sur le champ et sans relâche à changer notre manière d'être actuelle avec nos plus anciens alliés et à la rétablir sur le pied le plus convenable pour l'avantage des deux nations » (2).

Tels sont les termes dans lesquels, le 23 janvier 1792, le roi de France accréditait Barthélemy en qualité d'ambas-

(1) Affry au Corps helvétique, Paris le 23 décembre 1791 : « M. Barthélemy jouit de la meilleure réputation et la mieux méritée dans le corps diplomatique ; il joint à une probité reconnue, l'expérience de vingt-trois ans d'un travail consécutif dans les cours de Stockholm, de Vienne et de Londres, où il s'est souvent trouvé seul chargé des affaires de France dans les absences des ambassadeurs qui y résidaient et il est actuellement à Londres avec le caractère de Ministre plénipotentiaire ». (C'est en cette qualité qu'il notifia au gouvernement britannique l'acceptation de la Constitution de 1791 par Louis XVI).

(2) KAULEK, I, p. 1, *Mémoire pour servir d'instruction au sieur Barthélemy.*

sadeur auprès de la Confédération helvétique. « J'arrivai à Soleure le 31 janvier et la première chose que j'appris fut qu'ils (les Cantons) avaient répondu à M. Bacher, chargé des affaires, que leur législation militaire les empêchait absolument de complaire au Roi (1). Sa Majesté se vit donc obligé de faire ce que l'Assemblée voulait. Les galériens furent conduits en triomphe dans Paris (2). Cette grossière insulte, faite aux Cantons helvétiques par le Corps législatif, marqua le premier pas de mon ambassade auprès d'eux ».

Barthélemy, amena avec lui, un certain Laquiante en qualité de premier secrétaire d'ambassade. Il demanda dans la suite pour second secrétaire un nommé Maran « jeune homme fort estimable ».

Les instructions du nouvel ambassadeur montrent que le gouvernement français ne gardait guère d'illusions sur l'effet de la politique peu amicale de l'Assemblée nationale et du peuple sur l'esprit des Cantons ; qu'il reconnaissait le bien fondé des plaintes suisses. Elles imposaient comme tâche à Barthélemy, d'apaiser les gouvernements cantonaux, d'éviter qu'il ne portassent secours aux émigrés et surtout d'empêcher le retrait des régiments qui auraient pu rejoindre les princes. Enfin elles demandaient que la Suisse ne s'immisçât pas dans les affaires intérieures de la France et qu'elle renouvelât ses conventions militaires, c'était là le programme essentiel.

---

1) L'assemblée nationale persistait absolument à faire remettre en liberté les criminels du régiment de Châteauvieux, qui, depuis la malheureuse affaire de Nancy, avaient été condamnés aux galères par un conseil de guerre composé d'officiers suisses, et le roi se verrait forcé, malgré lui, à sanctionner le décret qu'elle avait porté, si les Cantons ne venaient pas à son aide.

(2) GAUTHEROT, *Les relations franco-helvétiques de* 1789-1792.

La manière d'accréditer Barthélemy s'effectua encore une fois dans les formes usuelles, quoique la nouvelle de l'amnistie des galériens du régiment de Châteauvieux fût arrivée, et quoique Soleure et Fribourg y fissent opposition. Le désir de la France officielle de maintenir l'ancienne amitié se trouva en contradiction avec l'espoir des Cantons d'une restauration de l'autorité royale et des droits suisses et avec leur antipathie à l'égard d'une orientation de la politique avec l'Autriche.

Le refus peu voilé de Soleure d'accueillir le nouvel ambassadeur dans l'ancien hôtel de l'ambassade (1) força Barthélemy à chercher ailleurs sa résidence. « Sa Majesté, instruite de l'accueil peu décent qui m'avait été fait par le gouvernement de Soleure, m'ordonna de quitter cette ville et de m'établir dans un autre canton. Je voyageai dans les principales villes de Suisse. Je fis connaissance avec les premiers magistrats, plusieurs d'entre eux m'inspirèrent un grand intérêt ». Alors ses lettres de créance circulèrent parmi les Cantons ; quelques-uns firent, pour le reconnaître des difficultés qui durèrent peu. Il n'en était pas moins incertain du lieu où il fixerait sa résidence. Zurich, par exemple, qui du reste facilitait sa tâche de toute sa force, lui fit une réponse négative. Devant la jalousie habituelle des Cantons entre eux, la probabilité qu'aucun d'eux ne voulût le recevoir pour ne pas se faire une querelle avec Soleure (d'autant plus qu'ils pouvaient croire que les motifs qui l'en avaient éloigné, tomberaient et qu'il y retournerait tôt ou tard), pour ces diverses raisons, il fixa

(1) Les ambassadeurs occupaient, depuis plusieurs siècles, à Soleure, un hôtel appartenant à l'État et pour lequel ils lui payaient un loyer.

ses vues sur la ville municipale de Baden (1) (canton d'Argovie).

Malgré l'aversion des hommes politiques suisses à l'égard de la Révolution, que Barthélemy pouvait bien remarquer au cours de son voyage à travers les Cantons (2), malgré les relations de plus en plus tendues entre les puissances européennes et la France révolutionnaire, il devint évident que les Cantons ne briseraient les relations traditionnelles avec la France que contraints par la nécessité et qu'un accommodement, même à moitié amiable, eût été le bienvenu. Les intérêts suisses engagés étaient trop grands. Malgré l'inquiétude pour Genève et dans l'incertitude des partis à prendre, Berne accepta d'accréditer Barthélemy et répondit d'une manière évasive aux propositions de Castelnau, chef des émigrés. Ce même canton renonça à répondre aux Princes et refusa de convoquer la Diète, proposée par Fribourg, en démontrant que depuis longtemps il n'y avait pas eu dans les régiments suisses en France d'incidents qui exigeassent une délibération.

---

(1) « ...soumise à la souveraineté des cantons de Zurich, Berne et Glaris, et où la France avait encore à sa disposition deux maisons, occupées autrefois par les ambassadeurs du Roi, pendant la tenue des Diètes qui, alors, s'assemblaient toujours dans cette ville. Il prit celle de ces maisons qui avait été habitée par le prince Eugène, à l'époque, du congrès de Baden, en 1714 » (Dampierre).

(2) « Je trouvais les Cantons extrêmement effrayés de leur situation. Tous sentaient que la conservation de leur gouvernement fédératif, de leur union, de leur bonheur intérieur, de leur tranquilité, de leur indépendance tenait essentiellement au maintien de l'autorité du Roi, qu'elle était leur appui, qu'elle ne pouvait être ébranlée sans que leur propre existence ne fut compromise. Les progrès que faisaient en France les principes désorganisateurs, les soins que prenaient les malveillants de les propager en Suisse, l'établissement à Paris d'un club helvétique composé de bannis et de fugitifs, que le ministère se trouvait dans l'impuissance de détruire, malgré les fréquentes représentations des Cantons, leur causaient de vives alarmes... » Dampierre

A la diète de Frauenfeld du 13 mai 1792, Barthélemy représenta la France. Et comme nous le verrons plus tard, il s'efforça d'établir des relations cordiales entre son pays et la Suisse sur la base de la confiance et de l'amitié réciproques.

Le 10 ou 11 août l'Assemblée législative prit un décret aux termes duquel tout fonctionnaire public, civil ou militaire, qui quitterait son poste, serait déclaré infâme et traître à la patrie, décret vraiment néfaste pour Barthélemy, car dit-il : « j'aurais voulu donner ma démission et rentrer en France pour aller me réunir à ma famille. Ce décret m'en ôtait les moyens. Différents motifs m'empêchaient d'émigrer. Les personnes honnêtes en France et les nations étrangères, parmi lesquelles j'avais vécu si longtemps, avaient pour moi quelque estime : je me voyais exposé à les perdre. Ces idées me désolaient ». Le département des Affaires étrangères fut confié à Lebrun. « Je sentis dans mon cœur autant d'intérêts pour les malheurs des Cantons que d'horreur pour le peuple atroce qui les leur faisait éprouver. Mon tendre attachement pour eux m'inspira aussi le désir de rester parmi eux ». Il mandait officiellement à Lebrun qu'il aurait donné sa démission si le décret du 11 août ne l'avait retenu malgré lui en Suisse; que le Roi qui l'avait nommé ambassadeur ayant été suspendu de ses fonctions, les siennes cessaient de ce même instant; que les Cantons helvétiques auprès desquels il avait été accrédité par Sa Majesté ne pouvaient plus le reconnaître jusqu'à ce que le Roi fût rétabli sur le trône, puisqu'il ne pouvait plus parler en son nom, et que cet état de choses ne serait plus susceptible d'être changé par l'envoi de nouvelles lettres de créance, parce qu'il serait impossible aux Cantons de les accepter. Il se destitua

donc lui-même, tant auprès du nouveau gouvernement français qu'auprès des Cantons suisses, et il cessa d'avoir aucune communication avec eux et avec les magistrats individuellement. « J'interrompis toute correspondance particulière. De cette manière je mettais les gouvernements bien à leur aise, en prenant ainsi sur moi tout l'embarras de cette épineuse circonstance ». Seulement il était resté en correspondance avec la chancellerie du « Vorort » Zurich, depuis la diète. La motion de Berne enfin, qui fut prise à l'occasion de la diète d'Aarau du 2 septembre 1792, le fut *ad referendum* (1) sous l'influence du parti francophile, qui de plus en plus gagnait du terrain.

Barthélemy restait à Baden en qualité de simple particulier. Mais pendant tout ce temps il ne cessait pas d'être un bon intermédiaire. Enfin fatigué, désolé de sa situation, il fit savoir à Lebrun, que ne pouvant plus être utile à la France en Suisse, ni au Corps helvétique, il le priait formellement de faire accepter sa démission et de lui procurer l'autorisation de rentrer en France (2). Mais Bienne lui donnait déjà le titre d'ambassadeur français, et le 28 décembre 1792 Lebrun lui envoya de nouvelles lettres de créance, en y ajoutant : « Vous acquérerez le mérite et la gloire d'empêcher le spectacle de deux peuples libres se faisant la guerre ».

---

(1) Berne proposa à la Diète la rupture des relations diplomatiques avec la France, jusqu'à ce qu'un gouvernement reconnu de l'Europe, fût capable de procurer au Corps helvétique une satisfaction convenable ; cette résolution devait être communiquée à Barthélemy, prié de quitter la Suisse avec toute la légation. Cet acte du Corps helvétique devait être porté à la connaissance de toutes les cours européennes avec l'exposé des motifs.

(2) « Dans l'instant même, je renvoyai une partie de mes domestiques qu'on vit passer à Aarau pendant que la diète y siégeait encore et je vendis mes voitures et presque tous mes effets » (Dampierre).

En effet, Clavière, qui était ministre, voulait absolument la faire déclarer à la Suisse et à Genève, sa patrie. Les Cantons, inquiets, commencèrent « à le (Barthélemy) faire rechercher par les principaux magistrats », pour qu'il s'employât à éloigner le danger dont ils étaient menacés. Barthélemy accéda volontiers au désir de les servir et de les mettre à l'abri de la haine d'un homme « profondément méchant ». C'est ainsi que quelques rapports se rétablirent et que les Cantons eux-mêmes s'empressèrent de les reprendre.

Tandis que le 27 janvier 1793, l'ambassadeur de France en Angleterre recevait ses passeports, et que la guerre était déclarée à l'Angleterre, à la Hollande et un peu plus tard à l'Espagne, Lebrun envoya à Barthélemy ses lettres de créance au « Vorort », alors qu'il avait évité déjà deux fois de le faire, en expliquant qu'ainsi la Suisse serait compromise auprès des autres puissances (1). En réalité, les intérêts et la situation des Cantons leur faisaient un devoir si pressant d'établir un mode de correspondance propre à satisfaire la France, sans leur attirer des embarras de la part de ses ennemis, que le Directoire de Zurich crut avoir trouvé un juste milieu en proposant aux Cantons d'autoriser leurs chefs à la continuer avec lui au nom de leurs gouvernements respectifs. « Les Cantons pouvaient dire également que j'étais et que je n'étais pas reconnu par eux ».

---

(1) DAMPIERRE, p. 95 : « Il lui (bourgmestre de Zurich) adressait le 21 janvier (jour funeste) un paquet pour le Directoire helvétique, contenant mes lettres de créances et mes lettres officielles d'accompagnement. Le bourgmestre devait le garder sans l'ouvrir et sans le faire connaître à son gouvernement. Je mandai à Le Brun que j'avais obéi, mais que l'événement tragique qui était survenu avait autorisé les chefs zurichois à m'instruire qu'il leur était absolument impossible de faire usage de mon paquet ».

Il y eut dans le grand Conseil de Berne une longue et vive délibération à ce sujet (1). Par 84 voix contre 57 on décida de traiter cette question à la Diète de juillet 1793. Mais elle se passa sans qu'elle y portât son attention (2). Barthélemy accéda donc bien volontiers au mode de correspondance qui avait été imaginé par le Directoire de Zurich. Il le présenta en France comme une sorte de reconnaissance de fait, il le fit valoir comme un témoignage des sentiments des Cantons pour la France. On s'en contenta et il continua ses fonctions sur ce pied jusqu'en 1796, époque à laquelle il lui fut envoyé des lettres de créance, qu'il n'était pas possible de ne pas accepter.

Nous verrons plus loin, comment Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, fut en même temps chargé de défendre en France les droits, les intérêts et les réclamations des Cantons. Ce « système » politique de Barthélemy, qui s'efforça même de dissimuler au gouvernement français des faits fâcheux, ou de les faire apparaitre sous un bon jour, comportait toujours un certain danger et aussi une certaine inexactitude, qui justifie un peu la méfiance des chefs révolutionnaires envers lui.

La nomination de Barthélemy a eu une importance con-

---

(1) M. l'avoyer Steiger et ses amis ne voulaient pas l'admettre, parce qu'ils prétendaient que cela impliquait une reconnaissance de la République française et l'admission des lettres de créances : « C'est précisément pour prévenir qu'il ne nous en soit présenté que cet expédient me paraît bon », répliqua le trésorier de Frisching. Son opinion prevalut.

(2) « Die Instructionen lauteten fast allgemein, die Anerkennung der französischen Republik nicht zuberühren, wenn vorgebracht, ad referendum zu nehmen ; ein von Basel warm unterstützter Vorschlag war rasch abgetan, die Angelegenheit fand nicht einmal Erwähnung im Abschied, ein Verhalten, das selbst den milden Barthélemy etwas verletzte. » « Peut-être trouvera-t-on par la suite qu'on a glissé trop légèrement sur cet article ». Buchi, I, 146.

sidérable dans les relations franco-helvétiques pendant la Révolution. Même un adversaire de Barthélemy, William Wickham, l'ambassadeur d'Angleterre en Suisse, a dû écrire, que le Corps helvétique devait un grande partie à cet homme, de n'avoir pas été mêlé au bouleversement de la Révolution jusqu'à l'année 1797 (1).

Barthélemy était un diplomate de l'ancienne école française, possédant une connaissance étendue des relations et des événements internationaux, fidèlement dévoué à sa patrie, partisan de la paix. Adversaire déterminé de la Révolution (2), il n'en représenta pas moins après le Roi, la Convention et le Directoire, dans la conviction qu'il rendait ainsi service à son pays, non aux partis, qui changeaient vite. Il y trouva, il est vrai, l'avantage personnel d'échapper aux dangers de la Terreur, sans être obligé d'émigrer et de se condamner aux misères de l'exil ; il y dut peut-être son salut et celui de sa famille. En même temps il récompensa le pays qui lui accordait l'hospitalité, en lui témoignant une bienveillance inlassable. Travailleur extraordinaire, sa politique était tout à fait celle d'un homme d'Etat.

Le respect de la neutralité helvétique restée inviolée

---

(1) Wickham à Greenville, 27, VI, 1797 : « It is indeed but justice to say that the Swiss Governement owe to him their existence at this moment in their present form. Had he executed his mission like the greater part of the agents employed in foreign countries by the French Governement, or had he merely put in execution the instructions he had received, there were several moments during the continunance of the war at which it would have been impossible for the Helvetic Confederacy to have holden together ? »

(2) Rigaud, 9 février 1792 : « Je crois M. Barthélemy au fond de l'âme plus aristocrate que démocrate ; je crois qu'il ne doute plus des desseins perfides des Jacobins envers et contre tout Etat, qui a le malheur d'être contigu à la France ». Wyss. p. 97.

jusqu'alors ; sa reconnaissance pour le dévouement de la Suisse aux intérêts de la France ; la certitude que le Corps helvétique était absolument incapable de faire la guerre (il ne la fera que forcé) ; sa préoccupation constante — qu'il s'efforçait de faire partager aux dirigeants de la Révolution — de maintenir l'esprit pacifique de la Suisse par une conduite pleine d'égards, tels furent les principes qui lui dictèrent constamment sa manière d'agir.

Aussi faisait-il toutes les démarches possibles pour empêcher la rupture des relations franco-helvétiques.

D'une part, il s'efforçait de faire comprendre aux gouvernements et aux partis français que la situation de la Suisse était délicate et que le maintien de la neutralité et de son intégrité était plus avantageux à tous égards que le succès d'une propagande révolutionnaire à laquelle il se refusait d'ailleurs de participer, jetant au feu tous les écrits qu'on lui envoyait pour répandre l'agitation dans le pays. D'autre part, il persuadait les Suisses que la neutralité était une nécessité de leur Etat, et qu'ils devaient la conserver malgré les violences des révolutionnaires français, explicables par leur situation extraordinaire ; ils les engageait à ne pas provoquer, par une attitude incorrecte, la haine et le soupçon des chefs de la Révolution, s'efforçant même d'atténuer par sa courtoisie et son tact parfait l'effet de leur manques d'égards. Il ne cherchait pas à tirer partis des discussions intestines du Corps helvétique, à moins d'y être obligé par l'intérêt urgent de sa politique ; au contraire il prêchait toujours la concorde. En sous main, par sa correspondance privée, il avertissait, et menaçait les gouvernements et les hommes politiques. Par cette double manière d'agir — qui témoignait d'une rare impartialité — il savait persuader les Suisses que la

sûreté et l'intégrité des Cantons étaient garanties par sa présence, et les chefs du gouvernement français que son intervention empêchait seule la Suisse de se déclarer contre la Révolution, ce qui lui valait la considération des révolutionnaires même les plus défiants.

Nous souscrivons, pour notre part, complètement à l'appréciation suivante formulée sur Barthélemy par Albert Sorel : « Barthélemy était un diplomate, un disciple de Vergennes, bon observateur, négociateur circonspect, rédacteur médiocre ; avisé, pacifique, sans autre système que l'intérêt bien entendu de la France, cherchant d'après l'expérience du passé, l'intérêt durable de l'avenir, habitué à considérer son pays du dehors et à considérer la France en elle-même sans se lier à aucune des factions qui s'y disputaient le pouvoir, bon patriote, et homme d'affaire par dessus tout, attaché par ses origines aux opinions libérales et modérées, par ses goûts et ses manières à la bonne compagnie, soucieux de son repos, de ses biens, de sa place, il se proposait de poursuivre avec dignité sous la République une carrière honorablement commencée sous la Monarchie ».

CHAPITRE III

L'occupation du Porrentruy (1)

« Il faut donc hâter chez nos voisins la même révolution qui s'opère en France ». C'était le programme du discours de Desportes, du 21 mai 1790, au Comité de propagande. Les pays menacés firent appel à la protection de l'Autriche ; le 24 juin et le 16 juillet, des mémoires furent envoyés aux cours de Berlin, du Turin et de Londres par Steiger et les cantons de Berne et de Genève. Ces deux Etats engagèrent aussi Bâle qui, — influencée par P. Ochs — hésitait encore à laisser passer des troupes autrichiennes sur son territoire dans l'évêché de Bâle. Le prince-évêque de Roggenbach enfin rompit ses relations avec la France, devenue de plus en plus dangereuse.

La France, le ministre Montmorin et les généraux à Huningue et à Belfort gardaient encore une réserve bienveillante au sujet du passage des troupes autrichiennes et de l'occupation de ce pays important. L'agitation provoquée par Gobel et Rengguer, qui s'était enfui à Paris ; restait encore sans succès.

Mais vers la fin de l'année 1791 et le commencement de 1792, les relations avec la France changèrent. La déclara-

(1) Voir GAUTHEROT G. *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bale* : I. *La république rauracienne.* II. *Le département du Mont Terrible.*
KAULEK, I, 86, 98, 103, etc., 109 etc., 112, 116, 119, etc.

tion de Pillnitz, la mobilisation de la France et de l'Autriche près de la frontière du Rhin, l'influence grandissante de la Gironde, et enfin le changement du prince en Autriche rendirent plus active la guerre entre la France et les puissances allemandes. Pour ces raisons l'importance de la Suisse était devenue de plus en plus grande. Aussi la déclaration de guerre de la France à l'Autriche fut-elle suivie immédiatement de l'occupation de Porrentruy, par le général Custine (28 avril 1792). Cette occupation, qui s'appuyait sur l'article III du traité de 1780, provoqua en Suisse une grande agitation et la crainte que d'autres territoires — comme ceux de Bienne, Erguel, Moutiers-Grandval et Bellelay, unis par des traités à la Suisse — ne soient occupés. Tout de suite Berne envoya un contingent de 1000 hommes d'infanterie, avec une compagnie de chasseurs et de l'artillerie à Nidau ; en même temps 2000 hommes étaient prêts à marcher au premier ordre sur Pierre-Pertuis, en cas d'approche des troupes françaises. Soleure avait déjà fait garder ses frontières et peu après Bellelay l'imita. L'assurance donnée par Custine et Barthélemy qu'on respecterait la neutralité suisse, l'arrêt de la marche française près de Neuchâtel et des vallées du Jura, permettaient alors de croire que la France ne projetait rien du côté de la Suisse.

La marche des armées dans les Pays-Bas autrichiens semblait prouver d'une façon certaine que le choc principal aurait lieu loin de la frontière suisse. Mais tout cela n'empêchait pas le fait important que tout près des Cantons les moins favorables à la France, Berne, Soleure et Fribourg, la frontière suisse n'ait été attaquée et qu'une forte pression ne fût faite sur leurs résolutions.

« L'occupation de Porrentruy, en même temps qu'elle

met à couvert plusieurs de nos départements, contient, dans une crainte salutaire, quelques Cantons suisses qui auraient pu se permettre de remuer, si l'ensemble des circonstances nous eut été moins favorable » (1). Barthélemy voyait juste. Ces faits provoquèrent la convocation de la Diète de Frauenfeld.

La réponse française fit dépendre de différentes conditions l'acceptation de la neutralité de Genève, de Neuchâtel et de l'évêché de Bâle. Pour le Porrentruy on demanda le consentement du « Reich » et la garantie qu'une attaque ne se produirait pas par le Fricktal et l'évêché. En même temps les troupes françaises dans le Porrentruy furent augmentées. Et de nouveau l'opinion helvétique s'émut. Mais avant que les Cantons attaqués aient pu prendre une résolution quelconque, l'esprit belliqueux du flanc du Jura à moitié rompu, au Pierre-Pertuis, menaça de passer à un conflit ouvert. Encore sous l'impression du 10 août, le ministère français avait résolu d'augmenter l'effectif des troupes dans l'évêché de Bâle et d'occuper le Pierre-Pertuis conformément aux idées de Clavière. Cela signifiait sans doute une occupation du territoire suisse. Le danger d'une attaque était d'autant plus grand que Berne irritée fit marcher deux cents hommes du régiment de Wattenwil avec des canons pour occuper le défilé. Seules certaines circonstances favorables empêchèrent le choc. D'une part le général commandant Ferrier, qui n'avait pas assez de troupes pour exécuter les ordres reçus, entra en relations avec Bienne et fit un arrangement, d'après lequel il était défendu aux soldats français de passer au-delà de

(1) Extrait d'une lettre à Dumouriez, 5 mai 1792.

certaines limites. D'autre part, Bienne, francophile, et qui, en raison de sa situation exposée, avait l'ordre de garder le Pierre-Pertuis, s'entendit avec le commandant de Berne, occupa elle-même l'étroit passage avec trente-deux hommes et arrêta même un deuxième convoi d'artillerie bernois sous prétexte « qu'on n'en avait pas spécialement demandé le passage ». Elle engagea Berne à retirer ses troupes et son artillerie, qui rentrèrent à Nidau.

Pour cette fois le conflit était évité. A une conférence tenue à Delsberg le 27 août, les délégués de Bienne, Moser et Neuhaus, avec les commissaires de la Convention, parmi lesquels se trouvait Carnot, s'entendirent à l'amiable sur cet incident. Les commissaires recommandèrent à Ferrier de ne laisser passer aucun soldat sur le territoire des Cantons et des États qui leur étaient alliés. Bienne promit de retirer sa petite troupe et de ne laisser que cinq ou six hommes pour la garde de Pierre-Pertuis.

A peine ces affaires avec la France étaient-elles réglées qu'une autre menace inquiéta la Suisse. C'était la marche des Autrichiens sur Bâle et Rheinfelden avec l'intention de passer par le pays de Bâle vers Porrentruy.

La crainte que l'événement de 1709 se répétât et que la défense de cet important point stratégique entraînât la Suisse dans la guerre générale, fut la raison de toutes les démarches de l'été de 1792, en vue de trouver une solution satisfaisante à cette question. L'inquiétude fut alors fort augmentée par la note défavorable de l'Empereur, du 29 août et par l'envoi des troupes autrichiennes dans le Fricktal, qui montrait bien l'intention de franchir les frontières. Berne, Soleure et Fribourg étaient très favorables à l'idée du passage par le territoire bâlois, conseillé par les émigrés. Mais elles s'en tenaient là, par crainte des consé-

quences politiques intérieures et extérieures. Bâle avait grand peur qu'Esterhazy ne violât son territoire. Aussi prit-elle des mesures de défense. La plus grande partie des habitants fit ses préparatifs de départ, et plusieurs familles s'enfuirent. Cependant le résident bernois, Stettler et le maire, Merian, étaient accourus à Fribourg pour dissuader à l'aide de raisons pressantes, le commandant autrichien, de cette violation de neutralité. La diète chercha à éviter ce danger menaçant en exhortant les Autrichiens à décamper. Mais elle n'accepta une demande de Bâle, en vue d'augmenter l'effectif des troupes auxiliaires, qu'*ad referendum*.

Ces démarches n'étaient inutiles en aucune manière. Esterhazy avait bien l'intention de passer. Mais d'une part l'infériorité numérique de ses troupes et le manque d'ordre précis l'empêchèrent de réaliser son projet. D'autre part, le résident Greiffenegg, au cours de trois voyages à Fribourg lui avait conseillé de ne tenter le passage qu'au moment où les régiments suisses seraient rentrés de France. Il lui avait, en outre, représenté que son armée serait alors assez forte non seulement pour occuper les camps français de Blotzheim et de Haesingen et le fort d'Huningue, mais encore pour garder Bâle de l'invasion des Français avançant par le Porrentruy. C'est seulement alors qu'il lui serait possible de passer librement par le territoire bâlois. Mais les troupes françaises dans le Porrentruy furent augmentées, tandis que le plan autrichien d'invasion fut conçu vers la fin de septembre, et les troupes furent retirées du Fricktal.

Ce fut pendant ces semaines que l'attaque prussienne en Champagne atteignit son point culminant. L'écroulement de la France révolutionnaire désorganisée n'était plus qu'une question de jours pour les « aristocrates » de tous les

pays. Le corps d'Esterhazy resta encore près de Bâle. Et l'espoir ou la crainte, que le passage dans le Porrentruy entraînât la Suisse dans la guerre et que la prise du fort de Huningue ne découvrît le flanc helvétique, agitait de nouveau tout le monde. Cependant Clavière poussait au bouleversement de sa ville natale. L'attaque de Montesquiou du côté de Genève se développa rapidement dans le voisinage du lac Léman et coupa les passages par le lac. Mais après la convention de Carouge, les gouvernements de Berne et de Soleure commencèrent à démobiliser. Les troupes de Nidau furent réduites puis licenciées. Cette précipitation s'expliquait moins par la confiance dans le traité que par deux autres raisons assez sérieuses : d'une part les opérations de police et les préparatifs militaires qui avaient été effectués depuis le début de la Révolution — notamment la mobilisation à partir du 10 août — avaient sérieusement épuisé les finances (1) ; d'autre part, ce qui était plus dangereux, l'esprit révolutionnaire avait pénétré parmi les soldats en contact avec les troupes françaises qui occupaient la frontière. « Les propos tenus par cette troupe tant à Bex qu'à Moudon et qui me furent rapportés par des personnes sûres, ne sont rien moins que tranquillisants et justifient bien la sollicitude avec laquelle le gouvernement de Berne s'empresse de les retirer des frontières ». En outre la propagande de la Gironde en faveur de la liberté exerçait ses effets. Surtout dans les pays de l'ouest de la Suisse, au Locle et à la Chaux-de-Fonds, on fonda des clubs et on planta des arbres de la liberté. L'exemple des événe-

(1) Buchi, I, 95 : « selbst das kräftige Bern ausserordentlich geschwächt, weil sie ihre eigenen Leute gar unvernünf ig teuer bezahlen müssen ».

ments français, l'action des clubs suisses, les relations commerciales et amicales avec la Franche-Comté voisine, agitaient depuis quelque temps les ouvriers d'horlogerie, tandis qu'au contraire les paysans et les vignerons de Neuchâtel restaient calmes. Presque partout le « Ça ira » fut chanté, avec des gestes expressifs. Dans les cafés de Lausanne des discours étaient prononcés. Les « Égaliseurs » demandaient le retrait de la garnison helvétique.

Le Porrentruy fut atteint par le mouvement révolutionnaire de Gobel et de Rengguer. Il parvint à son point culminant avec la proclamation de la « République rauracienne » le 27 novembre 1792. Il menaça même d'entraîner les vallées jurassiennes d'Erguel et du Münstertal. L'invasion française était considérée comme si probable, que le prince évêque de Bâle transféra sa résidence à Kreuzlingen. Marval s'enfuit de Neuchâtel à Berne avec les archives de l'ambassade. Soleure commença à exercer des rigueurs vis-à-vis des émigrés, qui avaient été choyés jusqu'alors. Lucerne leur défendit de séjourner dans la ville ; de Vérac disparut, et Castelnau fut obligé de partir.

La peur de l'invasion et du bouleversement intérieur dominaient toutes les démarches. Muralt reçut, le 20 novembre, l'instruction de tout faire pour entretenir le bon accord entre la Suisse et la France et de combattre la méfiance qui régnait. En secret seulement on commanda un piquet de landsturm et l'on plaça des postes sur les hauteurs. L'envoi d'une députation bernoise à Paris « pour s'expliquer avec le ministère » fut empêché par l'arrivée inopinée de Barthélemy à Berne.

Mais la révolution qui venait d'éclater dans le Porrentruy, l'agitation des clubs qui s'y étaient fondés, la convocation des députés de toutes les communes du pays en une

Assemblée nationale, tout cela continuait de poser la question de savoir à qui appartenaient l'Erguel, le Munsterthal et Bellelay. De là, une attitude menaçante prise par les gouvernements de Berne, de Bienne et de Soleure, inquiets de la marche des troupes françaises sur ce territoire frontière (1).

Le langage menaçant du général jacobin Démars, qui favorisait la propagande à Porrentruy, l'agitation révolutionnaire dans ces pays restés suisses incitèrent le parti francophile à un accommodement avec la France pour éviter cette cause de conflit, après qu'on eut accepté tacitement la fondation de la république rauracienne (2).

On tâcha d'atteindre ce but par la mission semi-officielle du colonel François-Rodolph de Weiss. A la fin de décembre 1792, il alla à Paris en même temps que P. Ochs. Son programme était de montrer au gouvernement français la bonne volonté de Berne de vivre en bonne intelligence avec la France, de faire connaître les bonnes intentions du Conseil des Deux Cents, de détourner l'attention des Français des fautes commises par quelques hommes politiques bernois, d'éveiller l'intérêt de la France pour ce canton puissant et influent.

En même temps parut un décret helvétique (du 8 janvier 1793) pour la conservation de l'union des vallées jurassiennes avec la Suisse. En revanche le Corps helvétique assurait : « que les moyens employés pour maintenir dans ce

---

(1) KAULEK I, 438, 442, 454, 455, 457, 464, 470, 472, 476, 481 ; II, 10, 13, 21.
ST. A. Z. M. B. IV, 512,6
DAMPIERRE, p. 94. WYSS, p. 99.

(2) GAUTHEROT : *L'Evêché de Bale et le departement du Mont Terrible*, 96 : « le tocsin sacré de la liberté, le glas du fanatisme et de l'aristocratie expirante, trouvèrent alors un écho dans tous les cœurs ».

pays le repos, l'ordre et la sûreté ne tendaient purement et simplement qu'au maintien de ses droits et nullement à se mêler de ceux d'un tiers ». Il pouvait compter sur un succès, d'autant plus que Barthélemy avait facilité sa tâche en s'opposant aux plans d'annexion des Demars et des Gobels et en plaidant toujours pour l'incorporation de ces vallées à la Suisse. Lebrun enfin, qui accepta dans l'intérêt de la France cette nouvelle situation, avait déjà fait les premiers pas pour abandonner ce but de la Révolution. « Il faut éviter toute immixtion dans les parties suisses de l'évêché ». Il fit blâmer d'une manière sévère Demars et Gobel par le gouvernement, et peu après tous deux furent rappelés. « Laissons donc la Suisse en paix, vivons avec elle en bonne intelligence, notre intérêt respectif le commande », telle était même l'opinion de Grenus.

Mais les relations entre la France et la Suisse restèrent entachée d'une grande défiance réciproque. En France on n'avait pas oublié l'attitude menaçante de Berne, et à Berne, où l'on était toujours bien renseigné sur l'esprit de Paris, on restait persuadé d'une attaque française. Le danger d'une invasion à l'automne de 1792, qui s'était dissipé devant la perspective des difficultés d'une campagne d'hiver, reparut au printemps de 1793. Les excitations systématiques de la presse française, les suggestions de la part des généraux français et des hommes politiques influents, le zèle des Suisses émigrés et proscrits, J.-J. Curt et J. Grenus, tendaient à détruire l'œuvre de paix d'un Barthélemy et à attirer l'attention du parti girondin du côté de Genève et de la Suisse entière. Les troupes françaises furent de nouveau augmentées. Une batterie fut installée tout près de la frontière. A la fin de février 1793, il y avait un plan d'invasion et des préparatifs étaient déjà faits en secret.

Une triple attaque vers Bâle, le Vaud et le Porrentruy devait faciliter l'occupation de Berne, avant que les secours helvétiques pussent intervenir. En outre on comptait sur l'appui des Suisses mécontents. Pourtant il semblait qu'on appréciât à sa valeur la neutralité helvétique. Après le rappel de Gobel et de Demars, les troupes du Porrentruy reçurent l'ordre de ne molester les cantons d'aucune manière ; le gouvernement français refusa de favoriser la propagande en Suisse ; les officiers placés à Bâle pour la surveiller, furent rappelés. Et Weiss et Ochs reçurent un bon accueil à Paris.

Dès le mois de mars 1793, la situation de la France révolutionnaire était devenue de plus en plus difficile. « Les nouvelles des échecs des Français ont ranimé les bons et abattu les partisans de la Révolution, qui se bornent à présent à répandre qu'en bonne politique on ne saurait cependant pas désirer que les Français soient écrasés ».

Erguel, prêt à s'affranchir de la souveraineté du prince évêque, envoya, avec le consentement de Berne, une députation à Constance pour montrer sa soumission et demander la convocation d'une assemblée. Moutier-Grandval fit de même, pour se donner une constitution provisoire et libre. Le lendemain de Neerwinden, le 19 mars, le gouvernement français admit que l'Erguel et le Münstertal fussent compris dans la neutralité suisse.

A la suite d'une discussion fort vive, Barthélemy obtint des généraux Desprez-Cassier et Custine l'éloignement de la batterie qui menaçait Bâle. L'effectif des troupes françaises fut diminué. Les émigrés avaient perdu leur influence. L'abbaye de Bellelay fut également considérée comme neutre, au moins provisoirement. Des députations d'Arlesheim et de Porrentruy demandèrent au résident

autrichien Buol de respecter l'autorité légitime. Les troupes autrichiennes s'étaient retirées de Bâle ; pour tenir tête aux troupes françaises qui semblaient menacer la ville, Bâle demanda secours aux cantons de Berne, de Soleure, de Fribourg et de Lucerne, pour que des contingents auxiliaires lui fussent envoyés de façon à porter la garnison à deux mille hommes et pour tenir prêts 45.000 hommes, l'artillerie et les arsenaux. Barthélemy faisait de son mieux pour calmer les Français qui craignaient une attaque de la part des Suisses. Pour éviter les sujets de plaintes et les menaces de la France, il engagea les Cantons limitrophes à éloigner les émigrés de la frontière et annonça le succès de ses réclamations à Paris. Il profita de l'occasion de la revue annuelle des troupes bernoises, pour chercher à prévenir l'alarme dans les départements limitrophes et pour demander aux gouvernements suisses d'empêcher la contrebande de faux assignats. Il s'opposa aux efforts du parti annexionniste et montra toujours les avantages commerciaux de la neutralité helvétique pour la France et la dépendance de la Suisse à l'égard de l'Autriche. « La Suisse est dans une telle situation relativement aux subsistances que la cour de Vienne est en mesure à cet égard de lui faire la loi de la manière la plus absolue ». Barthélemy chercha toujours à fortifier la situation du parti francophile.

Mais le calme n'était pas encore rétabli dans le Porrentruy. Le parti annexionniste avait convoqué la dernière assemblée nationale à Porrentruy le 7 mars 1793. « Cent quinze députés arrivèrent à Porrentruy, porteurs du vœu de leurs communes » (1). Mais les mesures tyranniques des

(1) « Sur cent quinze députés, soixante-sept en furent tout d'abord exclus... trente-huit seulement, élus régulièrement ou non, crurent pou-

commissaires enlevèrent toute valeur au vote de la réunion. L'acte fut envoyé au ministre des Affaires étrangères de Paris. Le 23 mars la Convention déclara « accepter, au nom du peuple français le vœu librement émis par le peuple souverain du pays de Porrentruy dans l'assemblée générale de ses représentants ». Et ce pays forma dès lors « le département du Mont-Terrible ».

---

voir se déclarer favorables à la réunion... trois hésitants s'étant ensuite ralliée aux précédents, la réunion fut votée finalement par quarante-et-une voix, mais aux conditions suivantes : formation d'un département distinct sous le nom de Mont-Terrible , exemption de contributions pendant un nombre d'années à fixer ; autorisation de ne point accepter les assignats pour les créances passées ; paiement par la France des dettes de la Rauracie.. Le lendemain, 8 mars, les annexionistes se réunirent encore une fois afin d'approuver le procrès verbal de leur délibération ». GAUTHEROT, *L'évêché de Bâle et le département du Mont-Terrible* 264..

CHAPITRE IV

La Diète du 13 mai 1792 et la déclaration de la neutralité suisse (1)

Les dangers courus par la frontière suisse, menacée par des armées avançant à l'ouest et à l'est du Rhin (2), l'occupation du pays de Porrentruy et la nécessité de prendre un parti dans cette grande lutte et de l'annoncer aux puissances belligérantes, amenèrent la convocation de la Diète du 13 mai 1792. Depuis longtemps elle était demandée par Fribourg, mais elle avait toujours été refusée. Les Cantons voisins de la France, Berne, Soleure et Bâle avaient déjà déclaré leur neutralité et décidé d'envoyer des représentants à Bâle.

Le 13 mai la Diète extraordinaire de Frauenfeld fut ouverte par le « burgermeister » Kilchsperger de Zurich. Barthélemy salua la réunion de cette assemblée par une adresse bienveillante autant qu'habile dans laquelle il parlait avec une vigueur particulière en faveur de l'union helvétique. L'idée d'une mission française extraordinaire à la Diète avait été abandonnée. La France y fut représentée par Laquiante, secrétaire d'ambassade, puis par Barthélemy.

---

(1) KAULEK, I, 125, 127, etc., 152. — EIDGEN-ABSCHIEDE t. 8 p. 168, etc. — ST. A. Zurich. Instr., B. VIII, 41 et 42. — ST. A. BASEL. *Polit.*, Y2, 12, n° 129, 141, 152, 158, 182, 183, 193.

(2) Le 20 avril 1792, la France a déclaré la guerre à l'Autriche et à la Prusse.

En même temps que l'ambassadeur de France, était arrivé Marval, représentant du roi de Prusse et du comté de Neuchâtel, qui avait déjà présenté ses lettres de créance à Berne. Il dissimula sa mission secrète en venant plaider à la Diète en faveur de l'admission dans la neutralité helvétique, de Neuchâtel et du Valengin, désirée par ces pays et acceptée par la cour de Prusse. En même temps, il appuyait une demande analogue du prince évêque de Bâle (1).

Les instructions de tous les députés comportaient le maintien de la neutralité. « Aujourd'hui on ne souhaite qu'une neutralité où l'on comprenne nominativement tous les États enclavés dans l'enceinte naturelle de la Suisse ». Les instructions bernoises demandaient même une neutralité stricte et refusaient principalement toutes les propositions et toutes le négociations avec des puissances étrangères. Celles de Zurich étaient encore plus catégoriques : elles recommandaient de s'attacher à l'observation d'une neutralité stricte et à la participation de Neuchâtel, du Munstertal et du Valengin, tandis qu'on voulait faire abstraction du Porrentruy (2). Zurich se montra assez réservée pour accorder un secours, surtout pour Genève et pour rédiger un règlement au sujet de l'emploi des mercenaires selon les engagements.

---

(1) Ce prince évêque au Corps helvétique, Bienne, 8 mai 1792 : « Die missliche Lage, worin wir uns bei den gegenwärtigen Kriegsumstanden befinden, lässt uns kein erspriesslicheres Hilfs mittel als der Beobachtung einer vollkommenen Neutralität absehen, und sehnlichst erwünschen, dass wir mit unseren H. H. darunter begriffen werden möchten ».

(2) « Aujourd'hui on ne souhaite qu'une neutralité où l'on comprenne nominativement tous les Etats enclavés dans l'enceinte naturelle de la Suisse ».

« Le grand cri à Frauenfeld et dans tous les conseils de la Suisse, c'est la neutralité. »

Mais aussi les raisons qui, d'après l'opinion de Marval, déterminèrent les résolutions des Cantons et de la Diète, la discorde du Corps helvétique, les soucis au sujet des troupes mercenaires, la peur de la France et des considérations de nature financière et militaire, correspondirent sans doute aux faits. En outre des sentiments d'exaspération pour les offenses et les pertes matérielles qui avaient été prépondérantes jusqu'alors, il y avait eu, depuis le début de la guerre, encore d'autres motifs de réflexions. On était trop habitué en France à considérer la politique de la Suisse comme liée à celle de l'Autriche, pour qu'on ne craignît pas que sa division ne la placât dans une dépendance encore plus étroite de sa puissante voisine ; on avait la certitude que si les traités de Westphalie étaient remis en question par l'empereur triomphant, c'en serait fait de l'indépendance de la Suisse.

Il était tout naturel de comparer la conduite de la France avec celle des puissances contre-révolutionnaires pour motiver de telles réflexions. Tandis que ces dernières poussaient la Suisse à prendre part à la guerre sans lui laisser entrevoir aucun secours financier ni militaire, et sans lui faire d'ailleurs des propositions formelles, Greiffenegg, résident autrichien, fit espérer que l'empereur respecterait la neutralité helvétique, et les émissaires des Princes firent leur possible pour le rappel des régiment et pour la rupture avec la France (1). Les négociations de l'ambassadeur d'Espagne,

(1) Les Princes, Monsieur et le comte d'Artois à la Diète de Frauenfeld, Coblentz, le 28 mai 1792.

« Toutes les puissances ont manifesté leur indignation contre des factieux qui voudraient livrer l'Europe entière à la plus affreuse anarchie, en excitant tous les peuples à se soulever contre toute autorité divine et humaine. Le roi de Hongrie est en guerre ouverte

quant à l'enrôlement de troupes en Suisse, n'aboutirent pas. Un diplomate comme Barthélemy avait beau jeu, étant donné cette indécision et cette confusion des forces contre-révolutionnaires, même abstraction faite de la présence des troupes françaises massées sur le Jura et à Huningue qui donnaient à sa politique un appui tout particulier. (1)

En interprétant la politique provocante de Dumouriez sur le profit à tirer des dissensions cantonales, en représentant aux Cantons et au Corps helvétique que ces instructions et ces ordres du ministre étaient des avances faites à la Suisse, il arriva que les débats de la Diète se poursuivi-

---

avec eux. Le roi de Prusse a déclaré qu'il allait réunir ses forces à celles de l'Autriche. Les bonnes intentions de l'impératrice de Russie sont connues depuis longtemps. Le roi de Sardaigne a rassemblé son armée. Le roi d Espagne fait marcher des troupes sur la frontière. Au nord, au midi, tout se prépare à replacer le Roi, notre père, sur le trône de ses ayeux. Le temps est donc venu où nous pouvons solliciter avec confiance la courageuse et loyale nation des Suisses, d'entrer dans cette ligue sainte, qui a pour objet la tranquillité de tous les Gouvernements et le bonheur de tout le peuple ».

Réponse du Corps helvétique du 30 juin 1792 :

« Als jene Einladung zur Alliance einlangte, war unsere eidgenössische Versammlung bereits geendigt, und die Schluss nahme in Bezug auf unser Betragen gegen die benachbarten im Krieg verwickelten hohen Mächte einmütig festgesetzt. Nach dem Beispiel unserer Altvordern haben wir uns entschlossen, eine vollständige genaue Neutralität gegen alle dermalen kriegenden hohen Mächte zu beobachten, selbe nach Erfordern mit bewaffneter Hand zu unterstützen und unsere Grenzen vor aller Betretung von fremden Truppen unberührt zu erhalten »

(1) Le camp des Français, formé en Sundgau, à une lieue de la ville de Bâle, entre Hegenheim et Haesingen, consistait alors en cinq à six mille hommes, savoir : trois régiments de troupes de lignes, dont un bataillon détaché à Huningue 3.500
Gardes nationaux 800
Cavalerie, deux demi-régiments 800
Chasseurs à cheval et à pied 800
Train d artillerie, vingt canons de gros calibres, outre les pièces de régiment. 300 chevaux pour les canons et les caissons de munition.

rent tout à fait sous l'impression de l'accord avec la France. L'assurance que la France respecterait la neutralité suisse, son empressement inopportun à renouveler les engagements, l'assurance officielle que, suivant les traités, les régiments ne seraient pas employés offensivement contre les ennemis de la France (1), l'annonce du rapatriement du régiment von Ernst qui fut accordé sans hésitation (2), tout cela accentua la détente déjà commencée et assura la prédominance de l'esprit pacifique. La nouvelle même des premiers revers français à Valenciennes, qui dévoilèrent le triste état où se trouvait l'armée française et l'avertissement de Marval que le roi de Prusse envoyait un secours de cinquante, mille hommes, ne pouvaient rien changer à cet état d'esprit.

Le problème se présentait donc de telle façon que la Diète ne pouvait le résoudre autrement qu'elle ne fit ; elle se trouvait ainsi en complet accord avec la volonté du peuple, qui, bien que latente, représentait cependant un facteur important de la politique suisse (Il allait devenir, dans les années suivantes, de plus en plus considérable.). L'arrêté fut pris à l'unanimité avec la formule devenue usuelle « que comme nos ancètres se reposant en Dieu, ont appliqué une neutralité stricte avec profit à la guerre éclatée et ont trouvé conforme à la Constitution helvétique, qu'aussi maintenant tous les États aient l'intention d'ob-

---

(1) M. le Grave à Barthélemy, 25 avril 1792 : « Le Roi vient de donner les ordres les plus précis aux commandants des armées pour que les Régiments suisses ne soient point compris dans le nombre des troupes destinées à marcher et qu'ils étaient seulement employés pour la défense du Royaume ».

(2) Le Conseil de Berne communique au Corps helvétique. Berne, le 4 mai 1792 : « ...dass das Regiment von Ernst aus dem Königreich Frankreich abreisen und wieder in sein Vaterland zurückkehren könne ».

server une telle neutralité et qu'ils ne veulent accorder à aucune puissance belligérante de prendre position sur le territoire helvétique, d'y rôder ou d'y passer, que tous les Cantons sont bien décidés à employer la force contre la force, par suite de s'opposer autant que possible à une violation territoriale, si quelque chose de semblable devait être essayé et si des exhortations amiables n'avaient pas de succès (1) ».

La manifestation du Corps helvétique fut tout de suite communiquée à toutes les puissances belligérantes et aux généraux qui commandaient sur la frontière suisse.

La Diète décida, pour la protection de la neutralité de la frontière dans les environs de Bâle, le départ de 1.300 hommes et l'envoi de deux représentants du Corps helvétique. Mais déjà en considérant cette mesure nous voyons que le caractère essentiellement fédéraliste de l'ancienne confédération y apparaissait nettement, puisque les Cantons intérieurs « innern Orte », surtout Schwiz, ne voulurent accepter aucune obligation et laissèrent le soin de monter la garde aux Cantons frontières (2). Ainsi l'opposition entre les Cantons pauvres et démocratiques, garantis par leur situation, qui se contentaient de la déclaration pure et simple de neutralité et les Cantons urbains plus

---

(1) C'était l'antique formule de la déclaration de la neutralité, abstraction faite de la dernière phrase un peu amplifiée.

(2) P. Schweizer : Gisichichte der schweizerischen Neutralität « Einzig Schwyz suchte wieder das wohlfeile Mittel anzuwenden seine eigene Untätigkeit mit spöttischer Geringschätzung der ganzen Defensionalorganisation zu bemänteln und auszuführen, dass die sogeheissene bewaffnete Neutralität eine Machenschaft sei, von der die eidgenössischen Bünde nichts wissen, und dass die 1300 Mann doch nicht genügend seien, um sich bei den fremden Armeen Ansehen zu verschaffen. Doch hielt auch Schwyz für den Notfall sechshundert Mann gerüstet ».

menacés en raison de leur situation frontière, qui demandaient une neutralité armée, se manifestait déjà d'une manière inquiétante. Au dernier moment la Diète chercha à réparer une omission qui s'expliquait par l'ancienne discorde religieuse, en admettant dans la neutralité helvétique le Neuchâtel, l'évêché de Bâle et Genève, ce dernier sous réserve de ratification. Par ce moyen elle voulait empêcher l'entrée des Français par le flanc ouest. Les députés de ces pays, Marval (Neuchâtel), Rigaud (Genève), ancien syndic, et les envoyés épiscopaux von Mahler et von Billieux s'employèrent activement pour y arriver ; Genève, surtout, se donnait beaucoup de peine pour échapper au flot montant des idées révolutionnaires (1), par une union plus intime au Corps helvétique. A la vérité, cette déclaration n'aurait de valeur qu'après avoir été approuvée par les puissances. Cela regardait surtout le Porrentruy, appartenant à l'empire d'Allemagne.

L'accord de tous les Cantons se fit rapidement sur les questions les plus importantes — comme l'avait prévu Barthélemy — et cette unanimité inaccoutumée de tous les pays, qu'ils fussent catholiques ou protestants, remplit de joie la Suisse tout entière.

Mais l'affaire du renouvellement des engagements échus, qui avait été fort avancée par Bacher, mais seulement effleurée par Barthélemy, fut la pierre d'achoppement de la concorde helvétique. Étant donné les troubles généraux en France, le changement continuel des ministères et dans l'incertitude de l'autorité du roi (avec lequel on désirait

---

(1) Les syndics de Genève au Corps helvétique : « Nous ne pouvons nous dissimuler que nous courrons les plus grands risques si la force des choses ne change pas bientôt »

traiter, sans considération de la représentation nationale), il est évident qu'on désirait communément attendre l'issue des événements de France, d'autant plus que Marval laissait pressentir que le renouvellement des engagements serait regardé comme un acte inamical à l'égard des puissances. Mais la division du Corps helvétique et le manque de solidarité apparurent de nouveau lorsque la situation des régiments suisses en France fut discutée et que les avances des Cantons patriciens aux adversaires de la Révolution rendirent une décision indispensable. Pour ces Cantons, qui s'intéressaient particulièrement au service militaire, au souci pour les troupes menacées depuis le commencement de la guerre se joignait, sous l'influence des émigrés, le désir de priver la France révolutionnaire de cet appoint. D'abord ces sentiments se manifestèrent par l'interdiction immédiate aux troupes de servir d'une manière opposée aux traités — d'ailleurs plusieurs régiments s'y étaient déjà refusé — tandis que Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall voulaient attendre la décision de la Diète. En même temps, Fribourg, Soleure et Berne prirent des dispositions pour inciter la Diète à envoyer au roi un message qui le menaçait du retrait des régiments, en cas d'une violation des capitulations. L'intention de Dumouriez, d'empêcher une manifestation aussi nette, échoua. Toutefois, dès que la Diète reçut l'assurance officielle que les troupes ne seraient employées que pour la défense intérieure, Fribourg soutint la motion, appuyée par Soleure, Lucerne et le Valais, que tous les régiments devaient être rappelés, parce qu'ils étaient exposés à trop de dangers. Ainsi le lien le plus fort qui unît la Suisse à la France aurait été coupé et une garantie importante de l'attitude favorable de la Suisse aurait été enlevée au gouvernement révolutionnaire. Mais les autres Cantons

— qui étaient bien loin de la passion de Fribourg et de Soleure — prirent ombrage d'une décision aussi radicale, surtout Zurich, qui écoutait volontiers Barthélemy. Celui-ci déconseillait cette démarche. A la question difficile de savoir comment seraient réparties les troupes rapatriées, se joignit la peur des conséquences d'une manière d'agir qui pourrait être interprêtée comme une rupture de la part de la France. Berne se tenait prudemment sur la réserve. Malgré la pression de Marval, la motion de Fribourg tomba devant l'opposition du burgermeister Ott de Zurich et du député bernois, Charles Albrecht von Frisching ; ce dernier, qui joua par sa modération un rôle assez considérable à la Diète, avoua franchement que les régiments, et surtout celui de von Ernst — par la faute des officiers suisses — s'étaient mis dans une situation difficile. Au dernier moment de cette discussion troublée, qui permit de jeter un coup d'œil sur la profondeur du désaccord, les députés fribourgeois arrivèrent à obtenir de la Diète la rédaction de deux lettres, l'une au roi et l'autre aux chefs des régiments, qui comportaient qu'à la première insulte nouvelle qui serait faite à un régiment suisse, la nation outragée « n'hésiterait pas à les retirer tous ».

La Diète extraordinaire ne s'était pas encore séparée que la Diète ordinaire de juillet voyait déjà s'assombrir l'horizon. La Révolution en France allait bon train. L'autorité du roi baissait de plus en plus et la situation des régiments suisses devenait de plus en plus fâcheuse. Sur les frontières s'effectua la marche des armées. L'appareil helvétique de défense fut installé, après que les Cantons limitrophes eurent pris leurs précautions pour se mettre en sûreté. Les postes de signalisations de montagnes, abandonnés depuis cinquante ans, furent vite reconstruits et

occupés par quatre hommes chacun. Par ce moyen la Suisse pouvait être alertée en deux heures au plus. Les contingents cantonaux s'avancèrent lentement vers la frontière menacée autour de Bâle. Il régnait chez eux un courage à toute épreuve et une entente parfaite ; mais leur composition bigarrée et leur armement suranné ne faisaient pas grande impression (1).

Il était à prévoir qu'aussitôt après l'arrivée des troupes à la frontière, le mécontentement des « innern Orte » allait se manifester. Ils se plaignirent, en effet, qu'on gardât trop longtemps leurs gens et firent remarquer que, si aucune invasion n'était imminente, l'occupation des postes de signaux suffirait pour la garde des frontières. Si même la mauvaise situation financière était la seule et importante raison de telles déclarations, il en résulterait des conséquences qui ne seraient guère encourageantes pour la concorde future de la Suisse.

Pourtant cette neutralité armée préservait bien la Suisse des malheurs d'une guerre effective. A la Diète du mois de juillet 1796, Barthélemy faisait l'éloge, dans ses lettres de salutation, « du système de neutralité auquel la Confédération des ligues suisses devait, depuis des siècles, sa tranquillité et la conservation de son indépendance ». Il fut décidé

---

(1) « Dies sind aber barmherzige Soldaten, vor denen nicht einmal die französischen Nationalgarden Furcht haben können. Sie haben zwar nach den Waffenfarben der verschiedenen Stände Schöne Röke an, im übrigen aber sind sie, wie sie aus dem Kuhstall kommen. Da muss des heiligen römischen Reiches Armée noch was anderes dagegen sein. Doch, ihre Artillerie, die durch erfahreneLeute bedient und auf guten Plätzen angebracht ist, muss nebst der Menge Volkes, die in kurger Zeit beisammen sein kann, in den engen Gebürgen jeden Feind erschröcken. Ihre Officiere sind ganz gut, weil die meisten schon gedient haben oder noch wirklich unter anderen Mächten dienen ». *Iahrbuch für schweizerische Geschichte*, XII (1887).

que le 8 septembre de la présente année et des années suivantes, le jour de prières et d'actions de grâces que les Cantons évangéliques avaient coutume de célébrer, deviendrait un jour de fête pour toute la Confédération en l'honneur de la paix heureusement maintenue.

CHAPITRE V

Le 10 août et le licenciement des troupes (1)

Dès le commencement de la Révolution française, les gouvernements suisses craignirent pour le sort de leurs troupes, exposées à toutes les vicissitudes révolutionnaires. Dès le début de la Révolution la situation des mercenaires suisses — le lien le plus fort (2) qui attachât le Corps helvétique à la France — était devenue grave. Ils formaient la seule force militaire qui fut restée intacte après l'émiettement de l'armée française, le seul appui sûr de la royauté. Par suite ils devenaient l'objet de la haine populaire et de la propagande du Club Suisse. Dès l'automne de 1789 l'hostilité de l'Assemblée nationale contre la durée du service militaire faisait prévoir un licenciement prochain. Les officiers et les soldats furent menacés ; la désertion, l'indiscipline et le désordre pénétrèrent les régiments. Les officiers impuissants en appelaient à leurs gouvernements. Mais il était difficile, sinon impossible, de protéger les troupes qui étaient dispersées dans tout le royaume, des désordres et des menaces révolutionnaires. On ne pensait pas encore à rappeler les régiments, car l'importance du service militaire

(1) Dierauer, t. IV, p. 433, note 41. Bibliographie. — Mutach, *Révolutionsgeschichte.*

(2) Dampierre 99 « On ne se fait point d'idée du profond sentiment de vénération et de respect que ces paisibles habitants des montagnes portaient à nos rois ».

était trop grande pour le patriciat. En conséquence, les Cantons se bornèrent à faire des remontrances et des réclamations auprès du ministère, il demandèrent le cantonnement des troupes en dehors des villes et défendirent à leurs soldats de fréquenter les clubs et de se mêler à l'agitation révolutionnaire ; ils y employèrent les exhortations, les interdictions et prirent des dispositions pénales.

Après la déclaration de l'amnistie du régiment de Châteauvieux, qui fut une grande blessure d'amour-propre et qui était loin d'être guérie, le désarmement du régiment bernois von Ernst par la population de Marseille fut un nouvel affront fait au patriotisme suisse-bernois. Plus que jamais apparut le danger de laisser les régiments fidèles au roi au milieu d'une population hostile et la nécessité de briser le dernier lien entre la France et les Cantons. Le 16 mars, Berne demanda au roi le renvoi des régiments. Le régiment von Ernst rentra après que le gouvernement français se fût hâté de donner aux Cantons une demi-satisfaction par l'ordre d'armer de nouveau ce régiment maltraité, en lui décernant des éloges et en décorant son chef. Mais l'incident du régiment Steiner, qui refusa de se rendre dans le midi de la France, sans le consentement de Zurich — ce qui augmenta son mécontentement — ne pouvait pas compenser les difficultés économiques du rappel des troupes. Tandis qu'une lettre était envoyée au roi par Lucerne au sujet de la sûreté des régiments, Zurich prescrivait aux officiers du régiment Steiner de ne pas faire de politique et d'obéir aux ordres de la nation. Il apparaissait clairement que le corps helvétique ne se déciderait pas au rappel inévitable des régiments, tant qu'il n'y serait pas contraint par les événements.

Mais l'esprit des cantons patriciens, Soleure, Fribourg et

Lucerne fut entretenu dans une inquiétude et une surexcitation continuelles par les mauvaises nouvelles qu'ils recevaient de ces régiments. De plus en plus il apparaissait que leur position était intenable et inconciliable avec la nouvelle constitution de la France ; les plaintes et les appels au secours des officiers menacés par les moqueries, les taquineries et les violences des révolutionnaires devenaient de plus en plus pressants. Enfin les régiments Vigier, Castella, Sonnenberg, Châteauvieux et Steiner demandèrent leur rappel. Les capitaines du régiment Diesbach' déclarèrent ne plus vouloir servir qu'au fort, où ils étaient placés. D'autres régiments suivirent cet exemple.

Marval s'efforça bien de pousser au rappel des troupes ; mais à Berlin on préférait les laisser en France : « puisque d'après les sentiments que le Corps helvétique manifestait, ce serait une force armée sur laquelle le monarque pourrait compter, aussitôt que son parti aura pris une certaine consistance ».

Mais on ne pouvait pas attendre de la faiblesse du Corps helvétique la liquidation de la question du service militaire. Une discorde trop grande entre les Cantons et des intérêts matériels trop puissants empêchèrent de prendre cette résolution. Ce fut cette puissance terrible — qui avait déjà rompu tant de liens traditionnels — la foule révolutionnaire qui consomma le rupture, lors de la journée du 10 août (1).

Ce jour là, les révolutionnaires, poussés par Danton et la Commune de Paris menèrent contre la royauté un suprême assaut qui eut pour résultat d'envoyer Louis XVI au

(1) Voir DIERAUER, IV, 394, etc.

Temple, et de porter Danton au ministère (1). Quant au corps suisse qui défendait les Tuileries il succomba dans un combat héroïque. Plus de cinq cents gardes payèrent de leur sang le manque de concorde, de bon sens et de résolution des gouvernements helvétiques.

Ce fut après cet événement que Barthélemy fit annoncer au « Vorort » par Bacher, envoyé le 18 août à Zurich, qu'il ne se regardait plus comme ambassadeur en Suisse.

Cet affront sanglant fait à l'honneur suisse, après tant d'infractions aux traités et de manques d'égards, semblait propre à déclencher une riposte énergique du Corps helvétique, d'autant plus que les nouvelles de Champagne n'étaient pas très favorables pour les révolutionnaires. Or le 10 août remettait de nouveau solennellement la neutralité en question. Un cri de colère s'éleva de tout le pays. On eut peine à empêcher les soldats suisses de se livrer à des violences à l'égard des troupes françaises placées sur la frontière. Les Français résidant en Suisse se voyaient exposés à des représailles.

Sous l'impression de ce triste événement, la séparation des hommes politiques et des Cantons suisses s'effectua en deux partis. Leur lutte se poursuivit avec des alternatives de succès et de revers depuis 1792 jusqu'à 1798. C'étaient le parti de la guerre et le parti francophile. Ils représentaient les deux manières opposées dont on envisageait l'issue de la Révolution française.

La nouvelle de l'emprisonnement de Louis XVI, qui se répandit par toute la Suisse à partir du 14 août, provoqua partout une grande surrexcitation, une soif de vengeance

---

(1) MATHIEZ : *Danton et la paix*, 23.

et un accablement profond. Les gouvernements suisses avaient bien senti l'affaiblissement de la puissance royale depuis 1789. Mais ce fut seulement la chute de la royauté qui dévoila la gravité de la situation. La Suisse perdait un ancien appui — il remontait à trois cents ans (1) — de sa position politique en Europe. Son isolement était évident.

Le 20 août l'Assemblée nationale décréta, à la suite de la motion du girondin Brissot, le licenciement immédiat de tous les régiments suisses au service de la France. Elle les remerciait de leurs services — ô ironie — « au nom de la nation française ». En même temps les troupes d'occupation du Porrentruy furent augmentées, et le département du Haut-Rhin menaça Bâle de représailles dans le cas d'un passage de troupes autrichiennes par le territoire bâlois.

A cause de cette nouvelle situation, toutes les forces suisses d'action et de réaction se manifestèrent de nouveau. Les voix se faisaient entendre confusément. D'abord celles des cantons de Fribourg, de Soleure et de Berne, qui étaient les plus atteints par cette catastrophe, tandis que Bâle, Zurich et Schaffhouse restaient plus calmes. En général, on reconnut la nécessité du rappel des troupes. A Fribourg

---

(1) VIVENOT, II, p. 307. « ...Nach dem 30 jährigen Krieg fieng Frankreich schon an, als Beschützer der protestantischen Partei, in den reformierten — und durch Geld und Furcht in allen schweizerischen Orten einen überwiegenden Einfluss zu behaupten und den unsrigen zu verdrängen. Vor Anfang dieses Jahrhunderts war der französische Einfluss schon sehr überwiegend... »

Dito. p. 356. Cobenzl an den Kaiser, Wien 11, November 1792. « ...Dass die französische Constitution den helvetischen Bundesgenossen im Ganzen nicht anstehen konnte, war man sicher, da die mächtigsten Kantone aristokratisch sind, die demorkatischen selbst ihre Geschlechter haben, Schweizer Bürger fest, über ihre alten Gesetze, Gewohnheiten und die Religion ihrer Väter halten... die französische Constitution musste schon... missfallen... weil ihre Truppen in Frankreich dadurch unentbehrlich gemacht wurden... »

on demanda de prendre des précautions pour la défense de la frontière et de rompre la correspondance avec Barthélemy. L'opinion de Soleure était que l'on devait retenir comme otage Barthélemy avec toute sa maison jusqu'au retour des régiments. A Berne on trouvait aussi légitime que naturel que les régiments allassent rejoindre les Princes. Leurs émissaires, Castelnau, Bouillé et Salis-Marschlins se disposèrent à profiter de la faveur du moment. Zurich enfin suspendit la correspondance officielle avec Barthélemy et convoqua une diète extraordinaire pour le 2 septembre (1). Un des principaux objets des délibérations de cette assemblée devait être le rappel de tous les régiments suisses au service de la France. L'Assemblée nationale la prévint, en décrétant leur licenciement, qui fut effectué très peu de temps après « d'une manière très offensante (2) pour la nation helvétique et très injurieuse pour ces braves troupes qui avaient été toujours fidèles à leur devoir et qui, dans les circonstances critiques où la France se trouvait depuis plusieurs années, y avaient toujours maintenu le bon ordre et la libre circulation des subsistances, malgré les persécutions des désorganisateurs et à la grande satisfaction du peuple ».

Les gens qui s'étaient emparés du pouvoir en France, n'avaient pas tardé à reconnaître que le massacre des Suisses et le licenciement des régiments devaient inspirer de profonds ressentiments dans leur patrie. Pour les calmer

---

(1) La diète apprit pendant sa séance les massacres de l'abbaye Saint-Germain où périrent encore tant d'officiers suisses et la mort sur l échafaud de BACHMANN, major du régiment des gardes suisses.

(2) DAMPIERRE, 87. « On leur fit des outrages, on leur prit leurs armes, on multiplia les intrigues pour réduire ces militaires et les engager à quitter leurs drapeaux et à entrer dans les armées françaises. »

un peu et les empêcher de prendre du service dans les armées étrangères, il fut annoncé que la France prendrait en considération les nombreuses réclamations que les régiments en corps et les soldats individuellement auraient à présenter (1). Quelques membres du Corps législatif (Carnot) furent envoyés en mission sur les frontières de la Franche Comté pour observer ce qui se passait du côté de la Suisse. Ils signèrent avec la petite république de Bienne une convention qui avait pour objet de maintenir la tranquillité dans cette partie du territoire helvétique. Le gouvernement de Berne sut très mauvais gré à Bienne de s'être prêté à cette mesure que les circonstances avaient à peu près rendue nécessaire. Le canton de Berne proposa à la Diète des mesures hostiles à l'égard de la France. Barthélemy les justifia disant : « Pour moi je trouvais très simple que la Suisse, en suite de son juste ressentiment se portât à la guerre et je n'ai fait aucune espèce de démarche pour m'opposer à cette explosion » (2).

Quant aux pensions réparties entre les États et les par-

---

(1) Ils furent invités à envoyer un officier de chaque corps à Paris pour traiter avec le ministre de la guerre. « Ce travail dura un temps infini, afin de contenir par l'espérance tant de réclamants justement aigris ». DAMPIERRE, 87.

(2) Mallet du Pan dit avec beaucoup de raison : « ... qu'autrefois cent mille Suisses se seraient portés en armes sur les frontières de la France pour venger leurs frères massacrés à Paris. — Mais les choses sont bien changées aujourd'hui ; la nation helvétique, sans avoir perdu son caractère belliqueux, n'est plus en mesure de s'y livrer avec la même impétuosité, que l influence du commerce, les progrès de l industrie dans toutes ses branches, l'augmentation des richesses, l'égoïsme qu'elles font naître, le manque constant de subsistances et surtout la division des opinions résultants de la Révolution française sont autant d'obstacles pour le Corps helvétique de porter la guerre hors de ses frontières ».

ticuliers (1), Barthélemy eu parle ainsi dans ses Mémoires :

« Je dirai à l'honneur de cette nation qu'à dater du 10 août 1792 jusqu'à mon départ de Suisse en juin 1797, ni les États, ni les individus, n'ont réclamé auprès de moi aucune partie des nombreuses pensions, pas même les arrérages de deux années qui leur étaient dus à la première de ces deux époques. Ils ont dédaigné de recevoir la moindre rétribution d'un gouvernement usurpateur et sanguinaire et ont fait céder avec beaucoup de courage et de résignation les besoins de leur pauvreté et le caractère d'avidité qu'on se plaît à leur attribuer à un sentiment de fierté qu'on ne saurait trop louer ».

C'est ainsi que finit en France le célèbre service militaire suisse, qui y durait depuis plusieurs siècles.

(1) Il y en avait diverses classes : les premières étaient nommées « pensions de paix et d'alliance » ; les autres « pensions à volonté » et « gratifications annuelles ».

CHAPITRE VI

Les partis politiques en Suisse (1)

« Dans chaque pays, une minorité, plus ou moins forte, sympathisa avec l'ennemi (2) » a écrit un historien de la Révolution française en parlant de l'Europe coalisée contre elle. Ce n'est pas tout à fait le cas en ce qui concerne la Suisse. Il n'y avait pas d'ennemis pour elle : elle s'était déclarée neutre. Cependant il y avait toujours des Cantons et des gouvernements qui montraient une inclination ou une répulsion, de la sympathie ou de l'antipathie pour une des puissances belligérantes. Il y avait à cela beaucoup de raisons. Des Cantons plus atteints par la Révolution par suite du licenciement des troupes, plus exposés à l'invasion des révolutionnaires et à l'afflux des émigrés, avaient évidemment une façon de voir différente de ceux qui avaient des intérêts, par exemple, commerciaux avec la France ou qui n'avaient presque aucune relation directe avec elle. Il y faudrait peut-être ajouter un motif religieux pour ou contre la Révolution. Toutes ces raisons expliquent la

(1) Voir : HALLER B., N. FR. v. STEIGER, *der letzte Schultheiss der alten Stadt und Republik Bern*, Berne, 1901. — A. JOLER., N. Fr. v. STEIGER, *Schweizer Charackterköpfe*, Bd. 1 /1912. — DAMPIERRE, p. 75, 97. — Fr. v. WYSS, *Leben der beiden Zürcherischen Bürgermeister Dav. v. Wyss*, Bd. I. Zürich 1884. — G. ITTEN, *Karl Albrecht v. Frisching, ein Politiker aus dem alten Bern*. Bern 1901.
Fr' v. WEISS. *Réveillez-vous Suisses, le danger approche*, Lyon 1798

(2) MATHIEZ : *La Révolution et les Etrangers*.

divergence des opinions des différents Cantons du Corps helvétique. Il en résultait la formation d'un parti de la guerre et d'un parti de la neutralité. C'était surtout les Cantons patriciens, Soleure, Fribourg, Lucerne et en premier lieu Berne, qui se prononçaient contre le nouveau gouvernement, tandis que les Cantons plutôt commerçants, comme Zurich, Bâle et Schaffhouse n'attendaient rien de bon de la coalition et de ses intentions de conquête. Soleure, Fribourg et Lucerne cachaient de moins en moins leur esprit antirévolutionnaire à mesure que la possibilité d'une victoire prussienne et autrichienne grandissait. Ils rappelèrent leurs régiments. Dans les deux premiers Cantons, où fourmillaient les émigrés, on ne pouvait pas admettre l'exigence française de les expulser. Alors que Bâle le fit aussitôt, Fribourg répondit obstinément à la demande de la France que son respect pour le roi ne lui avait pas permis de laisser sans réponse une lettre de ses frères, les comtes de Provence et d'Artois. Le marquis de Vérac continua à être traité avec tous les honneurs dus à un ambassadeur du roi. Tandis que ces Cantons manifestaient une tendance plutôt hostile contre le gouvernement français, Berne, sous l'influence de Charles-Albert de Frisching, montrait encore beaucoup de réserve. Les émissaires des Princes (1) y furent reçus plus froidement qu'à Soleure et à Fribourg; Castelnau fut même éloigné par la police bernoise. Mais ce n'était qu'au début de l'année 1792. Le 10 août eut pour conséquence une plus grande division des esprits, et dès lors les opinions s'entrechoquèrent violemment. Cette divergence des partis apparut déjà à la diète

(1) Castelnau, d'Autichamp, Salis Marschlins.

d'Aarau au mois de mai, quant à la réponse à faire aux Princes. Désunie à l'intérieur, abandonnée des pays étrangers, jetée de côté et d'autre par les sentiments les plus opposés, la Suisse ne pouvait pas faire autre chose que de laisser faire et d'attendre passivement le commencement de la crise. Tous les espoirs des gouvernements aristocratiques étaient tendus vers la victoire des alliés. Leurs succès causèrent une joie énorme, et l'opinion des patriciens apparut nettement. Pourtant, à Berne même, on avait aussi l'idée que la défaite française signifierait un danger pour la Suisse, que l'écroulement de la Révolution aurait pour conséquence une réaction dans tous les pays et que ce serait un coup porté à la liberté. Telle était la situation des esprits avant la triste journée du 10 août. Mais cette offense sanglante à l'honneur suisse apparut propre à retourner l'opinion, d'autant plus que les nouvelles de la campagne étaient de plus en plus défavorables à la France. Une colère générale soulevait le pays. Et cet événement rendit définitive la séparation des hommes d'Etat suisses et des Cantons (1) en deux partis. Elle se manifesta de 1792 à 1798 avec des alternatives, qui donnèrent à la politique helvétique et surtout bernoise, son caractère d'incertitude et d'indécision.

---

(1) *Journal de la Montagne*, n° 158, du 17e jour du 2e mois de l'an II, Bâle, 18 octobre : « Rien n'est plus équivoque, n'est plus varié que la conduite des Suisses à l'égard des Français. On peut dire, sans craindre de mentir, qu'ils aiment la Révolution française, et qu'ils la détestent ; qu'ils favorisent les Français et qu'ils cherchent à leur nuire ; qu'ils gardent soigneusement la neutralité, et qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour la rompre : tout cela sera vrai, selon que l'on parlera d'un Canton ou d'un autre, du peuple ou des magistrats, de l'opinion et de la conduite de tout le corps helvétique ou de celles de quelques Cantons particuliers ».

Le chef du parti contrerévolutionnaire était l'avoyer Nicolas-Frédéric de Steiger, « qui ne s'inquiétait pas de petites collisions de la rivalité cantonale. Il s'apercevait plutôt des dangers des principes de la Révolution, lui et le Berne aristocratique (1) ». L'attitude du Canton de Berne (2) était prépondérante à cause de sa supériorité militaire et financière sur tous les autres États et de son influence dominante sur les Cantons de Soleure, Fribourg, Lucerne, Neuchâtel et le Valais. En outre Berne était le Canton qui avait avec la France la plus grande frontière. Il était considéré par les puissances européennes comme le facteur prépondérant de la politique helvétique et Steiger comme un diplomate de valeur. En raison de cette estime de l'Europe et de leur orgueil de gouverner un État bien organisé et bien administré, les hommes politiques bernois se croyaient autorisés à réprimer toutes les agitations intérieures et toutes les insurrections avec une grande rigueur, d'autant qu'ils pouvaient apercevoir en France et à Genève, les suites de la faiblesse gouvernementale. Berne devait cette attitude à son avoyer de Steiger, doué de grands talents : « à beaucoup de lumières, à une élocution facile et élégante, il joignait un grand courage ». Il formula comme suit l'opinion bernoise sur l'attitude à garder vis à vis de Bacher et de Barthélemy : « Nous avons besoin d'un voisin puissant pour nous soutenir ; aucun ne nous convient mieux que la France ; tous nos intérêts nous attachent à elle, quelque soit le régime qui la gouverne. Il nous faut une France puissante, unie dans son intérieur, amie de ses amis, respectant leur gouvernement comme ils respectent le sien,

(1) DAMPIERRE.
(2) *Journal de la Montagne*, 23 juillet 1793.

respectant aussi les précieux rapports qui les unissent à elle, comme eux ne veulent jamais s'en écarter. Mais si l'anarchie vient à prendre la place de toutes les autorités légitimes, si nos traités cessent d'être observés, si nos gouvernements helvétiques sont attaqués impunément par des sociétés françaises, alors l'intérêt de notre propre conservation nous forcera de chercher un autre soutien. Je ne sais pas quel il sera, c'est un examen que la plus dure nécessité peut seule nous mettre dans la triste obligation de faire ». De bonne heure Steiger avait reconnu que la Révolution française ne s'arrêterait pas aux frontières de la France, que ses principes signifiaient une campagne contre toute l'Europe restée fidèle aux anciennes formes de l'État, qu'elle devait ébranler l'aristocratie suisse. Il combattit obstinément l'opinion que la guerre entre la France, la Prusse et l'Autriche fût une guerre d'expansion ou de prédominance ; il nia que la Suisse dût rester fidèle à sa neutralité. « La Suisse est sans contredit un des États de l'Europe le plus intéressé au rétablissement de l'ordre légal et de la monarchie en France. Il est donc bien juste qu'elle ait aussi sa part dans les mesures requises pour l'effectuer (1) » Les révolutionnaires n'étaient pour lui et ses partisans rien autre que des scélérats. « Chaque révolution était pour lui une horreur, un péché envers Dieu et les hommes ». Il croyait que la Suisse était engagée moralement à prendre part à la guerre contre ce mouvement qui menaçait de transformer toute l'Europe en un immense chaos.

Mais les difficultés insurmontables (2) qui s'opposaient à

(1) STEIGER à JOH. v. MULLER, 4 août 1792.

(2) BUCHI I. 55 : « Vor allem der Mangel an Einigkeit und die bunte Zusammensetzung der Eidgenossenschaft in bezug auf Interesse, Religion, Regierungsweise, Macht und Mittel, das Fehlen eines

ce que la Suisse prît une part active à l'écrasement de la Révolution française, ne lui avaient pas échappé. Ces délibérations ne pouvaient lui faire songer qu'à une simple union avec les partis contre-révolutionnaires de la France. Mais la défaite de la garde suisse, le licenciement des régiments et les massacres de septembre eurent une influence importante : ils provoquèrent de nouveau l'animosité et réveillèrent l'esprit belliqueux du peuple suisse.

Steiger, cet avoyer « très sage », avait comme partisans fidèles, dans le patriciat bernois, les Erlach de Spiez, les Emmanuel Fischer, les Charles-Louis Tscharner, qui regrettaient tous la perte de différents privilèges précieux. Ils avaient à leur suite les patriciens fribourgeois, qui ne pouvaient pas oublier l'ancien régime de la France et tout ce qui y tenait, parce qu'ils lui devaient leurs fortunes et « parce qu'ils avaient été plus septembrisés que le reste de la Suisse » (1). Soleure, rempli d'émigrés était avec Berne le Canton le plus opposé « au régime actuel » et il le manifesta assez ouvertement. « Dans toutes les occasions l'éloignement de ce Canton pour tout ce qui tient à la constitution française et son inclination de favoriser le parti des Princes éclate de toutes parts » (2). La plus grande partie du patriciat de Lucerne partageait avec le Valais et les

---

zu offensivem Handeln geeigneten Heeres — von der heimischen Miliz war nur für die Verteidigung des eigenen Landes guter Wille und Energie zu erwarten —, die finanzielle Ohnmacht fast aller Kantone, so dass einzig Bern und Zurich imstande waren, die Kosten eines Feldzuges aus ihven Staatschätzen zu bestreiten ; und endlich — auch der aristokratische Steiger konnte sich dieser Tatsache nicht verschliessen, —, ohne den bestimmten Willen der Volkes durften die Regierungen nicht wagen zur Offensive und zu aggressiver Haltung überzugehen.

(1) FRISCHING à BARTHÉLEMY, Berne, 1er novembre 1794.

(2) MARVAL au Roi, Neuchâtel, 9 VI, 1792.

cantons intérieurs catholiques : Uri, Schwiz, Unterwalden et Zug, la haine de Steiger contre la révolution. Tous croyaient que leur honneur, leur religion et leurs intérêts matériels avaient été atteints par le nouvel ordre de choses qui s'était établi en France.

Mais il ne faut pas oublier « que ces sentiments ne sont pas les seuls qu'on professe dans l'État de Berne et que Berne n'est pas seul dans la Confédération helvétique » écrivait Barthélemy à Lebrun le 19 octobre 1792. Le parti adverse, qui n'avait pas un chef aussi important que Steiger, avait son siège à Zurich, la ville la plus puissante de toute la Suisse si l'on excepte Berne. Elle n'était pas autant exposée à la propagande révolutionnaire en raison de sa situation et de sa langue. Elle ne fournissait pas des engagés aussi nombreux pour le service militaire, et par ses intérêts commerciaux, elle penchait plutôt vers la France ; comme « Vorort » elle connaissait mieux la discorde des cantons. De plus elle jalousait Berne. Le « bourgmestre » Kilchsperger et le trésorier David de Wyss étaient les principaux adhérents du parti neutre. Sous l'influence de Zurich, qui pesait assez fortement sur les décisions helvétiques, restait presque toute la Suisse occidentale : Saint-Gall, Schaffhouse, Appenzell, Glaris. Bâle s'opposa bientôt aux Cantons patriciens. Ses engagements commerciaux et financiers avec la France lui imposaient presque cette attitude. La situation exposée de la ville sur les frontières françaises, la peur des canons d'Huningue l'avaient forcée à prendre une attitude francophile ou au moins neutre. De plus le parti de l'opposition possédait Pierre Ochs (1),

(1) Buchi, I, 59 : « *Die Revolution ist sein Schicksal geworden.* »

greffier de la ville. C'était un ami sincère de la France et de la Révolution, par principe. « La Révolution en France, écrivait-il à un ami, me fait un plaisir dont tu ne te formes pas d'idée, je ne parle que de cela, et je prends réellement en haine ceux qui ne sont pas pour elle ». Mais à Berne il y avait également un parti opposé à la politique de Steiger. « Entre nous il y a un grand dissentiment à Berne entre Steiger et Frisching » (1). Ce dernier « possède une âme forte, énergique, beaucoup d'éloquence. Son caractère est franc ouvert, généreux. Il est regardé comme le chef du parti français. La France révolutionnaire lui était, comme à ses adversaires, en horreur. Mais il pensait, différemment d'eux, que, la Suisse n'ayant aucun moyen d'arrêter ce torrent dévastateur, elle devait user de tous les ménagements raisonnables dont sa position délicate lui faisait un devoir, pour tâcher de n'être pas entraînée ». Kilchsperger le jugeait comme suit : « C'est à lui que nous devons en grande partie notre tranquillité. Il a fermement combattu ceux qui

---

(1) Rigaud à Wyss, le 24 août 1792.

Rigaud à Wyss. le 4 septembre 1792 : « Je vais vous conter de confiance tout ce que vous me demandez sur MM. Steiger et Frisching, mais soignez ma lettre, ou brûlez-la. Le premier est accusé d'être beaucoup trop partial pour la contre-révolution, trop dévoué aux Princes (d'Artois, Condé) avec lesquels il était en correspondance (les ducs d'Angoulême, de Berry, et le marquis de Bouillé le visitèrent)... Le second au fond aussi aristocrate que le premier, a senti habilement que s'il se prononçait moins, son crédit en hausserait et qu'on lui confierait moins la conduite de la barque. La jalousies' en est mêlée. Le système lui a réussi. Il fut élu pour la Diète de mai, parce que le premier n'en voulut pas, il n'augurait pas qu'on y fît grande chose et s'en écarta. La triple inclusion (Neufchâtel, évêché de Bâle, Genève) fit grand fracas en faveur du second. Le premier, voyant que ces diètes faisaient de si grandes choses, a voulu venir à celle-ci et il a échoué. On a été fort injuste envers lui dans la manière, et je suis persuadé qu'il y aura été sensible. De là s'est établi pour ainsi dire deux partis ».

se sont laissés entraîner par des passions et par des vues qui ne conviennent point au peuple suisse. Et sans lui nous aurions risqué d'être tirés dans de grands embarras, sinon dans le malheur. Il a toujours soutenu notre système modéré et nous l'avons également soutenu par les résolutions que nous avons prises et qu'il savait faire valoir avec sagesse et énergie. Tout bernois qu'il peut être, il rend justice au gouvernement de Zurich, et nous la lui rendons aussi de notre côté. C'est un grand bonheur que ce digne magistrat ait été de la Diète de 1792 et je me suis félicité qu'il était aussi de celle de cette année » (1). Un partisan résolu de ces idées était le colonel François-Rodolphe de Weiss.

Le but de ce parti francophile était de maintenir la neutralité traditionnelle de la Suisse. A la haine de la Révolution, qui animait ce parti comme l'autre, se mêlait la défiance à l'égard de l'Autriche et de ses plans. Tandis que Steiger refusait toute concession, les « neutres » cherchaient toujours une solution amiable aux conflits avec le voisin

---

(1) Liste des Diètes d'après les Eidgenössischen Abschiede, VIII :
de Frauenfeld (14-30 mai 1792) : J.-H. Ott (burgermeister) et J.-H. Schinz, représentants de Zurich ; C.-A. v. Frisching, trésorier et Sig. R. v. Wattenvogl, représentants de Berne.
de Frauenfeld (2-27 juillet 1792) : J.-H. Kilchsperger (bgm) et David Wyss (trésorier), représentants de Zuirch ; Sig. R. v. Wattenvogl, représentant de Berne.
d'Aarau (3-22 septembre 1792) : J.-H. Kilchsperger (bgm) et David Wyss (trésorier) ; C.-A. v. Frisching (trésorier) et Sig. R. v. Wattenvogl.
de Frauenfeld (1-27 juillet 1793) : J.-H. Ott (bgm.) et Salomon Hirzel (trésorier), représentants de Zurich ; Alb. v. Mülinen et Rud. Stettler (avoyer), représentants de Berne.
de Frauenfeld (7 juillet-1er août 1794) : J.-H. Kilchsperger et Salomon Hirzel, représentants de Zurich ; C.-A. v. Frisching et J.-Jac. Haller, représentants de Berne.
de Frauenfeld (6-28 juillet 1796) : Dav. Wyss et H.-C. Lochmann, représentants de Zurich ; Rod. Steller et Gabr.-Albr. v. Erlach, représentants de Berne.

de l'ouest, par crainte de la puissance militaire de la France. C'était une politique de faiblesse qui se basait sur les arguments suivants : désunion du Corps helvétique, divergence d'intérêts, peur de l'enthousiasme du peuple pour la guerre, armement désuet de presque tous les Cantons et impuissance financière. Au fond les idées du parti francophile s'accordaient bien avce les opinions de Steiger quant à la politique intérieure. Ils n'approuvaient pas plus l'un que l'autre les principes de la Révolution, ils différaient seulement dans leur attitude à l'égard de la France. Les deux opinions adverses n'étaient que le résultat de la différence de ces deux caractères personnels et d'un raisonnement opposé quant à l'issue finale de la Révolution française (1).

Jetons un coup d'œil sur l'action divergente de ces partis pendant les années 1792 à 1795. La nouvelle inattendue de la défaite du régiment des gardes et de l'arrestation de Louis XVI, se répandit en Suisse à partir du 14 août. Elle y provoqua partout une grande surrexcitation, une soif de vengeance et un grand accablement, mais aussi une grande incertitude sur la conduite à tenir, ainsi que Greiffenegg en écrit à son ministre, le 16 août 1792 : « Doch finde ich den Eindruck, den die Rache gleich bei der ersten Überraschung von der Nachricht dieser Grausamkeiten hätten machen sollen, bei weitem nicht so stark als ich mir vorgestellt hatte. Es ist ein unbegreiflich phlegmatiches Volk um die Schweizer ». On convoqua la diète de Frauenfeld, le 2 septembre. « Et si Berne avait été la Suisse après le 10 août, la guerre serait éclatée (sic) ». Steiger pres-

(1) MUTACH, *Révolutions geschichte*, I, p. 10, 26 ff. : « Und beide betrogen sich mit allen Zeitgenossen in dieser in der Weltgeschichte einzigen beispiellosen Begebenheit ».

sait la rupture avec la France. Fribourg et Soleure appuyèrent le parti guerrier de Berne. Les propositions bernoises avaient sans doute la signification d'un manifeste belliqueux à l'égard de la France. Mais Frisching s'y opposa. La demande d'expulsion de Barthélemy et de la communication officielle de la rupture des relations franco-helvétiques aux puissances, fut prise ad referendum, ce qui ne fit pas peu apparaître la défaite de Steiger et de Berne.

Chaque changement dans la fortune de la guerre entraîna un changement corrélatif de la puissance d'un des deux partis (1). La nouvelle de Valmy, de la retraite des armées prussiennes et de l'écroulement de la défense sarde en Savoie, affaiblit le parti de Steiger dans la même proportion qu'elle fortifia le parti opposé. La victoire inattendue de la République française sur les puissances centrales et sur la Sardaigne s'affirma plus nettement. A Valmy, et à la libération des territoires français succédèrent Jemappes, la chute de la Belgique et des pays du Rhin, l'entrée des troupes révolutionnaires à Bruxelles et à Mayence. Zurich accrut son autorité par ses tendances neutres, sa réserve et sa circonspection, tandis que Berne (2) était bien compromise aux yeux des Suisses. Son crédit était ruiné. Les Can-

---

(1) *Mémoire du frère de U. von Salis Marschlins*, 2 II, 1791 : « Les succès des armées françaises en Champagne, sur le Rhin, en Savoie et en Brabant, ont opéré un changement total dans la disposition des esprits en Suisse relativement à la Révolution française. Les démocrates triomphent ; leur nombre s'accroît tous les jours et les gens éclairés et honnêtes qui avaient soutenu jusqu'à présent le parti royaliste dans leurs cantons sont entièrement discrédités et se voient obligés même d'affecter de l'indifférence pour ne pas s'exposer à perdre leurs places ».

(2) Dépêche de Marval au Roi de la Prusse, du 20 novembre 1793, dans laquelle il communique les instructions belliqueuses de l'assemblée bernoise.

tons de l'est et du centre commençaient à sympathiser avec Zurich ; même dans les Cantons patriciens les adhésions au parti neutre se multiplièrent. En même temps le décret de la Convention du 19 novembre fut publié. Il promettait à tous les sujets révoltés de tous les pays, le secours et la défense contre leurs oppresseurs. Cette publication causa beaucoup d'inquiétudes à tous les Cantons, surtout à Berne (1), car il n'y en avait aucun qui n'eût des sujets ou des mécontents. A Berne on put constater un changement brusque de l'opinion publique « Le ton de la *Gazette de Berne* changea ».

Le parti de Frisching prit les rênes pour changer le « système » de Berne. Ce changement eut cette conséquence qu'à partir du commencement du mois de décembre les relations franco-helvétiques se détendirent quelque peu. Cette amélioration de la situation doit être attribuée en grande partie à Barthélemy, qui écrivait au ministre le 5 décembre : « Quand vous saurez combien tous sont revenus (2) à nous et combien ils paraissent décidés de le marquer par des effets (3), quand vous saurez quelle salutaire impression vos derniers procédés ont faite sur leur esprit, je suis assuré que vous voudrez bien vous employer avec zèle pour que la nation française s'occupe de tranquilliser efficacement la république de Berne ».

Mais la puissance du parti de Steiger ne fut pas complè-

---

(1) « Der Kanton Bern ist wegen seinem Wadtlande der ausgesetzteste und nächste daran ». GREIFFENEGG, 1 XII, 1793.

(2) Des journaux français furent admis de nouveau. Des troupes furent retirées de Bâle.

(3) *Journal de la Montagne*, n° 116, du 26 septembre 1793 : « Oui, l'intérêt incontestable des magistrats et l'intérêt plus incontestable encore du peuple de la Suisse est de s'unir à la République française. Malgré cela, prenons toutes les précautions possibles contre la Suisse ».

tement brisée, même après la défaite. Dans le Grand Conseil il n'arriva plus à obtenir la majorité, mais le Petit Conseil, qui « formait seul ce qu'on appelle le *gouvernement*, l'autre n'étant qu'un corps délibérant (1) ». s'était arrogé toute l'autorité. Et cela était à craindre, à cause des moyens secrets dont ils disposaient et dont l'emploi abusif était ignoré par le Conseil souverain. La situation intérieure de la France, la baisse des assignats, le procès et l'exécution de Louis XVI, la crise alimentaire (qui atteignait indirectement la Suisse) attisèrent de nouveau le feu de la colère et de la haine du parti de Steiger contre Paris, la révolution et le parti neutre de Zurich. Barthélemy et le parti zurichois s'efforcèrent de tranquilliser le canton de Berne et surveillèrent particulièrement sa correspondance avec les émigrés. La nouvelle des échecs des Français avait ranimé les partisans de Steiger (2) et abattu ceux de la révolution. Quelques Cantons, Lucerne et Glaris, accordèrent à l'Espagne et à la Sardaigne l'enrôlement de nouveaux régiments. Des mesures furent prises par les Cantons aristocrates contre l'achat et l'exportation des chevaux, du bétail, des grains, etc., contre le transit du riz et des grains en France. Enfin

---

(1) Dampierre, 97, 104. — Schweizer à Déforgues, Zurich, 14 I, 1794. « Et cependant, sous main, ils (Steiger et ses amis) ne cessaient de manifester de la mauvaise volonté par des actes plus ou moins provocants que j'étais toujours obligé de chercher à publier. Ils me compromettaient continuellement. »

(2) *Journal de la Montagne*, n° 118, 28 septembre 1793. « Les magnifiques seigneurs de Berne jouent parfaitement la comédie : ils ont l'air de blâmer publiquement tout ce qui se fait de contraire à la neutralité, tandis qu'en secret ils forment contre la France des projets désastreux. Les magnifiques seigneurs de Berne, qui toujours ont été les plus ridicules, les plus insolents et les plus sots despotes de l'Europe, ne nous feront jamais croire qu'ils aiment la Révolution française qui n'admet ni comtes, ni barons, ni familles patriciennes ».

la question de la reconnaissance de Barthélemy comme ambassadeur, fut soumise à la discussion de la Diète par 84 voix contre 57. Et de même que la Diète de l'automne de 1792, celle de juillet 1793 se passa sans aucune influence directe de l'extérieur. La question susdite fut prise *ad referendum*, ce qui blessa un peu Barthélemy. Celui-ci, pour ne pas donner occasion d'une discussion de la part du Canton de Berne, resta éloigné de la Diète. Il ne s'y présenta que pour y apporter une plainte de Lebrun sur la tolérance de l'enrôlement de régiments suisses par les puissances hostiles à la France. Le résultat de la Diète correspondit à peu près à l'opinion de Fitz Gérald : « that the same unsettled system of politics with regard to France still prevails with these states, that they are literally guided by the circumstances of the war and that however nearly the subject may interest them at home, the result must be indifferent to other notions as a persevering neutrality will form the basis of the whole plan ». Le parti de Steiger se rapprocha pour le moment de l'opinion de ses adversaires ; il prit une attitude réservée, tant par crainte des armées françaises qui étaient très rapprochées de la frontière que par mécontentement de la froideur témoignée par les alliés.

Mais le 23 juillet 1793, Mayence tomba au pouvoir des armées alliées qui traversèrent le Rhin ; au nord de la France, Valenciennes fut prise, et Fritz Gérald annonça au gouvernement bernois l'arrivée de la flotte anglaise dans la Méditerranée. Le moment semblait venu pour le parti de la guerre d'agiter la passion contre-révolutionnaire en soutenant secrètement les partisans de la contre-révolution. Et en effet, ils ne résistèrent pas à la tentation. Citons seulement l'arrestation de Maret et de Sémonville, la violation de la frontière et de la neutralité dans le Va-

lais (1). « On ne peut plus se dissimuler que l'avoyer Steiger et ses amis qui sont membres du conseil secret conjointement avec le bailli de Lausanne (Erlach de Spiez) ne s'entendent pour provoquer des événements d'une nature si grave qu'une rupture entre la France et la Suisse en sera la suite nécessaire ». C'était là l'opinion des plus sages magistrats.

Les notes menaçantes enfin du général Vieusseux du 20 et du 25 août, la reconstruction de la batterie d'Huningue (détruite au printemps) et la crainte que les Français ne soient décidés à tenter une attaque contre la Suisse en passant par le territoire suisse et notamment en tournant la ville de Bâle, eurent comme conséquences, d'une part un envoi de troupes auxiliaires de Zurich et des Cantons alliés ; d'autre part la guerre entre les partis recommença à Berne. L'opinion de Berne, Fribourg et Soleure était « que l'on répondit fermement au général français et de manière à lui faire connaître que le désir des Suisses de conserver la paix, ne leur ferait jamais supporter patiemment le ton d'arrogance qu'il avait pris ». Steiger demanda la guerre à la France comme réponse à la première attaque contre Bâle.

Pour la première fois depuis 1792, l'avoyer Steiger avait gagné la majorité du Conseil à ses idées. Frisching l'avoue à J. K. Hirzel le 31 août, dans les termes suivants : « On a ordonné au Conseil de guerre de tenir prêt tout ce qu'il faut pour couvrir nos frontières ; la bride nous échappe, on risque sa vie à s'opposer aux vues guerrières de certaines gens, je ne vous donnerais plus cinq sols pour notre paix».

Mais de nouveau : « il me parut que l'orgueil sénatorial

---

(1) Voir les chapitres VIII et XI.

bernois était blessé grièvement du ton avec lequel on avait voulu entraîner la Suisse à armer contre la France » (1) C'était une nouvelle raison d'affaiblissement pour le parti de Steiger et pour la modération de ses idées. Les assurances françaises aidèrent aussi à éviter les tentatives de la contre-révolution. Aux mois de mai et juin 1794, les français furent vainqueurs à Courtrai, Tourcoing et Fleurus ; au mois d'août les Autrichiens évacuèrent la Belgique et dès le mois de janvier 1796, les soldats de Pichegru entrèrent à Amsterdam. Et depuis ce temps-là, c'est-à-dire dès le commencement de l'année 1794, les deux partis opposés s'entendirent sur la base du maintien de la neutralité helvétique. Cependant la France vivait sous le régime de la terreur, de la guillotine, des assassinats, des réquisitions et de la dictature de Robespierre. Les oscillations de la politique helvétique cessèrent de se manifester dans les allures des partis. La masse de la nation était résolue à demeurer dans le calme et à rester en bonne relation avec la République française.

« Où en serions-nous à présent, si nous nous étions laissés entraîner dans cette funeste guerre ? » telle était la question que chacun se posait, las et énervé de tous les bruits de guerre et plein du désir de la paix. On espérait la fin prochaine des hostilités.

Bien que Steiger proclamât : « nous sommes neutres dans la grande question ; et si une fois la Providence établit en France un gouvernement stable, je suis persuadé

(1) Rilchsperger à Barthélemy, 20 février 1795 : « Il paraît à même temps que le parti coalisé de Berne a perdu son crédit aussi à Vienne, puisqu'on traite ce Canton avec tant de rigueur par rapport à l'exportation des grains ».

que nos relations avec elle revivront plus que jamais ». Son parti chercha à regagner du terrain : « Ces messieurs croient toujours à une contre-révolution » (1). Et en effet il était un sérieux appui pour l'agitation de William Wickham. Avec le temps le parti francophile avait perdu bien des adhérents, aussi Wickham pouvait écrire à Degelmann : « Seit meinem letzten Briefe hat sich hier alles verändert, so dass der Platz fast nicht mehr zu kennen ist. Die französische Fraktion ist nicht nur unterdrückt, sondern tatsächlich verschwunden und alles ist nun vollständig in den Händen des tüchtigen und vortrefflichen Schultheissen von Steiger ».

Telles sont, brièvement résumées, les différentes phases par lesquelles passèrent les partis politiques en Suisse de 1792 à 1795.

---

(1) Frisching à Barthélemy, 4 mai 1795.

CHAPITRE VII

Les évènements de Genève et le traité de Carouge

Les troupes françaises avaient procédé à l'occupation du pays de Porrentruy, qu'elles jugeaient nécessaire à leurs opérations défensives ; les propagandistes révolutionnaires s'y étaient aussitôt répandus pour insurger la population contre leur souverain, l'évêque de Bâle. Les habitants des pays du Vaud et d'Argovie, sujets de Berne et tenus en charte privée par les aristocrates qui gouvernaient ce Canton, s'agitaient sous l'impulsion des émissaires français. Et le conflit qui couvait un peu partout éclata à Genève (1).

Genève était indépendante ; elle ne faisait point partie de la confédération helvétique, mais elle s'était liée en 1558 et en 1584, par une alliance perpétuelle avec les Cantons de Berne et de Zurich. En 1782 les démocrates tentèrent d'y opérer une révolution. Les trois puissances voisines, la France, la Sardaigne et la Suisse intervinrent, firent rendre un édit de pacification, et rétablirent la constitution aristocratique qu'elles placèrent sous leur garantie collective. Elles stipulèrent que si deux d'entre elles se faisaient la guerre et que cependant le cas se présentait d'exercer la

(1) Posselt, *Europaeische Annalen*, Bd. IV, p. 157-182.Abdruck : Geschichte der Repraesentschaft der Stände Zurich und Berne bei der Republik Genf in A° 1792. Verfasst von Hrn. Jac. Pastalozzi, Repraesentant in Genf.

garantie, Genève serait déclarée neutre. La guerre de la France et de la Sardaigne posa ce *casus fœderis*. Un des meneurs de la révolution genevoise de 1782, Clavière, qui avait été expulsé, faisait maintenant partie du gouvernement français. Les réfugiés de son parti qui s'étaient groupés naturellement autour de lui, cherchaient impatiemment leur revanche.

La France royaliste avait écrasé leur faction ; la France républicaine la relèverait. Clavière avait gagné à ce dessein Brissot et ses amis (1). Il se tourna aussi vers Servan et s'efforça de lui démontrer l'intérêt qu'il y aurait à occuper Genève, à confisquer le matériel de l'arsenal et à réquisitionner le trésor de cette république, qui passait pour bien garni. Aussi, dès la déclaration de la guerre à la Sardaigne, lorsque les troupes révolutionnaires avancèrent rapidement et à l'improviste vers la ville, celle-ci, effrayée par des nouvelles menaçantes, ferma ses portes. Le Conseil général se réunit le 24 septembre, décida l'armement de la population et autorisa le gouvernement à réclamer, en vertu des traités de 1558 et de 1584, le secours des alliés, les Cantons de Berne et de Zurich (2). Cette délibération fut acceptée à

---

(1) A. Z., T. 35. Trk 11. Ts 5, n° 8. Genève au Corps helvétique, 19 septembre 1793 : « Nous recevons en ce moment un avis de la plus haute importance et malheureusement trop certain. M. le capitaine Dassier, citoyen de Genève, membre du Grand Conseil... vient d'arriver de Paris... Il nous a dit que la veille de son départ M. Clavière lui avait dit positivement que les ordres étaient donnés à M. de Montesquiou pour s'emparer de la Savoye et de Genève, et qu'il nous conseille de ne pas y faire de résistance ».

(2) Dito n° 7. Genève 18 septembre : « Nous sentons la nécessité de nous « coller » plus étroitement que jamais au Corps helvétique ».

dito, n° 13, Genève 24 septembre : « ...nous n'en sentons pas moins que notre salut dépend essentiellement de l'arrivée la plus prochaine dans notre ville du secours combiné que vos Seigneuries nous réservent... »

la majorité de 948 voix contre 736. Mais le résident français, Châteauneuf, s'y opposa et déclara que le fait de recourir à l'aide militaire des Cantons suisses, constituait une mesure hostile. Le 3 octobre, il quitta Genève.

Chacun des deux Cantons sollicités manifesta d'une manière différente son esprit particulier. Zurich fut prêt immédiatement à envoyer les six cents hommes prévus par les traités. Des représentants furent envoyés à Genève et à Berne. Par une note du 27 septembre, on fit remarquer à Montesquiou que les Suisses s'opposeraient à une violation de la neutralité. Quatre mille hommes furent prêts à marcher. « Erhaltung von Genf oder Krieg, scheint mir unausweichlich, aber defensiv nicht offensiv » telle était l'opinion de David von Wyss, de Zurich.

A Berne, où l'on savait l'importance de Genève comme clef du pays de Vaud et où l'on avait toujours favorisé le mouvement d'annexion de cette ville, on s'était laissé aller à l'optimisme, soit parce qu'on prêtait à la Sardaigne plus de force qu'elle n'en avait réellement et qu'on mésestimait les gardes nationales françaises, soit pour d'autres raisons. La menace sur Genève exigea de Berne et de la Suisse tout entière des décisions catégoriques. La volonté de Berne manifestée par les instructions de la Diète, de rompre avec une politique tortueuse et déshonorante se manifesta dans des mesures énergiques. A la nouvelle de l'arrivée de huit cents gardes nationaux dans le pays de Gex, Erlach von Spiez occupa la frontière avec cinq cent quatre-vingt douze hommes, le 14 septembre 1792. Il en demanda encore davantage, et des canons. Le conseil de guerre reçut pleins pouvoirs de prendre toutes dispositions défensives pour la garde et la défense de ses propres frontières. Sous l'impression du danger croissant pour Genève et à la suite de l'aug-

mentation des troupes françaises dans le Porrentruy, le Grand Conseil demanda d'activer la mobilisation commencée. Le 5 octobre Muralt reçut l'ordre de rassembler les troupes sur la frontière vaudoise, de marcher activement vers Genève en cas d'une attaque française et d'avancer dans le pays de Gex. Les autres Cantons furent sollicités d'envoyer des contingents auxiliaires et le 6 octobre on résolut même de demander des subsides à la Hollande. Les autres Cantons limitrophes avaient aussi mobilisé. Le Valais occupa sa frontière ouest. Fribourg tenait 1.500 hommes prêts à marcher. Soleure avait 700 hommes sur ses frontières.

Les Suisses furent introduits dans Genève. A titre de compensation, le gouverneur de la ville fit sortir les émigrés français. Les Suisses arrivèrent par le lac, salués par des acclamations patriotiques. « Les émigrés s'embarquèrent au milieu d'une scène de confusion, d'effroi et de douleur» (1). Montesquiou se porta à Carouge avec 4.000 hommes et des canons. Il reçut, le 6, une lettre de Servan lui prescrivant d'occuper Genève « de gré ou de force ». Il ne pouvait le faire qu'en bombardant la ville, car il n'était pas en mesure de l'enlever d'un coup de main.

Ce fut dans le moment où la tension était la plus grande, qu'arriva la nouvelle de Valmy et de la retraite des armées prussiennes. En même temps on apprenait que la défense de la Sardaigne avait échoué, et que le corps autrichien cantonné près de Bâle s'était éloigné de la ville. L'isolement de la Suisse était bien net. La catastrophe pouvait survenir à chaque instant. De plus les Cantons s'étaient trompés sur

---

(1) MALLET du PAN, t. II, p. 332.

l'intervention possible de l'Angleterre dans les affaires de Genève. Pitt ne voulait pas encore s'engager à prendre parti dans les relations continentales. Les instructions de Lord Fitz Gérald comportaient qu'il s'efforçât de lier les deux pays d'une bonne amitié, pour que l'Angleterre pût tirer de la Suisse un secours en cas de nécessité. Le 10 octobre le roi de Sardaigne proposa une coopération avec Berne et le Corps helvétique (1). Mais comme on ne pouvait plus attendre pour faire avancer les troupes destinées à la reprise de la Savoie, il ne resta à Berne que d'essayer d'entrer en pourparlers directs avec la France pour éviter un choc terrible. Et le geste menaçant se réduisit de plus en plus à une attitude timide et accomodante.

Des commissaires genevois et les députés Frisching von Landshut et Pestalozzi commencèrent le 8, le 14 et le 16 du mois d'octobre les négociations et entrèrent en conférences avec Montesquiou. Le Conseil exécutif crut avoir assez fait pour s'assurer la neutralité suisse, en demandant à Barthélemy de rester à son poste et en lui envoyant une belle adresse à la nation helvétique, rédigée par la Convention du 9 octobre. Le lendemain, Barthélemy annonça que Montesquiou persisterait à exiger la retraite immédiate des Suisses, faute de quoi ce général devait user de tous les moyens pour « forcer les Genevois à l'observation des trai-

(1) S. A. Z. Trk 12 Th 3 n° 22, D.
Extrait du *Bulletin de la Convention Nationale* du 4 octobre 1792. Le ministre des Affaires étrangères instruit la Convention des détails suivants : « Les intrigans et les ambitieux de Genève, ces gens dévoués au Roi de Sardaigne et aux aristocrates de Berne, viennent de mettre le comble à leur malveillance envers nous, en requérant les États de Berne et de Zurich d'envoyer une garnison à Genève, un corps de 1600 hommes, sous prétexte de craintes que devait causer à la République l'invasion de la Savoye par les troupes françaises.

tés et maintenir l'honneur national ». Le Conseil confirma d'ailleurs, les assurances données par Châteauneuf « qu'il ne serait porté aucune atteinte à la sûreté des personnes et des propriétés, non plus qu'à la liberté et à l'indépendance de la République ». Les pièces concernant la négociation furent renvoyées au Comité diplomatique. Brissot en fit, le 16, un rapport à la Convention. Il n'admettait point que les Genevois eussent le droit de s'effrayer. Leurs craintes étaient un outrage aux Français (1). « Mais Genève est un passage, ce passage est nécessaire à la France ».

« La faculté pour les troupes françaises de passer par Genève ne compromet en rien la liberté des Genevois et leur indépendance. Les troupes suisses ne peuvent être appelées à Genève qu'avec le consentement de la France. Brissot considère que le traité de 1782 a infirmé les autres traités de Genève et notamment celui de 1584 ». La Convention vota les conclusions du rapport : « considérant que toute garantie de constitution est un attentat à l'indépendance de la puissance garantie ».

---

(1) S.A.Z. 35 Trk 3, n° 24 b. Lettre du ministre des Affaires étrangères à Chateauneuf, résident de France en Suisse, 1er octobre de l'an 1 de la République : «...Si cependant elle (Genève) prend des mesures dont nous sommes évidemment l'objet, si elle invoque l'appui d'un état dontla malveillance envers la France est manifeste, nous ne pouvons pas voir dans une pareille conduite de simples précautions, mais l'effet d'un concert qui doit exciter toute notre défiance, et nous porter à user de tous les moyens propres à déjouer des manœuvres dont nous ne sommes que trop fondés à supposer l'existence. — Ainsi donc la République, en nous donnant en cette occasion la preuve la plus certaine d'une défiance injuste, nous met dans le cas de nous méfier nous-mêmes de ces motifs et elle ne doit pas trouver extraordinaire que la France se porte à prévenir et empêcher l'effet d'une démarche dont les Suissses pourraient être très funestes à nos intérêts dans les conjonctures présentes... »

Dit. 8 octobre : « Il y a donc ici encore une violation manifeste des traités... acte véritable d'hostilité... »

Mais ces contestations relatives à l'interprétation des traités de 1574, 1584, 1782 ne servaient qu'à dissimuler une question plus importante. Pour Genève, c'était moins le souci d'une attaque française que la crainte d'une révolution intérieure qui faisait que l'aristocratie, malgré toutes les assurances de Montesquiou (1), ne voulait pas consentir à une retraite des troupes helvétiques et demandait même que leurs effectifs fussent augmentés.

Le 22 octobre, un traité, la Convention de Carouge, fut signé, par lequel les républicains de Genève s'engageaient à renvoyer les Suisses avant le 1er décembre 1792, moyennant quoi l'artillerie française (2) s'éloignerait aussitôt après la ratification. Ce traité (3) qui était même très favorable à Genève et à la Suisse, était dû au caractère accommodant de Montesquiou (4), qui n'obéit pas aux inspirations de Clavière, et à l'agitation patriotique de Reybaz et d'Ivernois.

---

(1) Dito n° 23. Montesquiou à Genève, Carouge 12 octobre 1792»: Il déclare de nouveau que la France ne veut point s'emparer de Genève, qu'elle ne veut que Genève soit libre et neutre conformément à tous les traités ; et à cet égard la France n'a rien à démêler avec les Cantons Suisses qui n'ont point demandé à mettre garnison dans Genève ».

(2) La Chancellerie de Berne à Zurich :

« On peut compter qu'il y a actuellement tant dans les deux camps qu'au pays de Gex : 9000 hommes avec la facilité d'en avoir encore 6000 hommes en peu de jours, 30 pièces de canon 4 de 24, le reste de 16, 12, 8, 11 mortiers et 3 obusiers, les munitions pour les servir sont abondantes ».

(3) Voir l'Appendice.

(4) Rapport de la conférence du 18 octobre avec Montesquiou, joint à une lettre de Berne, 20 octobre 1792. « M. Montesquiou en déclarant qu'il avait des ordres pour exiger la retraite de tous les Suisses, s'est montré très bien disposé sur les deux autres points ; il a dit qu'il était jaloux de la dignité de la République de Genève, comme celle de la République française, et que c'était d'après ce principe, qu'il estimait que l'espèce de traité dont on s'occupe devait être rédigé ».

Barthélemy, qui résidait à Baden comme simple particulier, crut agir dans l'intérêt de la France en proposant à son gouvernement de pardonner généreusement les animosités, parce qu'une rupture et l'écroulement du Corps helvétique tournerait au profit de l'Autriche. Il écrivit de plus que la mobilisation en Suisse n'avait pas eté aussi importante qu'il l'avait annoncé la première fois, que Berne était compromise par le changement de la situation militaire, qu'on regrettait le maintien de la *Gazette de Berne* et les instructions de la Diète.

Après la ratification de la convention de Carouge, les gouvernements de Berne et de Fribourg avaient commencé la démobilisation (1). Mais pendant que le désarmement était en train, les mauvaises nouvelles se succédèrent. La victoire inattendue de la République française sur les puissances allemandes et sur la Sardaigne apparaissait de plus en plus complète. Elle fut suivie de la chute de la Belgique et des pays du Rhin, et de l'entrée des troupes révolutionnaires à Bruxelles et à Mayence. Et, en attendant les effets de la propagande girondine en faveur de la délivrance de tous les peuples opprimés, le Conseil exécutif accueillit les propositions de Montesquiou avec indignation. Il tint le premier article pour inconvenant et repoussa formellement le second (2). Les Genevois reconnaissaient toutefois

---

(1) S. A. Z. Trk. 12, Th 5, nº 24 C.
Copie d'une lettre adressée au citoyen de Candolle, syndic de la République de Genève par M. Johannot, député de la Convention nationale : « Il me restera une vive inquiétude jusqu'à ce que j'aie appris le départ des troupes Suisses de Genève ; je vous conjure de faire vos efforts pour que ce départ s'effectue... »

(2) Dito du 9 nov. à M. Malvesin Naville à Genève.
Décret de la Convention nationale du 17 octobre 1792. ad article 2 : « La Convention nationale considérant que l'Édit de Genève

qu'en maintenant l'intégrité des traités, ils ne portaient en rien préjudice au droit qu'avait la France d'en poursuivre et d'en négocier la révision. Le traité qui fut signé le 2 novembre 1792 à Landecy était précédé d'un long préambule. Montesquiou y déclarait que la France « ne prétendait exercer aucune autorité sur la République de Genève, aucune espèce d'influence sur son gouvernement ». Il écrivait à Lebrun : « Il dépend de vous, à présent, que l'affaire de Genève soit terminée et peut-être avec elle la mésintelligence de la Suisse... Comme militaire et comme citoyen fort attaché à la République française, je désire qu'une très chétive querelle en elle-même, n'ait pas de suites si considérables (1) ». Ce « général suspect » fut alors forcé, sur la dénonciation de Clavière irrité et de ses amis, de s'enfuir (2) en Suisse où il trouva un asile bien mérité à Bremgarten.

---

de 1782 a été dicté par la force, que le traité du douze novembre 1782 qui le garantit, n'est à l'égard de la constitution genevoise qu'un engagement entre des tirans pour garantir une tirannie étrangère qu'il est indigne d'un peuple libre de maintenir de pareils actes. Considérant enfin, que toute garantie de constitution est un attentat à l'indépendance de la puissance garantie, charge le Conseil exécutif de déclarer à la République de Genève et aux Cantons de Berne et de Zurich, que la République française renonce pour sa part aux traités du 12 novembre 1782 en ce qui concerne la garantie du gouvernement et de la Constitution de Genève. »

Signé Monge, contresigné Garat et scellier du sceau d'État. Certifie conforme à l'original Garat. Pour expédition conforme à celle envoyée par le ministre de la Justice. Le ministre des affaires étrangères.

LE BRUN.

(1) Moniteur, t. XIV, p. 441.

(2) S. A. Z. 35, Trk. 13, Th 3, n° 6.

Bern, 17 November, 21. Bericht : « Der beste Beweis von wirklicher Flucht des Generalen von Montesquiou war seine vorgestrige Anwesenheit in hier. Kaum soll er Zeit gehabt haben, dem Gendarme zu entrinnen, den ihn lié et garotté nach Paris hätte bringen sollen. Und Genf verschaffte ihm noch das nötige Reisegeld. -- so geschwind kann sich heutzutagee ein Eroberer in einen Bettler verwandeln ».

A cause de cela, tout était de nouveau remis en question. Les troupes françaises, qui s'étaient retirées, s'avancèrent avec une forte artillerie sur Genève et sur toute la frontière ouest du pays de Gex jusqu'au Porrentruy ; leur nombre s'accrut d'une manière menaçante.

Les corps militaires de Zurich et de Berne quittèrent Genève le 30 novembre (1). Genève restait, au moins dans sa forme politique, une république indépendante. Mais pour combien de temps ?

---

(1) dito, B. Copie d'une lettre de M. Johannot à M. Malvesin Narille à Genève, Paris, 9 novembre : « Je voudrais qu'un courrier vint annoncer qu'ils (Cantons) ont tous évacué Genève avant le terme prescrit ; tout serait terminé, et cela aurait un air de confiance qui produirait le meilleur effet, ...cela mettrait fin à des intrigues qui ne peuvent nuire enfin qu'à Genève ».

CHAPITRE VIII

L'arrestation de Maret et de Semonville

« Un horrible attentat, Monsieur, vient d'être commis contre le droit des gens et contre l'immunité et l'inviolabilité du territoire de la république des Grisons », écrit Barthélemy au bourgmestre de Zurich, dans une lettre datée de Bade le 30 juillet 1793. Dans le journal de la Montagne, du 13 août, on lit (lettre de Bâle) : « Sémonville, ambassadeur de votre république à Constantinople et Maret, ministre plénipotentiaire à Naples, se rendoient à leur destination par le pays des Grisons, d'où ils comptoient se rendre dans l'État de Venise. Dans un village près de Chiavenne, pays sujet des Grisons, ils ont été attaqués par 40 sbires milanois qui les ont garottés et conduits à Milan, avec leurs papiers et leur trésor qui consistoit, à ce qu'on assure, en bijoux d'une grande valeur et une somme en or de plus de trois millions ». Barthélemy avait déjà envoyé une note à Zurich dans laquelle il demandait au gouvernement de s'interposer auprès des Grisons pour que les agents français pussent continuer leur voyage, car, dit-il, « le gouvernement de Milan peu jaloux, à ce qu'il paroit, de respecter l'immunité et l'indépendance du territoire des ligues Grises a fait faire diverses dispositions qui ne laissent aucun doute sur ses intentions de faire enlever ces deux agens de la nation française, lorsqu'ils se seroient avancés

dans la Valteline (1) ». Et, en effet, le gouvernement autrichien les fit surprendre et enlever à leur passage à Novate sur le territoire des Grisons, le 25 juillet 1793 (2). Maret et Sémonville furent dépouillés et emprisonnés dans les souterrains de la citadelle de Mortane (3).

A la vérité, les deux ambassadeurs étaient en partie responsables de leur aventure. En dépit de tous les avertissements, ils avaient témoigné d'autant de maladresse que d'indiscrétion en voyageant d'une manière pompeuse et de beaucoup d'inconséquence en changeant l'argent au vu et au su de tout le monde (4).

---

(1) S. A. Z., 41 Trk 15, Th. 2, n° 49. Barthélemy à Nüscheler, régent à Zurich, Baden 22 juillet 1793.

(2) VIVENOT, III, p. 160. Wilczek à Thugut, 26 juillet 1793, pièce jointe : Nota dei Francesi stati arrestati in Novate contado di Chiavenna nel giorno 25 luglio 1793, ed interinalmente custoditi nel pretorio di Grave dona *Sémonville*, Carlo Luigi Ugo, Ambassiadore straordinario delle Republica Francese alla Porta Ottomana. *Maret* Ugo Bernardo, Ministro plenipotenzario delle Republica Francese appresso il Re delle due Sicile. Montgeroult Andrea Maria, antico Official Generale al servicio della Francia.

Mergez, Georgio Nicolao, segretario di Legatione à Constantinopoli.

Delamare, Giacomo, Pietro Francesco, segretario di Legatione à Constantinopoli.

Tasistro, Gerolamo di Novi, maestro di Mattematica degli figli de Sémonville.

Cardone, Francesco di Fossano in Piemonte, comeriere di Maret,

Crottel, Giuseppe, di Posi in Savoya, cuoco di Maret.

Dosda, Claudio d'Arriance in Loveno, domestico di Maret.

Bomeme, Gian Claudio, domestico di Montgeroult.

Postel, Gianbatta Nicolao, antico servò di Sémonville.

Sajou, Antonio, servo di Sémonville.

(3) VIVENOT, III, p. 158. Wilczek à Thugut, Algaro, 30 juillet : « Pour les copies des deux relations ci-jointes du notaire criminel Pozzi, homme habile et affidé, V. E. verra la suite de ce qui concerne nos prisonniers d'État...

...Les prisonniers d'État seront transportés par eau jusqu'à Cassano et de là en voiture dans le château de Mantoue ».

(4) VIVENOT, III, p. 141. Cronthal à Thugut, Chur 13 juillet 1793 :

L'acte n'en était pas moins une violation du droit des gens. La principale faute en incombait autant au gouverneur de Milan, l'archiduc Ferdinand, qu'à la puissante famille des von Salis et à leur clientèle (1). De plus, cette violation de neutralité helvétique montre l'agitation secrète de certains partis suisses, ennemis de la Révolution. La Révolution française avait dépouillé les von Salis de leurs principales ressources — des pensions, de la possession d'un régiment des Grisons, d'une compagnie de la garde. — Par cet acte — suivi d'autres de même nature — ils ne prétendaient pas seulement contribuer pour leur part à la lutte contre la Révolution, mais surtout ils se tournaient définitivement vers la cour de Vienne, dont ils espéraient le maintien de leur influence. De leur côté,

---

« Die zwei Franzosen Sémonville und Maret — sind wirklich hier den 8. Abend mit ihrem ganzen Gefolge eingetroffen und gestern um 9Uhr Früh wieder verreist. — Diese Leute müssen entweder eine unglaubliche Menge Goldes bei sich haben oder sie sind desperate Leute, denn sie scheinen die Louis d'or nicht mehr als Kreuzer zu schätzen. Sie wollten alles durth Geld bezwingen. — Von den fast unüberwindlichen Schwierigken besser überzeugt, sollen sie dort beschlossen haben, ihre Reisesoute über die Albula und Bernina zu verlassen und die bessere Bergstrasse über den Septimer nach Kleffen einzuschlagen, wo sie also dennoch nothgezwungen den Mailändischen Grenzen so nahe vorbei müssen, welche sie bis jetzt mit so viel Kosten und durch alle nur möglichen Mittel auszweichen gesuchet haben. Auch diese Abänderung ihrer Reise habe ich alsogleich gestern nach Mailand auf alle Fälle hin berichtet »

(1) VIVENOT III. p. 187. Cronthal à Wilczeck, Chur 13. August 1793 « ...Es ist wahr, dass die Salis und besonders jene von Marschlins Alles beitrugen damit jene Franzosen gefangen werden möchten und dass sowohl Conradi als Waser ihre Creaturen seien ; man will sogar behaupten, diese seien nur die Bestellten jener, und das Amt bessäsen eigentlich jene, das von Traona Salis von Marschlins und das von Kleffen der Kon. Ant. Salis Soglio. Was eigentlich die Absicht der Salis dabei gewesen sei, Kann man zwar vermuten, aber noch nicht gewiss angeben. Sicher ist es, dass es nicht aus Ergebenheit gegen das Mailänder Gouvernement geschehen ist... »

leurs adversaires cherchèrent du côté des Français un appui — qu'ils ont trouvé.

En France on apprit bientôt que les autorités des Grisons à Troana et à Chiavenna avaient prêté la main à cet acte opposé à la neutralité et que les von Salis et les Crontal, leurs complices, étaient suspects. « On voit bien que l'Autriche méprise les Suisses et croit pouvoir les offenser impunément ; Boulh, ambassadeur autrichien, vient de faire enlever, sur les territoires des Grisons, l'ambassadeur français Sémonville avec toute sa famille. Cette violation du droit des gens est bien humiliante pour la Suisse, si toutefois elle n'est pas l'effet des intelligences secrètes de ses magistrats avec l'Autriche. Ce qui ferait pencher sur cette dernière opinion, c'est que la Suisse, en souffrant tout de la part de l'Autriche, se comporte d'une manière toute différente envers la République française .. » (1).

Cette violation de la neutralité reçut l'approbation de tous les États du Corps helvétique, à l'exception de Bâle (2) et de Zurich. *La gazette de Berne* présenta cet incident de telle manière que Barthélemy se vit forcé de s'en plaindre auprès de Steiger. Ce dernier lui témoigna son consentement de ce que l'ambassadeur d'Autriche envoyât une note

---

(1) *Journal de la Montagne*, 10 août 1793.

(2) Vivenot III, 173. Buol Schauenstein an Thugut, Bern, 5 August 1793 : « Der Kanton Zürich hat einen neuen Beweis seiner unrühmlichsten Rücksichtsbezeigung für alle Wünsche der Hrn. Barthelemy. dsrch die Erlassung eines Vorschveibens an die Häuptes der Republik Bündten zu Gonsten der verruchten Durchzuger der berüchtigten Sémonville und Maret abgelegt. Die Verhaftnehmung dieser Emissaire auf bündtnerischem Grund und Boden missfällt den übelgesinnten ganz ausnehmend, so zwar, dass ich aus dieser Veranlassung gewarnt worden bin, mich ja zu hüten, nach Basel zurü ckzukchren. (Wiederholte Warnung kam Buol am 6. August durch den Marquis von Bombelles zu) ».

à Zurich, dans laquelle il demandait non seulement qu'on refusât strictement tout refuge aux « allerlasterhaftesten Flüchtlinge », mais aussi qu'on les livrât. Par une lettre du 10 août, von Salis demanda de son côté que l'Autriche arrêtât ces plaintes et sollicitât la délibération de l'affaire dans une assemblée des États, sous la menace d'un blocus des denrées alimentaires.

Les plaintes de Barthélemy auprès de Zurich et des Grisons restèrent sans effet et les remontrances des Grisons auprès de Crontal furent vaines. Il n'y eut pas de sanction pour les Grisons. Une attitude ferme aurait seulement servi les intérêts de l'Autriche, coupé les derniers liens avec l'Italie et hâté l'invasion autrichienne dans la Valteline. Malgré la certitude qu'avait tout le pays (1) de la culpabilité des von Salis et de leurs complices, malgré l'agitation du parti patriotique, bien que 52 contre 69 (2) communes aient demandé une instruction de l'affaire, et

---

(1) VENOT III, 187 ; Cronthal an Wilczek, Chur, 13, August 1793... « Aus einem weiteren Schreiben daher vernehme ich, man streue in ganz Veltlin aus, der Franzosenfang sei ohne heimlicher Einverständnisse der Herren Häupter mit der Mailänder Regierung nicht geschehen...»

« ...Wie es dem aber immer auch sei, so haben wir einmal unser Ziel erreicht, welches zu wünschen war... »

(2) H. BUCHI, *Vorgeschichte der helvetischen Revolution*, p. 151- 54. VIVENOT III, p. 443. *Die Häupter Gemeiner Drei Bünde an Cronthal* Chur, 29 Dezembre 1793...« ...so machen wir es uns zu einem wesentlichen Vergnügen, das Resultat derselben (Häupterversammlung)... auzuzeigen und bestehet solches in Folgendem :

« Dass durch ein grosses Standes Mehren erkannt worden, dass aus erbvereinter Ergebenheit gegen das vereherungswürdigste Ansinnen, Sr. k. k. Majestät die Untersuchung wegen der Arretierung der Hr. S... und M... auf immer eingestellt sein soll... »

Beilage : Das Standes Mehren über die Frage, obman in Betreff der Arretierung des Herr S... und M... eine Untersuchung unternehmen wolle, besteht darin, dass von den 63 Stimmen des ganzen Freistattes 44 alle Untersuchung auf immer eingestellt haben wollen... »

bien que Barthélemy exigeât, avec menaces, la réparation de la faute et la punition des coupables, l'influence des von Salis et l'intervention de Crontal obtinrent ce résultat qu'il n'en fut même pas demandé compte au *podestat* J. Walser. Zurich demanda bien la délivrance des Français prisonniers, mais en même temps David von Wyss fit comprendre à Barthélemy que Zurich n'avait rien à faire avec les Grisons (1). Plusieurs Suisses voulurent profiter de cette occasion pour faire leur cour à l'empereur, déclarant même que les Grisons n'étaient pas véritablement alliés au Corps helvétique. A Paris on se contenta du châtiment — illusoire — infligé à la famille von Salis.

(1) *Journal de la Montagne*, du 27e jour du second mois de l'an II, nº 158, Bâsle, 18 octobre : « Rien n'est plus équivoque, n'est plus varié que la conduite des Suisses à l égard des Français... Voici un trait piquant. Il est constaté que Sémonville, ambassadeur de la République française, a été arrêté par trahison sur le territoire des Grisons, et qu'un Grison de la famille des Salis, oubliant sa dignité d'homme et de républicain, a trempé dans cette abominable trahison. Les Grisons qui virent que cette lâche action compromettait leur loyauté et étoit une véritable violation de leur territoire, firent les informations contre les Salis et commencèrent à lui faire son procès. Mais à peine l'affaire était-elle en train, qu'ils reçoivent une lettre du cabinet autrichien, l'ancien tyran de la Suisse, qui enjoint aux Grisons, à des hommes libres, à une notion indépendante, de cesser toute information et toute procédure, et leur défend d'inquiéter en quoi que ce soit le traître Salis. Les Grisons communiquent cette lettre aux cantons leurs alliés, et leur demandent leur avis. On leur répond qu'on ne veut ni ne peut se mêler de cette affaire et qu'ils n'ont qu'à faire ce qu'ils jugeront convenable... »
KAULEK IV, p. 391, 404.

CHAPITRE IX

La mission du colonel Weiss à Paris

La meilleure chose à faire pour continuer les bons procédés et pour donner à chaque occasion de nouveaux témoignages de la volonté de la France de maintenir la paix avec le Corps helvétique, était pour Barthélemy de soutenir le parti francophile de Berne. Depuis le commencement du mois de décembre 1792 il s'était produit en effet un changement de politique, surtout à Berne. Barthélemy y fut envoyé par Lebrun pour lui permettre de se rendre compte par lui-même de l'influence croissante de Frisching et de ses amis. L'ambassadeur tranquillisa le ministère français, l'assura de la sûreté des frontières de la République et l'engagea à faire cesser la propagande qui inquiétait tant le peuple suisse. Lebrun, de son côté, envoya à Barthélemy l'assurance que la France ne cherchait que la paix avec le Corps helvétique, que les préparatifs militaires dans le pays de Gex et dans l'évêché de Bâle n'étaient destinés ni à l'occupation du Pays de Vaud ni à une attaque contre la Suisse. Enfin le départ des troupes françaises de la frontière suisse pour un autre théâtre d'opérations aida beaucoup à tranquilliser les esprits en Suisse. La démobilisation des troupes bernoises et zurichoises fut terminée. Il ne resta que le régiment de Wattenwil dans les villes vaudoises. Pourtant Berne ne se sentait pas encore rassurée.

Malgré les promesses de Barthélemy et de Le Brun, le parti neutre éprouvait le besoin d'une explication nette avec la France. Le langage menaçant tenu à Porrentruy par le général jacobin Demars, qui ne partageait pas l'opinion optimiste de Barthélemy sur la politique suisse et qui favorisait de toutes manières la propagande, — enfin les progrès de l'agitation française dans ces pays, restés néanmoins unis à la Suisse, — incitèrent le parti de Frisching à un arrangement. On espérait pouvoir, au moyen d'une délégation, arranger cette question inquiétante.

Le colonel François Rodolphe de Weiss se rendit vers la fin du mois de décembre 1792 à Paris. C'était une mission semi-officielle, approuvée par Barthélemy. Voici comment il l'accrédita auprès du ministre Lebrun : (1)

« Baden, le 19 décembre 1792. M. le colonel de Weiss, membre du Conseil souverain de Berne, va passer quelques mois à Paris... C'est un homme de talent. Il parle fort bien, il a un caractère entreprenant et tout ce qu'il faut pour jouer un rôle dans une république. Il y parviendra dans la sienne. Son enthousiasme pour la nôtre anime tous ses moyens. Il s'est déclaré ouvertement contre toutes les dernières mesures de M. l'avoyer Steiger. L'objet constant de ses soins est actuellement de parvenir de même à faire voir au Grand Conseil, en qui seul doit résider la puissance souveraine, combien il a eu tort de confier depuis peu d'années un pouvoir vraiment dictatorial au Conseil Secret... M. de Weiss vous dira qu'en général le conseil des Deux Cents est bien composé, la majorité bien intentionnée, qu'il mérite notre confiance ; il vous dira que, quelles

(1) KAULEK I, p. 464, 468, 469, 470.

qu'aient été les erreurs passées de quelques chefs du Conseil secret, il ne faut plus vous occuper que de l'avenir ; que votre politique doit être désormais d'accaparer et de nous attacher ce Canton, parce qu'il est le plus puissant, parce qu'il entraîne l'opinion de quelques autres, parce que, bordant une partie étendue de notre frontière, ce ne sera presque qu'avec lui désormais que nous aurons des intérêts à traiter, parce que la cessation de nos relations militaires se joignant à la position topographique des autres Cantons, qui les met à une plus grande distance de nous, nous aurons nécessairement moins de rapport avec eux. Ces observations sont très vraies, mais je suis bien loin d'en conclure que nous soyons encore arrivés à l'époque qui pourrait nous permettre de perdre de vue ou même de négliger l'utilité que nous présente l'ensemble, la masse du Corps helvétique ». Barthélemy compléta comme suit son opinion sur le colonel de Weiss et sa mission, le 23 décembre : « S'il est très attaché à son pays, il aime en même temps beaucoup la France et est ardemment admirateur de notre Révolution. Nos principes actuels sont bien plus selon son cœur que ceux de notre précédent gouvernement, d'après lesquels feu M. de Vergennes obtint de la république de Berne son emprisonnement dans la forteresse d'Aarbourg. Il va à Paris avec l'approbation de l'État de Berne, son souverain, dont il fait lui-même partie. S'il n'a pas de mission publique auprès de vous, citoyen, au moins les motifs qui ont déterminé son voyage et le choix qu'on a fait de lui déposent en faveur des dispositions de son état... M. de Weiss est autorisé à vous faire connaître dans le plus grand détail les sentiments de sa République envers nous, à vous dire combien elle ambitionne d'affermir la bonne intelligence entre les deux nations ».

Le programme de Weiss était alors d'exprimer la volonté, commune aux deux partis de Berne, d'entretenir des relations de bon voisinage avec la France, de faire connaître les bonnes intentions du Conseil des Deux Cents, de détourner l'attention des Français des erreurs commises par quelques hommes d'État bernois et de ranimer l'intérêt de la France pour ce canton, le plus puissant et le plus influent, qui touchait presque seul les frontières françaises. Weiss pouvait d'autant plus compter sur un succès, que Barthélemy lui avait déjà préparé les voies comme nous l'avons vu plus haut. De plus l'ambassadeur avait combattu auprès ds son gouvernement les intentions annexionistes du général Demars et de Gobel. qui furent réprimandés par Lebrun, et bientôt rappelés.

La mission du colonel Weiss à Paris (1) pouvait en effet faciliter la tâche du parti neutre ou francophile. Il appartenait dès lors à Paris de résister aux attaques de la presse jacobine, aux menées secrètes des Genevois exilés, des Fribourgeois et des Vaudois et à l'influence de Clavière et de ses partisans. Le colonel bernois défendit son pays par la parole et par ses écrits. La brochure : « Coup d'œil sur les Relations politiques entre la République française et le Corps helvétique (**2**) » du 23 février 1793, qui fut distribuée parmi les membres de la Convention et qui fut mise entre les mains de Lebrun par H. Schweizer, essayait d'éloigner tout prétexte à conflit, de soutenir la politique du parti

---

(1) Correspondance de Grenus et de Désonnaz, I, p. 52.
Grenus a Désonnaz : « Je suis charmé que Weiss soit envoyé du corps helvétique auprès de la République française. C'est un homme qui est aristocrate par état, mais très bon démocrate lorsqu'il suit les sentiments de son cœur ».

(2) Paris, 26 février 1793. Voir Dierauer IV, p. 407.

neutre et de Barthélemy et d'exciter l'intérêt français en faveur de la Suisse neutre. Avec beaucoup d'adresse, Weiss réfutait ou motivait les reproches faits à la Suisse, son antipathie à l'égard de la Révolution, l'accueil des émigrés, qu'il présentait comme un simple acte d'hospitalité et une spéculation financière, la proposition de l'expulsion de Barthélemy, le secours à Genève, qui avait dû être fourni conformément aux traités, enfin la partialité de la presse suisse. Enfin, Weiss donnait à entendre que la neutralité suisse avait été strictement gardée malgré la pression des alliés et formulait les revendications des Cantons et les griefs de la Suisse tout entière.

Weiss était assez content de sa mission. « Mon entrevue avec le citoyen ministre des affaires étrangères a été par diverses circonstances différé d'un mois... Je ne connais rien de plus aimable que son abord et sa politesse simple, naturelle, aisée ; c'est bien la figure la moins diplomatique, en ce qu'elle ne respire que franchise, bonté, intégrité » (1).

D'accord avec Barthélemy, « patriote contrefait et feuillant dans ses opinions publiques », qui lui donna le beau nom d'« ange de la paix » (2), de Weiss arriva à détendre les relations franco-helvétiques, ce qui montre à quel point l'esprit du peuple suisse était porté vers la conservation de la paix et de la bonne harmonie avec les Français.

(1) Weiss à Barthélemy, Paris, 8 février 1793.
(2) Voir Kaulek II, p. 218, Venet à Déforgues, Lausanne, 11 novembre 1793.

CHAPITRE X

Agissements en Suisse des puissances européennes hostiles à la France

Avec la guerre, commença une période de tension morale, intellectuelle, militaire et commerciale, et d'inquiétude continuelle pour le Corps helvétique. L'Autriche et la Prusse furent considérées par des hommes politiques influents et certains cantons patriciens, comme les défenseurs de l'ordre social, menacé « par la horde abominable de canailles et de poltrons » de la Révolution. La contre-révolution suivait la Révolution. Pour la Suisse cela signifia la lutte pour la neutralité helvétique.

La Suisse était l'asile, le rendez-vous et le champ d'expériences des intrigants, des conspirateurs et des diplomates. Barthélemy avait à combattre l'influence des ambassadeurs des puissances rivales, accrédités en Suisse (1) : le nonce, les ministres d'Autriche, d'Espagne, ceux d'Angleterre, d'abord Fitz Gérald, puis Wickham spécialement chargé par son gouvernement de coordonner les intrigues des royalistes français tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

(1) *Journal de la Montagne*, 31 août 1793, n° 90. Extrait d'une lettre de Berne, 16 août : « on n'aime pas autant la liberté ici qu'on voudrait bien vous le faire croire. Les agents de Pitt, de l'Autrichien, du Prussien et du Sarde, y sont trop bien accueillis, tandis que celui de la république est obligé de vivre retiré à Baden, où il ne jouit d'aucune considération... »

Les Mounier, les Mallet du Pan, les du Roveray, publicistes d'origine française ou genevoise, dont quelques-uns avaient appelé la Révolution de leurs vœux, étaient dénoncés à ce moment comme les agents de Pitt et de Cobourg. Parmi les émigrés, il en était qui causaient moins d'inquiétude. Mme de Staël, entre autres, et Necker, son père, ne se sentant plus en sécurité dans leur château de Coppet, trop rapproché de la France et de Genève en révolution, avaient trouvé un refuge plus assuré près de Lausanne (1), au centre du pays de Vaud, encore bernois. Barthélemy eut quelques rapports, sinon avec eux, du moins avec M. de Staël, ambassadeur de Suède, au moment où celui-ci alla négocier un rapprochement de son Gouvernement avec la France. Les Marval et les Vignet des Etoles cherchaient à influencer la Suisse contre la Révolution.

Greiffenegg (2), le résident de la Cour de Vienne à Bâle

(1) *La Patrie Suisse*, n° 869, trente-quatrième année, Genève, 6 janvier 1927, p. 5.

(2) *Greiffenegg an den Minister*, Basel, 14 Januar 1793. « Ist dem allerhöchsten Hofe daran gelegen, dass die Eidgenossenschaft die französische Republik zur Vermeidung eines bösen Beispieles nicht anerkenne und sich in kein weiteres Bündnis einlasse, so wäre ohne Zeitverlust (wenn es nicht schon zuspät ist) jemand an die Kantone Zürich, Bern, Luzern und im gleichen Wege nach Freiburg und Solothurn auch im Vorübergehen in einige kleine Kantone mit gemessener Instruction und Kreditiv abzuschicken, um den franz ösischen Verhandlungen entgegenzuuabeiten ; jedoch nicht ohne Zusage einer entweder vom Elsass herauf oder aus dem Breisgau oder noch besser von beiden Seiten anrückender österreichischen oder vereinigten Armeen. Dann wäre zu gleicher Zeit unverzüglich die allerstrengste Sperre von allen Lebensmitteln unter dem Vorwande des eigenen unumgänglichen Bedürfnis zur Selbsterhaltung vorzukehren ». W. St. A. f. 190.

Vivenot II, p. 247. *Esterhazy au comte Collaredo-Walsee*, Fribourg, 4 octobre 1792 : « Une coalition de l'accord et un rapprochement avec les Suisses eussent pu produire les meilleurs effets ; leurs mesures de défense eussent pu se combiner avec les nôtres ; tout aurait eu par là un effet plus prompt, plus rapide et mieux dirigé ».

avait pour instruction d'engager Bâle et les Cantons favorables à cette idée à garder une neutralité stricte et à ne permettre aucun passage de troupes françaises.

Les agents de la Cour de Coblentz, surtout le baron de Castelnau (1), tentaient de contrebalancer toutes les avances de la France à la Suisse, de provoquer le rappel des régiments, de fortifier la croyance dans l'écroulement prochain de la Révolution française et d'exciter l'ardeur au combat. Mais ils n'avaient de succès qu'à Soleure, Fribourg et un peu à Lucerne. Zurich et les autres états méconnaissaient les promesses des Princes qui ne reposaient sur aucune puissance réelle.

L'affaire du régiment von Ernst contribua particulièrement à faire espérer aux puissances contre-révolutionnaires l'entrée des Cantons et avant tout de Berne dans la Coalition que la Prusse et l'Autriche laissaient entrevoir prochaine. Louis de Marval, conseiller d'Etat, fut chargé de sonder les intentions des hommes politiques suisses, « de savoir, en cas d'acquiescement de leur part, jusqu'à quel point et par quels moyens ils voudraient coopérer au but

(1) S. A. Z. 35 Tik. 10, Ts 8, nº 2 et 3.

Les Princes, Monsieur et le comte d'Artois au Corps helvétique, Coblence, 28 mai 1792 : « Toutes les puissances ont manifest leur indignation contre des factieux qui voudraient livrer l'Europe entière à la plus affreuse anarchie, en excitant tous les peuples à se sou ever contre toute autorité divine et humaine. Le roi de Hongrie est en guerre ouverte avec eux. Le roi de Prusse a déclaré qu'il allait réunir ses forces à celles de l'Autriche. Les bonnes intentions de l'impératrice de Russie sont connues depuis longtemps. Le roi de Sardaigne a rassemblé son armée. Le Roi d'Espagne fait marcher des troupes sur la frontière, au nord, au midi, tout se prépare à replacer le roi, notre père, sur le trône de ses aïeux ».

« Le temps est donc venu où nous pouvons solliciter avec confiance la courageuse et loyale nation des Suisses, d'entrer dans cette ligue sainte, qui a pour objet la tranquillité de tous les gouvernements et le bonheur de tous les peuples »

commun et de les engager à munir en conséquence de leurs pouvoirs et instructions une personne de confiance à Vienne ». En tout cas, l'adhésion de la Suisse fut considérée comme certaine. Les puissances centrales y voyaient plusieurs avantages : des troupes sûres, des arsenaux bien garnis, une situation favorable sur la frontière française.

A peu près à la même époque la Sardaigne intervenait auprès de Berne pour des levées de troupes. En Savoie on craignait une invasion française, non sans raison du reste. En prévision de cette éventualité, la Cour de Turin voulait enrôler le régiment de von Ernst et engager Berne à envoyer un contingent de soldats à Genève pour la défense de la frontière genevoise en cas de déclaration de guerre.

Cependant la France avait déclaré la guerre à l'Autriche, et le général Custine occupait déjà le Porrentruy — ce qui amena la réunion de la Diète de Frauenfeld en 1792. Des négociations secrètes la précédèrent. Berne en était le centre ; elle était connue pour sa puissance et elle exerçait une influence prépondérante, en raison de sa situation géographique et de son esprit contre-révolutionnaire. Déjà, au cours des pourparlers entre les représentants de la Prusse et de la Sardaigne et Steiger « l'ennemi juré de la Révolution », la position qu'allaient prendre Berne et le Corps helvétique se laissait apercevoir d'avance. Après un entretien avec Steiger, Marval écrivait le 8 mai : « Son Excellence m'a assuré positivement qu'il était impossible que la Suisse prît aucune part au concert des puissances relatif à la France et cela vu ses traités avec cette couronne, les troupes qu'elle a à son service, le danger auquel elle s'exposerait de voir son pays le théâtre d'une guerre, la nature de ses gouvernements ; la qualité et la formation de ses troupes qui ne sont que des milices, à la vérité très disposées

à défendre vigoureusement ses foyers, mais qui n'auraient pas la même bonne volonté pour une guerre étrangère ; ou encore la diversité d'opinions entre les Cantons qui opérerait infailliblement une scission dans le louable Corps helvétique, la chose du monde la plus à redouter en tout temps, mais surtout dans le moment présent. Une convention quelconque avec une puissance étrangère qui ne serait même que défensive, pourrait nous attirer (à Berne) des hostilités de la part des Français » et compromettrait les autres Cantons (1) qui étaient obligés de la secourir au besoin. C'était là une prompte réponse faite au député de la Sardaigne. L'enrôlement de troupes lui fut refusé, mais il emportait l'assurance qu'on enverrait des contingents vers Genève en cas de nécessité et de menace, et qu'on empêcherait l'envoi de 6.000 hommes de troupes auxiliaires en France et la participation des régiments suisses en France, à la guerre contre la coalition. Tous les magistrats de la Suisse paraissaient extrêmement indisposés contre le parti qui dominait alors en France et désiraient ardemment qu'il fut anéanti. C'est pourquoi il est si étonnant que toutes les propositions des puissances alliées aient été repoussées.

Marval, enfin, était persuadé de l'insuccès de sa mission à Frauenfeld. « La Suisse n'entrera donc point dans la coalition des puissances, écrivait-il, mais ne fera rien pour la croiser, et plusieurs États même feront des vœux pour ses succès, mais rien que des vœux. La considération du sort des troupes suisses qui sont au service de la France, aurait toujours empêché les Suisses de prendre aucune part aux armements de ce royaume ». En voyant aussi les avantages remportés par la légation française en Suisse, il ne restait

(1) KAULEK I, 103, 104, 106, 109, 110, 112, 121.

à Marval que de se rejeter sur l'admission de Neuchâtel et de l'évêché de Bâle dans la neutralité suisse et d'entraver le renouvellement des capitulations.

Comme Marval, qui n'était arrivé à aucun résultat positif à la Diète, les princes et leurs emissaires échouèrent dans leur tentative d'obtenir le rappel des troupes et la rupture avec la France (1).

L'ambassadeur d'Espagne, qui, lui aussi, négocia pour l'enrôlement de troupes, n'y réussit pas non plus (2).

La cour de Vienne n'attacha qu'une importance médiocre à l'adhésion de la Suisse à la coalition. Les deux cours

---

(1) KAULEK II, 162, 253, 254, 260, 263, etc. Barthélemy à Défergues, Baden, 10 juillet 1792 « ...L'intrigant Castelnau s'est aussi montré a Frauenfeld : on lui a fait partout mauvaise mine » « ...On dit tout bas que les cidevant princes français sont dégoûtés et mécotents de M. Castelnau »

D'après une lettre de Ph. Cobenzl à Spielmann, VIVENOT II, p. 271, la Cour ne tenait pas beaucoup des aides des Princes : « Die Prinzen und die Emigranten werden schreien und jammern. Allein, was können wir von Allen dissen für Beistand und Grund hoffen ? »

Dito n° 6. *Schreiben der löbl. Stände an die beiden zu Coblentz sich befindenden franz.* Prinzen : « Als jene (Einladung zur Allianz) einlangte, war unsere eidgenössische Versammlung bereits geendigt und die Schlussnahme auf unser Betragen gegen die benachbarten im Krieg verwickelten hohen Mächte einmütig festgesetzt. Nach dem Biepiel unserer Altvorderen haben wir uns entschlossen, eine vollständige genaue Neutralität gegen alle dermalen kriegenden hohen Mächte zu beobachten, selbe nach Erfordern mit bewaffneter rand zu unterstützen und unsere Grenzen vor aller Betretung von fremden Truppen unberührt zu erhalten » : Zurich, 30 juin 1792.

(2) A. Z. 35 Trk. 11, Th. 2, n° 13 (imprimé).

Verordnung die Werbungen betreffend : « Nach dem unsere Gnädige Herren E. E. und W. W. Rats durch zuverlässige Berichte vernommen haben... sie... zu verordnen unumgänglich nötig befunden : Dass nicht nur fremde und bishr uner laubte Werbungen ferner gänzlich und bei ernstestlicher Strafe verboten und die für hiessige Standescompagnien ansonst mit hochobrigkeitlichem Vorwissen und Erlaubnis, beschehenen Werbungen eingestellt sondern auch zu Stadt und Land keine Werber gelitten, und ihnen aller Aufenthalt in unserem Gebiete auf's schärfste verboten sein solle. » 30. Brachmonat 1792... Kanzley Basel.

de Prusse et d'Autriche étaient d'avis que la Suisse fît marcher des troupes auxiliaires, mais à ses frais ; aucune des deux puissances ne voulait s'engager à payer des subsides au Corps helvétique (1), de peur que la France n'enchérit et que par conséquent la plupart des Cantons ne se donnassent au plus offrant. La prétendue entrée des Cantons dans la coalition aurait été incomplète, on aurait entraîné de grands sacrifices. D'ailleurs il restait encore l'espoir que l'intervention des puissances fût le signal de la contre-révolution en France et que la Suisse prît parti pour le roi Louis XVI.

Cette situation n'était pas encore envisagée que la Prusse proposait déjà une autre combinaison. Elle fut l'œuvre de Johannes von Müller, qui, le 30 juillet 1792, à la suite des conférences entre le roi de Prusse, le comte de Schulenburg et un envoyé de l'empereur avait combiné une entrevue entre le prince von Reuss et l'avoyer Steiger. Von Reuss proposa à Steiger — si celui-ci était d'avis d'appuyer en Suisse le parti de l'intervention — de lui faire envoyer par les puissances centrales, une personne qui discuterait les conditions d'un accord sur les bases suivantes : dans le cas où la Suisse prendrait part à la guerre, les puissances

(1) Vivenot II p. 356. *Ph. Cobenzl an den Kaiser, Wien*, 11 november 1792 : «...E. M. geruhen sich zu evinnern, dass als es mit Frankreich wirklich zum Bruche Kam, man noch darauf bedacht war, die Schweizer zu einer tätigen Teilnahme zu bewegen. Man kam daher überein, dass Preussen sich mit dieser Unterhandlung beladen sollte, da der preussische Einfluss wegen des Fürstentums Neuchâtel und der Religionsähnlichkeit, besonders in dem Canton Bern sehr gross ist, Der Erfolg hat aber dieser Erwartung nicht entsprochen und Preussen scheint wenigstens für diesen Augenblick die Hoffnung auszulangen fast aufgegeben zu haben. — Die Ursachen liegen in der obbemerkten Lage und Verfassung der Kantone, in welchen besonders die Finanzen gar schlecht bestellt sind... »

garantiraient la Constitution helvétique, promettraient des compensations pour la perte des capitulations, des privilèges commerciaux et des indemnités de guerre, après la victoire sur la Révolution. D'après ce plan, les régiments en France devaient simuler d'observer la neutralité, les chefs devaient recevoir l'ordre secret de se rendre aux alliés et de livrer les forteresses. Quant aux subsides nécessaires pour payer le concours suisse — point le plus délicat — Müller s'exprimait ainsi : « J'aurais souhaité que des cours qui ne peuvent ou qui ne veulent pas donner des hommes se fussent chargées de ces frais : mais l'Espagne n'est plus de rien, Naples ne fait des avances que pour les princes français, la Russie va marcher elle-même. Enfin je sens que c'est là l'épreuve la plus difficile de la sagesse des gouvernements helvétiques ». Sur ces entrefaites survint la catastrophe du 10 août.

Au sujet de proclamation de la neutralité suisse qui avait été portée à sa connaissance, l'Empereur déclara qu'il l'acceptait, mais en faisant remarquer qu'elle était violée d'avance par l'occupation française du Porrentruy et qu'il était de son devoir de protéger l'évêché de Bâle.

Les puissances ne cherchaient qu'à pousser la Suisse à entrer dans la guerre. Le parti antifrançais se voyait abandonné par l'étranger, ce qui mit fin aux hésitations de la Diète. La neutralité absolue fut déclarée cependant que les partis luttaient l'un contre l'autre, ce qui semblait indiquer une division intérieure, « ce que l'on redoute surtout et ce qui serait le plus funeste sous tous les rapports ». Enfin la France, pour sa part, accepta la neutralité des vallées du Jura et rappela Gobel et Demars, manifestant ainsi sa prévenance à l'égard de la Suisse. Ce fait inquiéta fort Greiffenegg. L'Autriche désirait rester en bonne intel-

ligence avec la Suisse (1). Au lieu d'un résident, ce fut un ambassadeur qui fut nommé, dans la personne du baron Buol Schauenstein (2), pour lequel on n'était pas bien disposé en Suisse. Il avait à demander le maintien de la situation et d'une neutralité stricte : ainsi l'Autriche serait tranquille sur la sûreté d'une longue frontière, et elle aurait l'assurance que la Suisse resterait aussi neutre pour la France que pour elle. Mais nous verrons plus loin qu'au cours des mois et des années qui suivirent, des difficultés surgirent à cause du transit de Suisse en France ce qui força l'Autriche (3) à prendre des mesures énergiques à l'égard du Corps helvétique.

A Marval on donna les instructions suivantes : « le parti le plus convenable pour vous dans les circonstances actuelles me paraît être de vous borner à observer très attentivement ce qui se passe et à soutenir, quand l'occasion s'en présente, les bonnes dispositions que vous rencontrerez,

---

(1) *Coblenz an den Kaiser, Wien*, 10 November 1792, *Minister an Buol, Wien.*, 16 März 1793. « Es wird wahrer Vorteil sein, wenn die Schweiz bleibt, wie sie ist und sollte der französische Unternehmungsgeist ihr dieses nicht erlauben, so ist es auch alsdann besser, dass sie rher Zuteauen zu als Furch (T) vor uns habe »

(2) dito VIVENOT, p. 360 : « In dessen verdient die Schweiz unter diesen Umständen immer grosse Aufmerksamkeit und es ist der Augenblick nicht zu versäumen, wo auf eine oder die andere Art die Eidgenossenschaft oder einzelne Cantone der guten Sache etwa doch noch zu Statten kommen könnten. Solches kann aber ohne einige Gefährde und auf die anständigste Art geschehen, wenn E. M. gnädigst zu erlauben geruhen, dass der — ...zum Minister in die Schweiz... ernannte Freiherr v. Buol, der bloss noch einige Wochen im Haag geblieben ist, um dem Grafen Starhemberg an Hand zu gehen, sich nunmehrungesäumt an seine Stelle begebe ».

(3) dito p. 358 : « Im übelsten Falle fühlte man sich auch im Stande die Neutralität durch Sperrung der Zufuhr in die Schweiz und Hemmung des Handels und auf andere Art zuerzwingen, indem von jeher die Schweizer insgeheim nur im Lande für fürchterlich gehalten wurden... »

sans déployer directement une activité qui ferait sensation, sans procurer aucun avantage réel à la cause commune ».

L'Angleterre seule tenta de détourner les Suisses de la neutralité pour les utiliser selon ses propres intérêts. Pitt essayait de former une coalition contre la France. Fitz Gérald fut invité à rechercher jusqu'à quel point les Cantons seraient d'avis d'en faire partie ; il reçut l'instruction de s'informer auprès des hommes d'État suisses, combien de troupes les différents Cantons du Corps helvétique voudraient mettre à la disposition du roi d'Angleterre, pour agir de concert avec les forces maritimes contre les provinces du sud de la France (1). Nous avons consacré un chapitre aux agissements de William Wickham.

En effet le moment était particulièrement favorable aux puissances pour prendre position en Suisse. La situation économique y était mauvaise par suite de la suppres-

---

(1) Dépêches de Greenville, à Fitz Gerald du 10 janvier 1793 : S. A. Z. 43, Trk 16, Th. 3, nº 45. Fitz Gerald au Corps helvétique' Berne, le 30 septembre 1793 : « ...Que peut-il avoir de commun entre la liberté de la Suisse et l'horrible anarchie à laquelle ils ont prostitué ce nom ? Que peut-il avoir de commun entre un peuple bon, religieux, ami des mœurs et de la justice avec les athées ennemis de Dieu et des hommes, altérés de sang et de pillage dont les crimes dans le cours de cinq années ont surpassé mille fois les crimes réunis des siècles précédens ? »

Les ravages qu'ils ont exercés dans les Pays bas, dans la Savoye, dans l'évêché de Bâle, partout où ils ont pénétré sous le nom d'amis du peuple prouvent assez ce qu'on doit attendre de leurs témoignages d'affection. Il ne peut exister une paix durable entre les sages conseils des États helvétiques et les brigands associés pour la dévastation... »

Réponse du 30 novembre 1793 : « Es hätten Euer Wohlgeboren nicht bedürfen die Erinnerung an die schrecklichen Auftritte in Frankreich nnd das traurige Schicksal vieler unserer darin verwickelten Brüder aufzuwecken... Wir werden keinen Zumutungen jeweils Gehör geben, welche zum Unterbruch der gegenseitigen, freundnachbarlichen Beziehungen gereichen, oder die hohen coalisierten Mächte zu gerechter Beschwerde begründen könnten ».

sion du service militaire en France et le retour de beaucoup d'officiers et de soldats, qui, ne trouvant aucune occupation, cherchaient à s'enrôler au service de la Prusse, de l'Autriche, du pape et plus tard de l'Angleterre (1).

L'espérance d'un rétablissement du service militaire suisse auprès du roi de France s'était complètement évanouie. Mais ces premières offres furent refusées à Berlin et à Vienne, de peur même de la propagation de l'esprit révolutionnaire, par les soldats rentrant de France ; cependant Marsal et les von Salis faisaient remarquer à l'Empereur, à propos des conséquences politiques du service militaire, que c'était « un des moyens les plus assurés d'avancer les intérêts de Sa Majesté (autrichienne) et de rendre plusieurs membres de famille les plus distinguées de la Suisse dépendants de ses bontés ».

D'une part la France ménageait la Suisse à laquelle elle prodiguait les promesses ; d'autre part les puissances contre-révolutionnaires ne cherchaient pas à faire sortir la Suisse de son attitude neutre.

Pour cette raison les intérêts français et alliés se rencon-

(1) VIVENOT, II, p. 260. Greiffenegg an Ph. Cobenzl, Basel, 3 Oktober 1792 : « Die in franz. Diensten gestandenen Regimenter kommen nur nach und nach in der Schweiz an, allein die Republik wird dadurch wenig an Kräften gewinnen, denn da sie bei Zurückberufung ihrer Regimenter nicht gemeldet, wie die Truppen behandelt werden sollen, und die meisten derselben keine geborenen Schweizer sind, so sind diese freiwillig in französische Dienste übergegangen und ist dadurch die Compagnie mehrerer Hauptleute auf 40-30 auch wohl 10 Mann reduciert, und da man ihnen in der Schweiz keinen Sold gibt, so gehen sie euf die spanischen und sardinischen Werbplätze, ein Teil auch nach Frankreich zurück... »

S. A. Z., 36, Trk 12, Th. 1, n° 50. Régiment Salis Samade. Arras, 22 septembre 1792. ... « täglich werden wir eine Anzahl unserer guten Soldaten verlieren, in dem alle Mittel und Drohungen um selbe zu verführen — angewendet werden ».

trèrent dans l'observation de la neutralité du Corps helvétique. Le Blocus des denrées alimentaires, établi par les puissances alliées pour éviter l'approvisionnement de l'ennemi par la Suisse, devait être considéré comme une restriction des besoins suisses et non comme une violation de la neutralité.

A la Diète de juillet 1793, à laquelle aucun des ambassadeurs de toutes les puissances n'assista, il fut délibéré sur une plainte de Lebrun, envoyée à la demande de Barthélemy. Il y réclamait au sujet de l'enrôlement des troupes par la Sardaigne et l'Espagne. La Diète répondit là-dessus qu'il fallait regarder ces faits comme une conséquence du licenciement subit des troupes au service de la France (1). Le résultat de cette assemblée faisait bien voir — comme Fitz Gérald l'avait déjà annoncé d'avance à sa cour, — que la préoccupation du Corps helvétique était de garder sa neutralité.

Et en effet, que pouvaient faire les Marval, les Greiffenegg, les Buols, les Caamaño, les lord Fitz Gérald, les Vignet d'Etoles, les Castelnau et les émigrés ? Avec beaucoup de peine ils ne réussissaient qu'à empêcher la Révolution de

---

(1) S. A. Z., 41 Trk, 15, Th. 2, n° 16. Barthélemy au Corps helvétique. Baden, 27 juin 1793. — Eidgenössische Abschiede, T. VIII, p. 195, L : Antwort : ... « ...jene Rekrutierung sei als eine unvermeidliche Folge der plötzlichen Abdankung aller in Frankreich gestandenen Schweizertruppen anzusehen, und man habe Mitbürger, Mitlandleute und freie Angehörige, die ihr Leben dem Kriegsberufe gänzlich gewidmet, nicht hindern können, eine unentbehrliche und sonst unerhältliche Versorgung anderswo zu suchen, und zwar umsoweniger, da man auch gegen soviele ungeachtet der Auflösung der Regimenter in Frankreich zurückgebliebene Schweizersoldaten Nachsicht gehabt habe. Ausserdem fehle es nicht an häufigen Beispielen, dass eidgenössische Stände in Kriegszeiten Privatwerbungen zugelassen und wirkliche Capitulationen ohne Einwendung von Seite auswärtiger Mächte geschlossen haben ».

s'étendre, mais non à la supprimer. Mallet du Pan, qui avait monté une merveilleuse agence d'informations, rédigeait sur la situation de la France « ses admirables rapports que les hommes d'État lurent peut-être, mais ne comprirent jamais. Il a peint cette nuée d'émissaires, de ministres ambulants, de cerveaux timbrés, de légats qui affluaient en Suisse, bavardant, intriguant, entassant sottises sur sottises, éloignant tous les gens sensés ». Barthélemy s'opposait à leur action : il la contrariait autant qu'il était utile à l'intérêt de la France ou de la Suisse ; il traitait avec eux pour le bien de tous. Bientôt il assuma lui-même la tâche de pacifier l'Europe.

CHAPITRE XI

Violation de la frontière dans le Valais par des troupes piémontaises

Le bruit causé par la violation de la neutralité du fait de l'arrestation de Maret et de Simonville, était à peine éteint qu'un second incident se produisit. Sur le front des armées françaises, interrompu par la zone neutre, il y avait deux points faibles : Bâle et la frontière du Valais avec la Savoie. Ce dernier point entretenait un souci constant et une nervosité particulière chez les Français aussi bien que chez les Autrichiens. Depuis la conquête de la Savoie et l'avance des troupes françaises, les passages valaisans, le grand Saint-Bernard, et le Col de Balme gagnaient d'importance. La population du Valais, comme celle des autres Cantons, était très excitée contre la Révolutio à cause de la perte de tant d'avantages matériels. Le licenciement du régiment de Courtin, le refus des pensions, la persécution des prêtres en France et leur émigration dans le Valais, la crainte d'une invasion française, la présence de beaucoup de réfugiés suisses, l'invitation à la révolte faite par les commissaires de la Convention, enfin la nouvelle de l'union de la charge de résident du Valais avec celle de Genève, le remplacement de Helflinger par Delhormes, nommé, par Soulavie lui-même. Tous ces faits avaient surexcité l'esprit de la population de telle

façon que, depuis le mois de février 1793, les bruits d'un passage de troupes piémontaises par le Valais ne cessaient d'inquiéter l'opinion publique. Helflinger et Barthélemy déclarèrent pourtant la neutralité assurée, quoique le dernier écrivît encore le 5 août : « Ce sera un grand point de tranquillité pour nous et pour Berne, quand le bailli actuel de Lausanne aura quitté ce poste, ce qui aura lieu incessamment. C'est un homme très ardent contre nous ; il a de l'appui à Berne ; il passe pour favoriser les émigrés, et quoique le parti qui domine à Berne et qui fait triompher le système de la neutralité ait eu beaucoup de peine à mater ce bailli inquiet, il en est cependant venu à bout dans toutes les circonstances un peu graves ». Mais le 11 août 1793 (1), deux cent cinquante Piémontais, armés, franchirent la frontière avec cent cinquante mulets, chargés de munitions, d'armes et de provisions et passèrent sans résistance, sous la direction du marquis de Sales, le Grand Saint-Bernard. Ils arrivèrent ainsi dans le pays de Faucigny en Savoie dans le but de soulever et d'armer les paysans. Ce qui aggravait cette violation de la neutralité par les Piémontais, c'est que des dragons valaisans, sous les ordres du chef d'escadrons de Bergier d'Illens, aide de camp du bailli de Lausanne, devaient les conduire,, et que le bailli lui-même d'Erlack de Spiez, en était informé.

Cette violation de la neutralité du Valais était seulement la première partie d'un plan plus large, qui consistait à mener une attaque importante contre la Révolution, sur toute la frontière du Jura et des Alpes. Par des émissaires et

(1) Kaulek, II, 102, 138, 142, 143, 227, 297, 308, 325, 344, 348, 360, 373, 384, 389, 426, 427, 436, 473, 440, 447, 453, 462, 477, 484 ; III, 4, 38,. — Buchi, I, 156, 168, 169.

des pamphlets de propagande on tâcha de préparer le terrain en vue d'une reprise du pays. Les auteurs de ce plan contre-révolutionnaire étaient des émigrés réfugiés à Lausanne, le ministre de Sardaigne d'Hauteville, le jeune marquis Maurice de Sales, Joseph de Maistre, Vignet des Étoles et quelques conjurés. Du côté des Suisses, Gabriel Albrecht, von Erlach, von Spiez, surnommé « la providence des émigrés » qui avait la confiance du « Geheimen Rat » de Berne, s'intéressait à l'entreprise. Ce dernier sut gagner à la cause le sénéchal valaisan Sigristen, de Quartevif, châtelain de Saint Maurice et le doyen de Lazary de Martigny, qui devaient tous deux fermer les yeux sur le passage de Piémontais.

Et, en effet, le passage des soldats et des officiers sardes sous le déguisement de guides de mulets, réussit. Les uniformes, les fusils et les munitions étaient soigneusement emballés dans des caisses, qui ne furent pas visitées, comme il était convenu. Mais par l'intervention du prévôt de Vevey, par l'indiscrétion de Delhormes et l'envoi menaçant de Soulavie à Sigristen, l'événement devint subitement public. Barthélemy envoya cette nouvelle à Paris. Dans toute la Suisse, et surtout à Zurich, cet incident causa la plus grande sensation et une consternation immense. Tous les Cantons firent des représentations au Valais. La mauvaise situation de la révolution aida le parti de Steiger, et on exigea moins la punition de la violation que la promesse qu'elle ne se renouvellerait pas. Barthélemy engagea les Cantons à punir les coupables et d'autre part représenta à son gouvernement que la violation de la neutralité du Valais correspondait à celle à Soleure par les troupes françaises dont la Suisse ne s'était pas plainte trop manifestement. Il rendit responsables quelques personnes et montra que

l'esprit de la Suisse, paisible jusque là, était très irrité par cette nouvelle violation. Le gouvernement du Valais avait plutôt fait preuve de faiblesse que de mauvaise foi, suivant son avis, quoiqu'il se vit forcé de reconnaître que ce Canton, au lieu de se repentir et de réparer ces préjudices, se donnât de nouveaux torts : « Il est évident, disait-il, que tout le monde dans ce pays est aveuglé et égaré par le fanatisme et les préjugés ». Avant tout il attendait la punition des coupables. L'affaire se termina enfin par l'application d'un châtiment assez faible à des comparses tels que Bergier, par des éloges décernés aux dragons qui avaient refusé l'escorte et par une information qui se perdit dans le sable. Le 19 octobre l'incident avait pour épilogue (1) la déclaration suivante, faite par Zurich au nom du Corps helvétique : « La violation de la neutralité du Valais a été le résultat d'une surprise et le Corps helvétique et le Valais garderont désormais leurs neutralités ».

(1) H. Buchi, p. 154-168. — Wyss, p. 101, etc. : « ...Da Wallis bei dem Krieg von Sardinien Reklame erhob und seine Grenzposten ansehnlich verstärkte, was Barthélemy gebührend in seinen Depeschen hervorhob, wurde die Sache in Paris bald wieder vergessen ».
Revue historique vaudoise, IV, 1896, p. 356, etc.

CHAPITRE XII

Jean-Kaspard Schweizer et sa mission en Suisse

L'affaire du pays des Grisons que nous avons précédemment relatée avait bien ébranlé la confiance de la France dans ce pays. Elle tâcha d'y reprendre son influence par l'envoi de Jean Kaspard Schweizer.

Né en 1754 et orphelin à quatorze ans, Schweizer partit pour Paris au printemps de 1785. Là, il fit la connaissance d'un compatriote, François Jeanneret, associé de la banque Denis de Rougemont. Il avait d'amples connaissances dans ce métier, ayant travaillé dans la banque paternelle. Enfin il résolut de s'associer avec Jeanneret. Et en peu de temps il eut de puissantes relations financières ; il connut les banquiers Clavière et Ponchaud. Il rencontra Mirabeau qui, dès la première conversation avec Schweizer, reconnut en lui « un esprit original », un cerveau fécond en connaissances philosophiques et scientifiques. Et voyant la banque Schweizer-Jeanneret et C^ie^ en pleine prospérité, le vicomte toujours à court d'argent, cultiva avec empressement cette amitié.

Paris, où Schweizer était accouru pour y gagner des millions qu'il consacrerait, espérait-il, au relèvement des déshérités, lui fournissait tout ce qu'il avait rêvé. L'argent, disait Jeanneret, affluait dans les coffres-forts, et l'associé

ne doutait pas des résultats merveilleux de leur entreprise. Aussi Schweizer avait-il tous les loisirs nécessaires pour s'adonner à ses hautes méditations. Dans son salon, Mirabeau, Bornave, Bergasse tenaient des réunions, parlaient d'un réveil imminent de la nation, seul capable de régénérer l'État, de rétablir les finances, de supprimer l'agiotage effréné qui ruinait le peuple.

Schweizer était si plein de généreuses indignations qu'il tressaillait aux mots de liberté, d'assemblées provinciales (1). Il était un des membres assidus du Club des amis de la Constitution où Mirabeau l'avait introduit. Quand il n'y avait pas séance aux Amis de la Constitution, Schweizer se rendait au club des Patriotes Suisses. Leurs aspirations paraissaient trop légitimes au banquier zurichois pour qu'il ne les secondât pas activement de sa personne et de sa bourse.

Mais cette conduite, rapportée à Zurich y produisit une impression déplorable, et Schweizer recevait missive sur missive de ses amis l'adjurant de se calmer, de faire amende honorable et de renoncer à ses coupables menées. Et après que l'expatrié se fût uni aux fauteurs de troubles, aux jacobins français, il commença à s'apercevoir des excès des insurrections parisiennes et les déplora. Paris, jusque là joyeux, brillant, insouciant, était devenu sombre. « Nous sommes bien plus malheureux que vous ne pensez, mais aussi nous avons appris à souffrir (2), et notre courage est aussi peu à bout que nos tourments le sont ». La triste journée du 10 août lui avait causé une profonde impression et une

(1) Zürcher Taschenbuch 1880, p. 61 :« Schweizer war ein Republikaner und damals (1789) nach ein aufgehetzter ».

(2) *Ibid.* Schweizer an seinen Vater. 20 Aug. 1792. — L'effondrement des assignats, le privilège de la monnaie de Marseille que les révolutionnaires leur enlevaient, avaient précipité la débâcle.

horreur extrême contre le peuple qui avait forcé le palais du roi (1). Il était prêt, dans le transport de sa douleur, à engager tout le Corps helvétique à venger l'assassinat des siens.

« Sonderbarer Wankelmut des menschlichen Sinnes ! » « inconstance singulière de l'esprit humain », s'écriait de Wyss. Ce même homme, qui était persuadé du contraire il y avait si peu de temps fut converti par la force des choses. Il se tournait contre la révolution non par crainte du danger, mais par une vue politique et philosophique, qui lui faisait oublier combien de sang le mot *république* avait coûté et pourrait encore coûter. Et malgré le profond ressentiment que nourrissait Schweizer à l'égard de ses compatriotes, il ne dissimulait pas son inquiétude croissante de voir sa patrie engagée à son tour dans la lutte terrible que livraient à la France révolutionnaire les États coalisés de l'Europe (2) Dans une épître poétique (3), celui-ci avertit sa patrie de ne pas faire de pas irréfléchis et, surtout de ne pas s'allier à la coalition, pour venger le sort de la garde suisse. Il voulait même plus. Non seulement il engageait les gouvernements à ne pas empêcher le développement des principes de la

---

(1) *Ibid.* Magdalene à Lavater, 21 janvier 1793 : « Quelle consolation dans ce Sodome et Gomorhe ». — Schweizer sauva avec Stocker encore quelques Suisses qu'il avait miraculeusement sauvé, tantôt en les adjoignant comme charretiers, à des convois de transports, tantôt en obtenant de l'ambassadeur de Suède, M. de Staël des passeports sous des noms d'emprunt.

(2) « Son cerveau fiévreux brûlait d'un patriotisme exalté ».

(3) « Der Schweizermord in Paris ».

« Eine Frucht, sie reift im freyen Land,
Besonnenheit, sie bringt in's Auge Licht,
Und zeiget, dass der neue Kreuzzug nicht
Dem grossen Grabe unserer Todten gilt ».

Zürcher Taschenbuch, p. 86.

Révolution, mais à les introduire eux-mêmes dans leur système politique. Vers la fin de 1793, toutes les puissances de l'Europe, grandes, et petites étaient sous les armes. La Confédération helvétique, seule, restait fidèle à son principe de ne pas s'immiscer dans les querelles extérieures. Jusque là l'ambassadeur français, Barthélemy, était parvenu par des prodiges de tact et de clairvoyance à obtenir des Cantons helvétiques une neutralité absolue à l'égard de la République Mais depuis, le Gouvernement français connaissait, par des émissaires dispersés partout, les efforts faits par les cours d'Europe pour entraîner la Confédération helvétique dans la coalition contre la France. En présence de ces circonstances, le Comité de Salut public trouva fort expédient d'envoyer en Suisse un homme qui était familiarisé avec son état. Il devait être muni de pouvoirs extraordinaires et indépendant de Barthélemy, observer l'opinion publique, négocier à l'occasion, affirmer les gouvernements dans leur principe de neutralité, disposer le peuple en faveur des Français, et surtout écarter l'influence qu'avait le ministre Ulisses von Salis sur son parti chez les Grisons. L'homme qui fut choisi pour atteindre ce but fut Schweizer. Mieux qu'un autre il était au courant de la situation. Lié avec le citoyen Deforgues, ministre des relations extérieures, il connaissait l'anxiété du gouvernement révolutionnaire, consterné par l'arrestation de Sémonville.

Le 19 novembre 1793 Schweizer, agréé par Déforgues, recevait les pouvoirs nécessaires, des instructions diplomatiques et une lettre d'introduction auprès de Barthélemy (1). A

(1) KAULEK, III, p. 233. — Desforgues à Barthélemy, Paris 19 brumaire : « Les témoignages avantageux, citoyen, qui m'ont été rendus du citoyen Schweizer, bourgeois de Zurich et l'opinion que j'en ai

la suite de démarches, l'exassocié de Schweizer, François Jeanneret, était parvenu à obtenir également une mission des Comités ; il était chargé d'acheter, en Suisse, des fournitures militaires et des subsistances. Tous deux quittèrent Paris six semaines après l'exécution de Marie-Antoinette. L'arrivée de Schweizer et le but de sa mission furent bientôt connus (1). Une forte tension de l'opinion publique en fut la conséquence. L'ambassadeur d'Angleterre, Lord Fitz Gerald, envoya une note au « Vorort » de Zurich pour avertir le gouvernement sur les menées secrètes d'un nouvel agent des Jacobins et dans laquelle il exprimait son désir et son espoir qu'il n'entrât pas en relation amiable avec ce « Banditenvolk ». Barthélemy n'était pas satisfait non plus et le nomma ironiquement « Son Excellence M. Schweizer ». L'irréconciliable ennemi de la France », le « vénérable » avoyer Steiger « le reçut comme un gamin, et lui déclara son étonnement que lui, citoyen suisse, se laissât employer comme instrument d'une faction étrangère ». Il refusa fermement et avec des observations amères toutes ses propositions. Et bien loin de négocier, Schweizer ne put que se défendre et déclarer qu'il s'était vu forcé d'accepter cette

---

moi-même conçue d'après un excellent mémoire (coup d'œil rapide d'un patriote suisse sur les rapports de la République française avec celles des Suisses) qu'il m'a remis sur la Suisse, m'ont porté à accueillir la proposition qu'il m'a faite de se rendre dans le pays des Grisons pour y examiner l'état des choses et s'y occuper des moyens propres à nous faire reprendre dans ce pays l'influence que nous y avons perdue ».

(1) Zürcher Taschenbuch, p. 92. Wyss, Vater, 6 December : « Schweizer zu Paris ist in Bern angelangt. Der Unsinnige ist nach seinem Vorgeben Agent der französischen Tiger und soll Barthélemy, beistehen, der noch nichts von seinem Auftrage weiss... Der jetzige Moment des Auftretens eines Zürcher Bürgers als französischer Agent ist für uns äusserst nachteilig, und sehr zu wünschen ist, dass man diese Sottise abhalten könne, die uns nur in Verlegenheit bringt... »

mission, en raison de son long séjour en France, de la protection dont il avait joui et par intérêt pour sa patrie, que cette mission aurait pu être confiée à un agent moins bien disposé pour la Suisse. Finalement il n'obtint rien à Berne. Dans sa ville natale, il ne fut pas mieux accueilli. Avant même qu'il fût arrivé, le Conseil de Zurich s'était réuni et avait déclaré qu'un citoyen de Zurich manquait à sa foi et à son serment dès qu'il se laissait employer comme agent d'une puissance étrangère contre sa patrie (1). On décida de ne pas l'écouter et de l'éconduire catégoriquement ; il suffisait de l'ambassadeur Barthélemy qui était estimé de tout le monde. Et en effet, Schweizer n'obtint qu'une audience particulière, dans laquelle il ne lui fut permis — loin qu'il pût faire valoir son caractère diplomatique — que de rapporter les événements les plus récents de Paris. Par beaucoup de ses connaissances d'autrefois, il fut traité avec froideur et quelquefois avec dédain (2). Schweizer tourna enfin ses vues sur les Grisons. Il s'y était annoncé à quelques amis qui lui voulaient du bien, à lui personnellement, sans

---

(1) KAULEK, III, p. 276. Barthélemy à Déforgues, 20 frimaire (10 décembre) 1793 : « La double qualité de bourgeois de Zurich et d'agent de la République française cause de l'inquiètude et soulève des difficultés, car « les lois du pays s'opposent à ce que le citoyen Schweizer serve politiquement une puissance étrangère, à moins qu'il ne renonce à sa qualité de bourgeois de Zurich ».

(2) Zürcher Taschenbuch. WYSS Vater, 13 Dezember : «...es zeigte sich bald. dass der Enthousiast wie immer nur an die Schönheit seiner Absichten, aber im mindesten nie an die möglichen Mittel der Ausführung oder auch nur den wahren Nutzen derselben gedacht hat ».

« Ganz betroffen, dass seine Gegenwart aller Orten anstössig und dem Sinn unserer Fundamentalgesetze zuwider sei, zeigt er sich nirgends, wünscht die Reise nicht unternommen zu haben, denkt daran sich in der Stille wieder nach Paris zubegeben, weil dort die einzigen Reste seines Vermögens sind, und bemüht sich nur noch Gründe zur Verteidigung gegen Vorwürfe und Gefahren in Paris zu sammeln... »

partager ses opinions politiques et sans voir en lui un agent français, chargé de négocier les pensions des soldats licenciés. Ces amis différèrent d'entrer en relations avec lui jusqu'à ce qu'ils fussent allés prendre des informations auprès de l'ambassadeur Barthélemy. Mais la réponse de celui-ci fut si peu favorable à Schweizer, que ses amis lui déconseillèrent de venir dans les Grisons, où l'ambassadeur d'Autriche ne tolérerait pas sa présence. Malgré cela, il quitta Zurich le 29 décembre 1793, mais il s'arrêta à Sargans (canton de Saint-Gall). Le général de Salis Marschlins avait déjà informé son frère de l'arrivée de Schweizer. Des courriers furent envoyés à sa rencontre pour l'empêcher d'aller plus loin et lui éviter les dangers qu'avaient courus Sémonville. Ainsi il dut se retirer sans avoir rien fait. Chacune de ses démarches était observée et entravée. Enfin il se rendit encore dans la région de Neuchâtel, pour retourner à Zurich au mois de mars 1794. On pouvait bien lui écrire : « Tu combineras avec le citoyen Barthélemy toutes les démarches qui seront propres à faire triompher en Suisse les intérêts de la République ». Schweizer ne pouvait rien faire, il était désarmé. Le 11 prairial (30 mai) 1794 Buchot lui écrivit (1) : « Dans un dépêche précédente tu me demandes ta démission. La mission que tu remplis ne t'ayant été donnée que sur le désir (!) que tu as témoigné d'en être chargé, rien n'empêche que tu n'y mettes un terme, mais j'attends de ton patriotisme et de ton dévouement à la République française que tu continueras pendant le reste de ton séjour en Suisse à me faire part de tout ce que tu croiras utile de me transmettre ».

(1) KAULEK, IV, 119.

Schweizer offrit de nouveau sa démission en promettant de continuer pourtant « si l'on veut, d'envoyer des rapports de temps à autre ». Mais il ne demeura pas plus longtemps à Zurich. Le 21 juin il remercia Buchot d'avoir accepté sa démission et de lui avoir offert un autre poste. Il quitta Zurich le 13 juillet 1794.

Au mois de novembre il s'embarqua avec James Swan, agent de la maison de banque Dallardes, à Paris, pour Boston Il y fut envoyé par la commission de commerce et d'approvisionnement avec une avance de 22.728.000 francs pour les États-Unis d'Amérique.

(Tous les papiers de Schweizer étaient restés à Zurich dans une caisse de tôle fermée. Ils furent détruits par son épouse après sa mort.)

CHAPITRE XIII

L'importance économique de la Suisse pour la France révolutionnaire (1)

La tournure prise par les événements extérieurs, la reprise de Marseille, la chute de Lyon le 8 octobre et la prise de Toulon le 19 décembre, les victoires de la Convention sur ses ennemis du dehors ne manquèrent pas de faire impression sur la Suisse et ses partis. On ne pensait plus à la restauration de l'ancien régime. De nouveau la Révolution semblait ressaisir la Suisse et l'agiter d'un mouvement fiévreux. A la propagande renaissante des clubs, à l'agitation croissante des autorités du département du Mont Terrible (qui doutaient de la neutralité provisoire de l'Erguel, du Munstertal et de Bellelays), à la nouvelle du rassemblement des troupes dans le Porrentruy et sur les frontières neuchâteloises s'étaient joints le bruit des intentions révo-

(1) Kaulek, I, p. 237, 238, 239, 448 ; II, 333-334 ; III, 138, 214, 223, 241, 246, 254, 278, 279, 280, 281, 305, 335, 344, 345, 357 ; IV, 108, 198, 263 297, 304, 308, 311, 323, 326-328, 332, 333, 337, 343, 344, 351, 360, 364, 377, 393, 399, 411, 415, 448, 459, 471, 479, 481, 445, 499, 613.

Basler Staats Archiv. Politisches, Y2, 19, n° 2595. Y1 1-III 1794 bis, 29-VI 1795. Y2, 12, n° 1758. Y2, 16, n° 2273. Y2, 19, n° 2639. Y2, 26, n° 3540a. Y2, 8, n° 1076, 1089-1090. Y2, 9, n° 1307-1308. Y2, 10, n° 1396, 1434-1435. Y2, 11, n° 1484, 1522-1524, 1537. Y2, 14, n° 1956. Y2, 16, n° 2153. Y2, 18, n° 2502-2503. 2574-2578, etc., etc.

Basler Jahrbuch, 1920.

Fruchtkammerprotokoll K. 3 4. S. 251, 253, 256, 258, 269, etc.

lutionnaires sur l'arsenal de Berne et son trésor public, et la nouvelle d'une invasion dans le Neuchâtel prussien. Toute la Suisse se préparait à la défense, Berne tenait prêts à Nidau un bataillon du régiment de Wattenvill et deux bataillons de milice avec de l'artillerie. Berne prit contact avec Bienne en vue de l'occupation des passages de l'Erguel. Le gouvernement neuchâtelois s'adressa à Marval, aux Cantons alliés, Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne. Zurich se déclara prêt à marcher au cas d'une attaque française.

Déjà l'effet du changement de la situation militaire apparaissait. Les Autrichiens s'étaient retirés de Bâle, les Piémontais de Lyon. La crainte d'une invasion était purement illusoire. Barthélemy (1) ne tarda pas à tranquilliser les Cantons et à dissuader le gouvernement français d'une entreprise sur Neuchâtel. L'esprit public qui avait été affecté par les succès croissants de la France et la peur toujours vivante d'une invasion, fut amélioré par une manifestation du gouvernement révolutionnaire qui fit événement. Elle ne pouvait pas dissiper toutes les craintes des Cantons, pourtant elle révéla la politique pacifique de la Convention à l'égard de la Suisse. Depuis le printemps de l'année 1793, le Gouvernement français essayait même de renouer des relations amicales avec la Suisse. Elle reconnaissait la neutralité suisse comme un avantage pour la France. Aussi songeait-on à envoyer des représentants du peuple et à proposer à la Suisse de renouveler l'alliance. Barthélemy informa son gouvernement qu'une telle proposition

(1) St. A. Basel, Polit. YI 2-IX, 1793-25-II 1794). — Barthélemy à Burkhardt, Baden, 20-XI 1793. — Buchi, p. 177.

conduisait à la guerre (1). En tous cas l'esprit pacifique du Gouvernement français eut cette conséquence favorable, que sur les avertissements de Barthélemy, les ministres de l'extérieur et de la guerre réprimèrent le zèle belliqueux et propagandiste des généraux commandant sur les frontières du Valais et dans le Porrentruy et que les prétentions de Soulavie à Genève furent désapprouvées. On passa sous silence les violations de la frontière à Novate et dans le Valais. Enfin, les pays suisses extérieurs, Genève et Mulhouse avaient évité l'annexion, malgré que la situation devint plus intolérable de jour en jour. Barthélemy insistait sans cesse sur la nécessité de remplir les engagements de l'alliance ; il s'interposait pour la fourniture du sel (2). Son activité, qui correspondait aussi bien aux intérêts français que suisses, eut pour résultat que la paix fut conservée et que la France se rendît compte du profit énorme qu'elle tirait de la neutralité suisse. Robespierre reconnut aussitôt les avantages de la politique pacifique. Ce qu'il apercevait d'abord, ce n'était pas la protection contre des attaques et des invasions armées sur un front important, c'était avant tout l'importance commerciale et économique

---

(1) KAULEK, II, 231, 259, ff 267, 488 f. III, 35, 34, 44 f., 56, 78, 85, 103.
— A. SOREL *l'Europe et la Révolution française*, III, p 136. — Fr. von WYSS, I, 104.
« L'offre d'une alliance en temps de guerre n'est autre chose qu'une invitation d'entrer dans la guerre. Or, tout éloigne le Corps helvétique d'une guerre extérieure ».

(2) Voir Appendice. Registre des délibérations du Conseil exécutif provisoire du 1er juillet 1793.. — S. A. Z., n° 225, t41 Trk 15. Th 2, n° 44. Barthélemy au Corps helvétique, Baden 14 juillet 1793 : « Je n'en ressens pas moins, Monsieur, d'être dans le cas d'annoncer à votre République qu'elle va recevoir 200 tonneaux de sel qui sont déjà arrivés à Bâle et que j'espère parvenir à faire suivre successivement à d'autres fournitures ».

du Corps helvétique pour la France révolutionnaire. En effet, il ne restait alors à la République française, de point de contact avec les pays étrangers que par l'intermédiaire de la Suisse. Ce n'était que par le moyen de négociants de Bâle, de Zurich, de Berne, de Saint-Gall et de quelques autres États que la France pouvait approvisionner ses armées et surtout armer et habiller une partie de ses soldats (1).

Dans les premières années de la Révolution on ne s'en apercevait encore pas, ou peu. Au contraire, à l'altération des relations franco-helvétiques correspondit la cessation des relations commerciales. La politique douanière révolutionnaire, le transfert de la douane à la frontière du pays et l'augmentation des tarifs, les prohibitions d'exportation, d'importation, l'impossibilité du transit de Marseille vers l'Alsace, enfin la défense générale d'exportation et la loi du maximum eurent pour conséquence une stagnation presque complète du commerce franco-helvétique. Pour cette raison, les Cantons de Zurich, Bâle et Saint-Gall étaient obligés à un déplacement de leurs relations. Ils ne pouvaient se ravitailler en blé, en sel, en bois, en vin et en matières premières que par l'Allemagne et l'Autriche (2).

---

(1) Dampierre, p. 117 : « ...même pendant plusieurs années leurs grands chemins furent sans cesse couverts de chariots employés au transport des marchandises de tout genre qu'elle ne pouvait tirer que par la Suisse des pays étrangers ».

(2) Barthélemy à Lebrun, Baden, 11 décembre 1792. « La ci-devant province de Bourgogne nourrissait autrefois la partie de la Suisse qui avoisine le mont Jura. S'il en était encore ainsi, le Canton de Berne ne seroit pas réduit à se réunir au corps helvétique pour chercher à ménager la Cour de Vienne. Mais tous les Cantons y sont également obligés, parce que toutes leurs subsistances leur viennent actuellement et uniquement de la Souabe, laquelle est dominée par la souveraineté ou par l'influence autrichienne. Berne tire immensément de grains de cette

Et c'était seulement dans ces pays qu'ils trouvaient l'écoulement de leurs produits. Cet état de choses ne pouvait rester sans influence sur la conduite politique de la Suisse. Un brusque changement favorable s'y produisit, amené par sa situation entre les puissances belligérantes. L'isolement commercial de la France, après que l'Angleterre et l'Espagne furent entrées en guerre, l'incapacité où elle se trouvait de satisfaire à ses propres besoins en armes, blé, bétail, tissus, salpêtre, cuivre, etc., rendirent les échanges de plus en plus actifs entre la France et la Suisse à partir de 1792. D'abord les ressources des Cantons furent épuisées ; alors commença bientôt l'accaparement sur les territoires voisins de Souabe, d'Autriche, d'Italie et de Hongrie (1). Et si ce ravitaillement ne pouvait pas préserver la France de la disette et de la misère, il forma quand même un appoint assez important au gouvernement pour conserver le régime révolutionnaire. Le blé, les chevaux, le bétail, le riz, les tissus, le cuir, le salpêtre, le cuivre, etc., tout s'acheminait par les Cantons vers Bâle, Bienne, Genève, où ces produits étaient reçus et conduits en France par des commissaires français (2). Les marchands suisses des Cantons commerçants surtout, achetaient pour les agents français dans les pays alliés, et ils en tiraient de beaux profits. Aussi comprend-on que ce parti, intéressé au bon accord de la Suisse avec la France ne voyait pas le

---

partie de l'Allemagne pour nourrir le pays de Vaud. Zurich en tire deux mille sacs par semaines, Lucerne presque autant et c'est aux marchés de Zurich et de Lucerne que les petits Cantons s'approvisionnent. Bâle est encore à cet égard sous la férule autrichienne ».

(1) BUCHI H. p. 189 : « ...hier war der einzige Durchbruch durch die sonst fast lückenlose Blockade der Révolution ».

(2) KAULEK, II, p. 333-34.

Voir CARON P. : *La Commission des subsistances de l'an II*.

danger qui résultait pour la Suisse de l'infiltration des poisons révolutionnaires par les agents commerciaux et les commissaires français. Il n'est pas étonnant que la politique des Cantons ait été influencée par ces relations commerciales et que le parti francophile ou neutre ait eu beaucoup d'adhérents parmi le corps des marchands. Il en résulta aussi que les Cantons patriciens opposés à la Révolution, dans lesquels les affaires étaient nulles ou presque, reconnurent bientôt l'importance des exportations vers la France et s'en indignèrent. Et de nouveau la divergence des opinions et des intérêts des partis et des Cantons apparut nettement.

Depuis longtemps la récolte en blé de la Suisse ne suffisait pas à sa consommation. Quand le transit de la France et par ce pays fut coupé, les Cantons et surtout Bâle se rejetèrent sur le marché souabe. Ce fut là que les Cantons et les particuliers s'approvisionnèrent pendant les quatre premières années de la Révolution, après que Berne eut réussi à faire lever le blocus de cette région, établi en raison des achats considérables effectués par les Suisses. « La Souabe, qui toujours leur a fourni des approvisionnements, est alors devenue leur unique ressource (1). » L'empereur avait dans cette autorisation d'exportation un excellent moyen de pression sur le Corps helvétique. Les hommes d'État suisses sentaient fort bien cette menace, Barthélemy en dit ceci : « la crainte de mourir de faim étourdit nécessairement sur les considérations de la politique ». A la suite de chaque révolution suisse qui signifiait une concession à

(1) KAULEK I, p. 237, Barthélemy à Du Bouchoge, Baden, 9 août, 1792.

l'égard de la France, s'élevait pour la Suisse, le danger d'un blocus général sur les frontières autrichiennes, et d'une disette qui la rejetait vers l'une ou l'autre des nations belligérantes. L'Empereur avait toujours la possibilité d'influencer la politique suisse, d'affermir le parti de Steiger et d'intimider ses adversaires. Dès le 14 janvier 1793, Greiffenegg expliquait que le blocus était un excellent moyen d'empêcher la reconnaissance de Barthélemy comme ambassadeur français Le 16 janvier et le 27 février il avait signalé l'exportation du bétail et du blé en France et montré comment prévenir l'épuisement des provisions suisses. Il avait proposé à Buol, le 10 février, un autre moyen pour empêcher l'exportation du blé, qui venait déjà de la Bavière et de la Souabe, c'était une prohibition pour ces pays de vendre leur blé à des particuliers. Seuls quelques commissaires des Cantons pouvaient encore exporter des quantités fixées. Il avait également appuyé une défense d'exportation de grains à Bâle. Et en effet c'étaient surtout les Cantons intérieurs qui craignaient que la conduite de cette ville francophile eût pour suite un blocus général.

Cependant les intérêts de l'empereur d'Autriche pour une Suisse neutre et la crainte de la rejeter vers l'ennemi par des mesures vexatoires, étaient si grands qu'elles influençaient fortement la politique du blocus. L'empereur agissait d'une manière circonspecte, en considération des besoins alimentaires de la Suisse. Après la déclaration de guerre, l'Autriche avait suspendu l'exportation du blé qu'elle réservait pour ses armées. La Cour de Vienne avait même fait demander à l'État de Berne, dans le courant du mois de mars, la permission de tirer des pays de sa dépendance 8.000 sacs d'avoine pour l'approvisionnement de ses

magasins de Brisgau (1). Greiffenegg eut bientôt fait remarquer l'achat croissant de grains et de gros bétail en Souabe, le danger de la contrebande en France et la nécessité d'un blocus en faveur des troupes autrichiennes.

Mais l'importance réelle de l'exportation resta cachée encore longtemps ; on s'attendait à une guerre de peu de durée et on ne voulait pas croire qu'il y eût des avantages pour le commerce au grand détour par la Suisse, excepté par Bâle. Zurich s'était contentée de donner des avertissements contre l'achat et la contrebande. Bâle, au contraire, se vit bientôt forcée par sa situation à émettre des décrets de défense d'exportation.

Au printemps de l'année 1793 la situation commença à changer. Sous la pression de l'empereur, l'assemblée du cercle de Souabe déclara que l'exportation des grains en Suisse ne serait permis que sur une autorisation des Cantons. Il leur fallut l'attestation que la quantité n'était achetée que pour leur propre consommation et non pour être vendue. Il y avait un blocus absolu pour Genève, Bâle, Bienne et Mulhouse. Ainsi l'intention se montrait nettement d'empêcher l'exportation en France tout en donnant à la Suisse la quantité nécessaire (2). De plus les douanes autrichiennes reçurent l'ordre de ne permettre l'exportation de chevaux, de bétail, et de vivres qu'aux acheteurs

---

(1) KAULEK I, 70, Barthélemy à Dumouriez, Baden, 4 avril 1792 : « Berne n'a pas encore donné de réponse décisive ». — Barthélemy à Le Brun, Baden. 27 octobre 1792 : « Lucerne a refusé aux Autrichiens l'autorisation d'acheter des avoines sur son territoire »

(2) KAULEK III, 214, III, 241, Bacher à Déforgues, Bâle, 2 frimaire, 22 novembre 1793 : « Il est impossible de tirer du blé de la Suisse, parce que l'Autriche n'en fournit aux Suisses qu'autant que ceux-ci se sont engagés de n'en pas fournir à la France ». 4460 muids furent accordés par mois, BUCHI, p. 226

qui pouvaient prouver que la marchandise achetée ne l'était que pour la Suisse. Et la situation resta identique pour les quatre villes frontières, qui durent s'adresser aux autres Cantons pour s'approvisionner (1).

L'empereur croyait pouvoir atténuer les conséquences défavorables de la neutralité suisse par ce moyen de pression. En Suisse, à la vérité, des décrets se succédèrent tendant à empêcher l'achat, l'exportation et la contrebande (2). Et par suite les opinions opposées des Cantons se montrèrent de nouveau. Mais tous ces avertissements et prohibitions des Cantons patriciens n'en furent pas moins violés et la crainte des menaces françaises était toujours plus forte que toutes les délibérations. Et toutes ces mesures de l'Autriche et de la Suisse n'eurent aucun succès. Le profit énorme qui résultait de ce commerce n'engageait pas seulement la corporation des marchands de la Suisse et de la Souabe, mais même les Autrichiens, à participer à une expor-

---

(1) B. S. A. Polit. Y2, 9, n° 1211. Y2, 13, n° 1821-1822. Y2, 14, n° 2595a, 2648-2649, 2661-2662. Y2, 32, n° 4444, etc. Wyss de Zurich, fut envoyé à l'assemblée des États de Souabe à Ulm, pour laquelle il avait des lettres adressées au nom de tout le Corps helvétique, mais il ne put obtenir aucun adoucissement. Barthélemy à Déforgues, 14 décembre 1793 : « Une conférence va se tenir à Mörsbourg, petite ville sur les bords du lac de Constance qui est le lieu de la résidence de l'évêque de ce nom. Elle sera composée de quelques membres des États de Souabe et de quelques membres de la régence de Fribourg. La Suisse se flatte de pouvoir obtenir qu'il y sera pris des mesures au moyen desquelles elle sera libre d'extraire de la Souabe une quantité limitée et stipulée à l'avance de grains et de bestiaux : si cette espérance venait a être trompée, ses embarras seraient extrêmes ». KAULEK III, p. 281.

(2) Voir les EIDGENÖSCHISCHEN ABSCHIEDE, Bd. VIII, *Diète de Frauenfeld*, de juillet 1794. — St. A. Zurich, Missiv. B IV, 516, S 44, 49, 57-58, 100-107, etc. B IV, 518

tation et à une contrebande sans limites par la Suisse en France, surtout par Lindau (1).

La France profita merveilleusement des avantages de la neutralité suisse. Pour la Suisse elle signifia la cherté de la vie et une misère croissantes. « Le prix de toutes choses, particulièrement de la viande de boucherie et du beurre est augmenté » (2). Voici quelques exemples qui illustrent cette étude de l'exportation par la Suisse, en France :

Frisching écrit à Barthélemy le 8 mars 1794 : « C'est une procession cornée de tous les points du pays sur toutes les routes qui mènent en France ». Bacher à Deforgues, Bâle, 14 ventôse an II (4 mars 1794) : « Nous avons tiré depuis quinze jours 1200 bœufs et beaucoup de chevaux tant de l'Allemagne que de la Suisse ». Frisching à Barthélemy, Berne, le 8 juillet 1794 : « Il est sorti dans quinze jours de temps de notre territoire plus de 3000 bœufs pour la France et Genêve ». Mounier estime l'exportation de bœufs de la

---

(1) Barthélemy à Buchot, Baden, 24 fructidor, an II. 10 septembre 1794 : « Le transit continue d'aller malgré les obstacles que les Autrichiens cherchent à y opposer et malgré ceux qu'il est naturel qu'il rencontre dans la situation intérieure de la Suisse ».

(2) KAULEK IV, 101, 267, Barthélemy à Buchot, Baden, 10 fructidor an II (27 août 1794).

KAULEK I, 448, Barthélemy à Le Brun, 11 décembre 1792 : « Si donc la Cour de Vienne venoit à fermer pour peu de semaines les passages de la Souabe, à l'instant les prix des subsistances seroient portées en Suisse à un taux intolérable, la disette suivrait de près ».

Marval au roi, Berne, 26 mars 1794 : « La Suisse se trouve la victime de la cupidité universelle de ses habitants : elle éprouve une rareté alarmante des objets de consommation les plus nécessaires, la viande s'y vend de 10 à 12 creutzer la livre et le reste à proportion, même dans les quartiers les plus abondants et les plus retirés tels que Unterwald ».

Vignet à d'Hauteville, Berne, 2 septembre 1794 : « Imaginez-vous qu'ils payent jusqu'à cent louis la paire de bœufs et les moutons à proportion ».

Suisse à 3000 têtes par mois. Vignet d'Etoles apprit de Zurich qu'au mois de juin 1794, 20.000 bœufs et 100.000 moutons furent exportés. De vendémiaire jusqu'à germinal an II, 9.000 chevaux furent achetés par les Français sur le marché de Schaffhouse. Bacher écrit à Buchot, le 22 mai 1794 : « La poudre fine de Berne est de la première qualité et supérieure à toutes les autres. Elle coûte 1 l. 16 d la livre rendue sur notre territoire par les contrebandiers suisses ». Barthélemy à Buchot, Baden 19 prairial an II (7 juin 1794) : « Depuis très peu de mois nous avons tiré de la Suisse ou par la Suisse environ 6.000 bœufs ». Des Zurichois affirmèrent (Bulletin de Venet, Morges le 11 septembre 1794) qu'il passait chaque jour par Zurich 40 à 50 bœufs et 200 à 300 moutons » (1). Greiffenegg s'adressant à l'assemblée du cercle de Souabe, le 10 octobre 1794 : « Plus de 80.000 chevaux furent transportés de la Souabe par la Suisse en France avec lesquels celle-ci put remonter sa cavalerie et atteler de nouveau ses canons et son train des équipages militaires. » Barthélemy à Le Brun, Baden, le 26 juin 1792 : « J'ai une autre observation à vous présenter. Depuis quelques temps il est sorti de la Suisse de très grandes quantités de chevaux et de bœufs, pour la France ; de nombreux troupeaux de porcs passent ici, venant de la Souabe et allant du côté de Bienne... Je vous avoue que, si de pareilles exportations avoient eu lieu de Suisse pour le service des Autrichiens, je me serais cru autorisé à en faire grand bruit auprès de vous ». Telle était l'opinion de

(1) DAMPIERRE, p. 117. — Voir Fr. BARBEY : *L'approvisionnement des gouvernements révolutionnaires en Amérique.* — Bibliothèque universelle Bd 71, p. 366. — La maison Bridel, à Vevey, vendit des draps pour 96.000 livres en trois semaines ; BUCHI, p. 181, note.

Barthélemy dès le commencement de la politique d'exportation (1). Vingt à trente agents français (2) se précipitèrent sur les foires suisses et achetèrent tout, sans marchander, dans l'espace d'un mois. La conséquence fut une hausse énorme. « Personne n'a pu tenir contre l'or, et plusieurs de nos grands seigneurs ont fait amener leurs plus beaux carrossiers. Tout a été pris contre de beaux doubles louis. Jamais il n'a roulé tant d'or et d'argent dans nos foires ; et cela a électrisé tout le monde ». Mais l'intérêt du peuple traçait sur ce point les devoirs des magistrats placés à la tête de l'administration : ce fut la voix publique qui fit interdire, à Berne d'abord, la sortie conditionnelle des chevaux (3), puis des cuirs. En même temps se montraient les intentions de l'Autriche, de Milan et du Piémont, qui n'avaient pour but que de laisser à la Suisse tout juste ce qui lui était nécessaire pour vivre (4).

Bientôt après eut lieu un changement d'organisation. Barthélemy et Bacher avertirent d'agir en secret pour ne pas trop renseigner les Autrichiens. Une centralisation fut introduite ; les agents furent forcés de s'informer à leur arrivée en Suisse, auprès de la légation, de la situation

---

(1) Barthélemy à Le Brun, Baden 26 juin 1792.

(2) KAULEK I, 312-313. Le Brun à Barthélemy, juin 1792. *Circulaire aux agents français* : « Les articles dont la République a un besoin immédiat et pressant sont les armes de toutes espèces, les munitions de guerre, les chevaux, les bestiaux, les grains, les fourrages, les cuirs, les étoffes de laine et de toile. — Vous voudrez bien, citoyen, faire sans aucun délai toutes les démarches nécessaires pour savoir quels sont les articles ci-dessus dénommés dont il sera possible de faire immédiatement l'acquisition dans le pays où vous résidez. Vous prendrez les informations les plus précises sur leur qualité, leur prix, les moyens et les frais de transports, les moyens de payement ».

(3) KAULEK, III, p. 278.

(4) KAULEK, III, p. 357. Barthélemy à Déforgues, Baden, 18 janvier 1794.

des affaires. Les magistrats des pays limitrophes furent gagnés par corruption, afin qu'ils n'empêchassent pas l'exportation et que le transit fût possible (1). L'arrivée d'une somme immense à Huningue ouvrait toutes les portes. « Et depuis que le Comité de salut public a fait passer 1.800.000 l en espèces à Huningue nous électrisons tous les bords du Rhin le long de la Suisse » (2) Partout on enrôla le marchand suisse ou allemand au service de la France. Hambourg, Breslau, Nuremberg, des maisons danoises envoyèrent des quantités immenses de tissus en Suisse et en France. Des fournisseurs suisses firent fabriquer des fusils en Allemagne sur des modèles français. Vignet d'Etoles se plaignait : « La neutralité suisse est si funeste parce qu'elle sert de passage aux ennemis pour tirer ce qu'ils veulent de tous les pays de l'Europe, comme je sais 1400 pièces de drap bleu d'Angleterre venant par Francfort en Suisse pour eux et mille autres commissions ». (St. A. B. Polit., Y2, 28, nº 3838, a, b, c.) Des voitures chargées d'or furent envoyées pour le payement de la marchandise fournie (3) ;

---

(1) Le commissaire civil près de l'armée du Haut-Rhin avait fait espérer au citoyen ambassadeur que les Suisses pourraient obtenir la permission d'exporter du vin du département du Haut-Rhin, sous la condition tacite de « nous laisser sortir de la Suisse du riz et de l'avoine dont nous avons un pressant besoin ».

(2) KAULEK , III, 223, Bacher à Déforgues, Bâle 26 brumaire (16 novembre) 1793. — KAULEK III, 254, voir aussi F. AULARD, *Recueil* VI (201). — CARON I, p. 309, 320...« que la Trésorerie nationale enverra à Neufchâtel... la somme de 500.000 livres espèces... pour achat de grains et d'une quantité considérable de fusils ».

(3) KAULEK III, 335, 336. Bacher à Déforgues, Bâle, 10 janvier 1794 « ...Il ne s'agit que de payer. Nous faisons entrer chaque jour du riz et de l'avoine et dès que nous aurons des fonds suffisants, les mêmes débouchés nous serviront pour faire arriver les fusils qu'on fabrique en Allemagne. J'ai bien trouvé quelque crédit pour faire des premières avances, mais il faudroit encore une première mise d'un acompte

elles étaient destinées aux maisons de banque Pourtalès et C^ie à Neuchâtel, Merian et Burkhardt à Bâle (1). Perregaux, banquier à Paris, et sujet neuchâtelois, fut choisi pour ouvrir les crédits nécessaires. Bacher avait dit vrai à Buchot, le 2 prairial an II (21 mai 1794) : « Nous pouvons maintenant espérer que malgré toutes les menées des agents autrichiens nous parviendrons à opérer avec suite et succès. Il ne s'agit plus que de diriger les achats avec la prudence et la circonspection requises, pour ne pas tourner contre la République française l'opinion publique, dans un moment où les boucheries suisses sont dégarnies de viande et où l'on a été obligé d'établir un carême civique dans la plupart des Cantons ».

L'Autriche recommençait toujours à barrer les frontières.

---

de 50.000 livres pour mettre les fabriques de la Hesse et de la Saxe dans une plus grande activité,

En un mot, il ne dépend que du Comité de salut public d'avoir de tout. Il ne s'agit que de faire déposer à Bâle des fonds suffisants, mesure indispensable... »

En même temps arrivait l'argent pour le payement des troupes licenciées, par exemple : Lettre de la Maison Sem. Bidermann et Comp. à M. Steiner, Paris, 28 octobre 1793 : « Nous avons pensé qu'il pourrait vous convenir de recevoir cette somme en espèce en Suisse, en conséquence nous vous proposons de nous les faire payer à Bâle le 26 du mois prochain, au change de 32 soit pour la somme cy dessus 116.764 l 8 *d*, espèces sonnantes louis ou écus (32 espèces pour 100 l assignats). S. A.Z, T. 42, Trk. 12, Th. 2, n° 42b.

(1) Voir Appendice. Rapport de la commission ou Comité de salut public sur les achats en cours ou à effectuer en Suisse... 29 ventose II (19 mars 1794) : « ...Les fonds que la commission propose d'envoyer en ce moment en Suisse sont : ...Pour y assurer le payement des commandes faites sur lesquelles il reste à payer 15 millions, d'après un état ci-joint, mais à compte desquels il suffit de remettre en ce moment le tiers, ci 5.000.000 livres... etc.

...Total 13.000.000 livres qu'il conviendrait en ce moment de transporter en Suisse... »

Le président de la Commission : JOUENNAULT.

CARON II, p. 674, 675.

Et si le blocus avait été aussi rigoureux un an auparavant qu'il le fut à l'automne de 1794. il aurait eu des conséquences funestes pour la France et la Suisse. Aussitôt l'avertissement de Sommerau, du 20 septembre, fut renvoyé par Zurich ; toute la frontière de la Suisse, de Bâle jusqu'à Constance, et de Rheineck jusqu'à Feldkirch, fut occupée par un cordon de cavalerie. « L'ennemi ne laisse absolument plus rien entrer enSuisse. Tout transit devient impossible ». Et réellement, il fut presque impossible pour la Suisse d'exporter quelque chose. La France en était bien dépitée. Mais Barthélemy, toujours bon interprète des intérêts des deux pays, expliqua à son gouvernement : « Il est possible que nos besoins ne nous donnent pas le temps d'attendre ; mais il est encore plus impossible que la Suisse fasse plus que ses faibles ressources et sa position difficile ne le lui permettent » (1). « Les précautions » du Canton de Berne (2), qui consistaient en une défense presque générale d'exportation, et en l'installation d'une commission spéciale et de surveillants secrets pour empêcher la contrebande, dans l'augmentation et l'aggravation des sanctions pour réprimer la contrebande et la fraude, dans des instructions nombreuses pour l'exportation et dans l'indication du chemin à prendre, écrit Barthélemy, « sont commandées par la force des choses et on ne doit nullement y voir l'effet de sentiments malveillants des Cantons à l'égard de la France ». Il conseillait plutôt à Déforgues : « Laissons aussi les Suisses s'approvisionner de nouveau, se refaire en che-

(1) KAULEK III, 364.

(2) Extrait d'une lettre du bourgmestre de Zurich au citoyen Barthélemy, Zurich, 16 septembre 1794 : « En vérité nous foisons tout le possible pour prouver nos meilleures intentions envers la nation française ».

vaux, en bestiaux et objets de toutes manufactures ; leur superflu refluera bientôt chez nous » (1) Et en effet, malgré la défense, des chevaux, des cuirs et des souliers continuèrent de sortir. La fraude fut pratiquée constamment (2). Le transit reprit donc de l'activité. Bâle fournissait des grains aux Français contre des compensations, On avait toujours une excuse contre les réclamations autrichiennes. Malgré cela on était plein de prévenances pour les désirs français, surtout Bâle. Barthélemy le constate dans une lettre du 11 mai 1796 à Delacroix : « C'est ainsi que nous avons tiré de Bâle, d'accord avec eux, du riz, des caisses d'armes, de la poudre et autres objets défendus, en même temps qu'ils laissaient aller aux Autrichiens de l'avoine et du fourrage pour les mieux disposer à laisser arriver à Bâle des blés, dont le Canton avait un si pressant besoin ; et ces énormes quantités de marchandises venant d'Allemagne qui, toutes, étaient destinées à passer en France à une époque où celle-ci, cernée de toutes parts, n'avait de communication avec les pays étrangers que par le point de Bâle ». De jour en jour la ville de Bâle (3) devenait plus importante par sa situation politique, militaire et commerciale ; elle était pour

---

(1) KAULEK III, 344, 364, 504 ; IV, 9, 121. Barthélemy à Buchot, Baden, 12 prairial an II (31 mai 1794) : « Tu verras... avec quel zèle les chefs de l'état de Zurich s'occupent de tout ce qui peut contribuer à assurer l'arrivée en Suisse des bestiaux qui y viennent pour nous d'Allemagne ».

(2) VIVENOT, V, p. 8. Thugut à Lehrbach, Vienne, 20 octobre 1794 : « Von den besonderen Verbindungen welche Probst in Augsburg hat, ist mir nichts umständlicher bekannt, als dass ein gewisser Handelsmann, Max Chr. Graf zu seinen vorzüglichen Anhängern gehört, dass dieser Graf Ulmergersten und Mehl unter der Benennung von Haarpuder und calcinierte Pottasche und Salpeter unter der Benennung von Alaun über Basel nach Frankreich zu spedieren sich angetragen habe ».

(3) BUCHI, p. 236, 237, notes.

ainsi dire le principal et le seul entrepôt de Suisse et d'Allemagne, par l'intermédiaire duquel la France pût communiquer avec le reste de l'Europe et se procurer des chevaux, des fusils, des draps, des toiles, du cuivre, des fromages, des bœufs, des moutons, du riz, etc. « Tous les soins du Conseil exécutif provisoire doivent donc porter à fortifier le parti très considérable que nous avons dans le Grand Conseil de Bâle et à nous attacher la bourgeoisie et le peuple de cette ville » (1). Aussi était-elle à cause de cela dans une situation très délicate, très difficile : elle était pour tout le Canton, ce que Barthélemy reconnaissait dans une lettre à Burkhardt, bourgmestre de Bâle :.« Elle l'est même tellement que je sens qu'il peut être très facile à ceux qui veulent du mal à votre État ou aux partisans de l'Autriche de le pousser à des mesures extrêmes, en présentant au peuple la crainte de manquer du pain. L'Autriche aussi peut vouloir vous imposer des conditions humiliantes ». « Mille choses » pouvaient faire cesser ce transit. Il n'était au fond qu'un arrangement de contrebande. La ville avait bien été obligée d'autoriser sous main ses principaux magistrats à fermer les yeux sur l'inobservation de quelques lois pour, d'une

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, Correspondance politique, Suisse, t. 440, p 417. — KAULEK III 344, 345. Bacher à Déforgues, Bâle 24 nivose (31 janvier) 1794 : Notre extrême rigueur envers la ville de Bâle où l'on ne laissait plus entrer de France même des légumes de luxe, vient de donner lieu à un édit prohibitif par lequel le magistrat de Bâle défend sous les peines les plus sévères la sortie vers la France de tous les comestibles à l'exception du poisson sec que je suis parvenu à faire considérer comme marchandise de pur transit. On a aussi défendu la sortie du vin et de la bière, mais celle de l'eau de vie reste libre. Les Autrichiens viennent au contraire de permettre l'achat de trois mille sacs de blé pour l'approvisionnement de la ville de Bâle » KAULEK IV, 263. Par un arrêté du Comité de salut public il fut autorisé à Bâle la libre exportation du produit des récoltes des propriétés suisses qui se trouvèrent sur le territoire français.

part, entretenir avec la France tous les rapports de confiance et de bon voisinage, — de l'autre pour se procurer, par l'entremise des Autrichiens, les subsistances dont elle avait besoin. « Le canton de Bâle était horriblement gêné par sa position resserrée entre deux puissantes masses ».

Enfin, en Autriche, la Cour de Vienne commençait à limiter sévèrement l'entrée des denrées. Elle ne laissait entrer en Suisse des approvisionnements que pour satisfaire aux besoins les plus urgents (1). Les marchands de Souabe disparurent par conséquent des foires zurichoises. Et le 5 janvier 1795 la commission de commerce et d'approvisionnement de la République française rappela tous les agents français de la Suisse, « les extractions par la Suisse étant terminées ». Et pourtant la Suisse se voyait forcée de prier l'ambassadeur anglais, Wickham, d'intervenir à Vienne pour la sortie d'approvisionnements, car le transit et la contrebande marchaient quand même sous les auspices de l'ambassadeur français Barthélemy.

Pour les raisons développées plus haut la France avait intérêt à se montrer aimable envers la Suisse, qui, au fond, se laissait peu intimider par la question de la violation de la neutraliré par ce transit (2) Même Steiger ne voyait pas d'inconvénient dans ce transit légalisé. Seulement à la

---

(1) Kaulek IV, 613. Barthélemy au Comité de salut public, Bâle, 17 février 1796. « Cet odieux système rient vraiment de la rage ». — Wyss, Vater : « Die Sperre veranlasste die Kornjuden augenblicklich zu einem Kornaufschlag; die Frucht wurde letzte Woche 1 fl. höher verkauft ».

(2) Buchi, p. 241 : « Die Ausfuhr nacl Frankreich könnten sie ihren Untertanen verbieten und hätten es auch getan ; allein gegen Freunde den Durchzug der Waren, unter welche Rubrik sie auch gelören, auf zu heben, stünde nicht in ihrer Macht ».

Diète de juillet 1794 cette question fut discutée (1). Ce fut une des décisions des plus importantes qui y aient été prises depuis 1792. Même des hommes aveuglés par la haine de la Révolution voyaient clairement dans la prohibition du transit, la rupture des relations amiables et forcées avec les révolutionnaires, et qu'elle correspondait à une déclaration de guerre à la France. Il y fut décidé que rien ne pouvait être acheté en Suisse et qu'aucun Suisse ne pouvait être employé comme acheteur ou se mêler du transit vers la France. Mais malgré cette décision la contrebande continua, et l'intérêt français pour une Suisse neutre subsista. La Suisse dut son existence à l'unique motif des avantages et des commodités qu'y trouvaient les « régicides ». Castelnau remarquait, le 4 juillet 1794 : « Après avoir épuisé la Suisse de grains, de bestiaux, de cuirs, de draps, de cuivre et de poudre à canon, ils (les révolutionnaires) en ont tiré d'Allemagne des quantités incommensurables. Si cette ressource leur était ôtée, leurs intérêts relativement à la neutralité changeraient de nature, et par conséquent ils changeraient de conduite ».

Depuis la diminution et l'interruption momentanée du commerce de la France avec la Suisse, les rapports de ce dernier pays avec la Hollande s'étaient fort multipliés.

Enfin, la paix de Bâle fut signée. Et un des grands avantages que la République française espérait d'une paix particulière avec le Roi de Prusse et les Princes et États de la rive droite du Rhin, était d'ouvrir et d'assurer les transports, non seulement des chevaux, qu'elle ne pouvait plus

(1) KAULEK IV, 360 Barthélemy à Buchot, Baden 24 vendémiaire (16 octobre) 1794 : « La dernière Diète ne s'est guère occupée que du transit ».

se procurer autrement, mais encore des blés et de toutes les autres denrées alimentaires qui lui arrivaient d'Allemagne par la Suisse.

C'est sous ce rapport que Barthélemy a envisagé un rapprochement avec la Prusse comme très urgent et de la plus haute importance.

CHAPITRE XIV

Perregaux, banquier à Paris (1)

Jean-Frédéric Perregaux, fils de François-Frédéric Perregaux, ancien officier au service de la France, et de Barbe-Suzanne Le Brun, naquit à Neuchâtel le 4 septembre 1744. De bonne heure il fit preuve de capacités peu communes, accompagnées de beaucoup d'activité et d'une rare application au travail ; son goût pour les affaires était particulièrement développé et il fut placé fort jeune à Mulhouse pour y apprendre l'allemand. Il passa ensuite plusieures années en Hollande et en Angleterre pour s'instruire dans la pratique du commerce. Les carrières brillantes faites à Paris, dans le courant du dix-huitième siècle, par une série de banquiers suisses, servis par leurs qualités d'ordre et de travail ainsi que par leur probité traditionnelle, tentèrent le jeune homme qui désira suivre leur exemple ; il partit pour Paris en 1765, dans l'intention d'y fonder une maison de banque ; ses débuts furent difficiles, mais grâce à son énergie et à la protection de son compatriote, le célèbre Necker, il parvint à percer.

(1) Nous aurions peu de détails sur cet homme remarquable sans les livres très intéressants de Jean LHOMER, *Perregaux et sa fille, la duchesse de Réaguse* et de Albert MATHIEZ, *Autour de Danton*, chap. XIII.

Banquier (1) prudent et avisé, possédant une intelligence remarquable du négoce, Perregaux monopolisa entre ses mains presque toutes les affaires entre Paris et Londres. Le marquis de Salisbury, pair d'Angleterre, le comte de Buckingham, Mrs Pitt, James Hamilton, lord Leitum, lord Moira, grand maître de l'artillerie anglaise et gouverneur de l'Inde, tels sont les noms de quelques-uns de ses clients.

Lorsque la Révolution éclata, Perregaux s'en montra partisan, mais avec sagesse et modération. D'une nature prudente et avisée, il comprit qu'à un moment où les financiers étaient vus d'un mauvais œil et où beaucoup n'allaient pas tarder à être jetés en prison, il était nécessaire pour lui de donner des preuves de son patriotisme. Aussitôt après le 14 juillet 1789 nous relevons son nom sur la liste des membres de la section de Saint-Magloire (2). « A l'organisation de la garde nationale, il a été nommé capitaine de la 9e compagnie de fusiliers, ensuite de celle des grenadiers, puis commandant de bataillon, place qu'il a conservée jusqu'au 1er janvier 1792, époque à laquelle il a quitté cette section pour habiter celle des Piques ».

De tous les banquiers de l'époque, Perregaux « est peut-être le seul qui ait conservé pendant la Révolution des relations d'affaires régulières avec l'Europe, le seul dont la maison ait pu délivrer des lettres de crédit sur Londres,

---

(1) Après avoir transporté en 1783, sa maison de banque de la rue Saint-Sauveur à la rue du Sentier, Perregaux s'était bien vite trouvé à l'étroit dans le nouveau local ; aussi acquit-il, en 1786, l'hôtel de la Grimaud (rue de la Chaussée-d'Antin).

(2) Observation du Comité de sûreté générale. « Dans l'époque du 14 juillet 1789, il a rempli à la section de St-Magloire les fonctions civiles et militaires du moment ».

Amsterdam et Hambourg, le seul dont la signature inspirât confiance » Et pourtant, des terroristes tels que Robespierre et Fouquier-Tinville lui témoignaient les plus grands égards pour la raison bien simple que ce banquier était une puissance et que les membres du Comité de Salut public avaient compris quels services son intelligence financière et son crédit pouvaient leur rendre ; aussi le gouvernement a-t-il sans cesse recours à lui (1). Lorsque le ministre de la guerre Buchot envoie des agents en Suisse pour y acheter des armes, c'est Perregaux qu'il choisit pour ouvrir les crédits nécessaires.

« Le ministre Buchot ayant cru devoir envoyer en Suisse des agents pour y acheter des armes et faire venir par cette voie celles qui étaient restées à Liège, il s'adressa au citoyen Perregaux, par sa lettre du 15 mai 1793, afin qu'il ouvrit aux citoyens Béfort (2) et Desfieux, ses agents, les crédits nécessaires au succès de leur mission. Le 16 du même mois, il s'empressa d'envoyer au ministre une lettre de crédit de 100.000 livres, en offrant de l'étendre à telle somme qui lui serait nécessaire dès que les citoyens Béfort et Desfieux l'auroient instruit de leurs succès ». C'est encore lui qui « aboucha avec des négociants suisses » les agents du gouvernement français, permettant à ceux-ci de traiter à des prix très avantageux pour la République. C'est lui enfin qui, en mai 1793, venait de faire des avances pour une fourniture de sabres.

---

(1) Dès la mise en circulation des assignats, tant en France qu'à l'étranger, jusqu'au jour où un bureau spécial est créé à cet effet à l'imprimerie nationale.. Quand le Comité de salut public est organisé, c'est lui qui prend ce titre singulièrement suggestif de « banquier du Comité de salut public » (Mathiez, Autour de Danton)

(2) P. Caron, I, p. 351.

Ses relations cordiales avec les hommes de la République n'empêchaient pas Perregaux de rester en bons termes avec les royalistes qui avaient été jadis ses clients et ses amis ; en pleine Terreur il entretenait des correspondances avec les émigrés et les ennemis de la France et leur faisait passer de l'argent (1). Mais ces imprudences de Perregaux lui avaient suscité des ennemis. Dans le courant de l'automne 1793 où les scellés furent apposés, à Paris, sur toutes les banques étrangères et en janvier 1794, il fut dénoncé plusieurs fois au tribunal révolutionnaire, devant lequel il dut comparaître. Des perquisitions furent faites chez lui. Le 24 frimaire (14 décembre) 1793, le Comité de sûreté générale ordonnait l'arrestation de Perregaux et de son associé Gumpelsheimer et leur comparution devant le tribunal révolutionnaire. Mais chaque fois, par son extrême habileté et son sang-froid, il parvint à se justifier. « Quand les commissaires du Comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc se présentèrent au domicile de Perregaux, ils ne le trouvèrent pas. On leur apprit qu'il était en Suisse, chargé d'une mission du gouvernement ».

Et en effet le gouvernement fédéral l'avait fait venir pour le charger de représenter à Paris les intérêts des commerçants ses compatriotes. Barthélemy, l'ambassadeur de France en Suisse, s'était félicité de cette désignation. Voici l'extrait d'une lettre qu'il écrivait au ministre des Affaires étrangères Deforgues : « Il me semble que nous ne pouvons que favoriser beaucoup l'exécution d'un pareil projet. Il sera utile dans son principal objet et il peut conduire à

---

(1) *Annales historiques, Etudes sur la terreur* (t. oct.-nov. 1926). A. Mathiez : *Le Comité de salut public et le complot de l'étranger.*

d'autres mesures non moins avantageuses (1) ». Colchen répondit dans sa lettre à Barthélemy que Deforgues partageait son opinion et que « la résolution prise par les Suisses de charger le citoyen Perregaux de suivre leurs intérêts commerciaux était excellente (2) ».

Rentré à Paris, la Convention décréta, après avoir examiné la fortune de Perregaux, sa progression et les moyens qui l'avaient augmentée, que Perregaux et son associé seraient sur le champ remis en liberté.

Comme nous l'avons exposé dans le chapitre précédent, le Comité de Salut public s'efforçait de faire acheter en Suisse de grandes quantités d'approvisionnements de toute espèce. La mission de Perregaux lui permettrait de traiter sur place, à Paris, des moyens financiers de payer ces achats au mieux des intérêts des changes français.

Mais bientôt une nouvelle dénonciation fut formulée contre lui, le 14 nivôse. Une nouvelle perquisition fut faite, qui ne donna rien. De Sandoz, président du Conseil secret de Neuchâtel, était intervenu auprès de Barthélemy ; celui-ci renouvela sa recommandation auprès de Deforgues relativement au sort de Perregaux (3). Le Comité de salut public le prit sous sa protection et l'envoya à Bâle, « chargé d'opérations de banque en Suisse pour le compte du gouvernement français ». Longtemps il y resta en mission (4). « Perregaux rendait de précieux services dans la mission commerciale que le Comité de Salut public lui avait confiée au-delà du Jura. Le ravitaillement en denrées alimen-

(1) Dépêche de Baden, le 15 nivôse (4 janvier 1794). Voir KAULEK, t. III, p. 312, 322.
(2) dito, p. 342, 346.
(3) KAULEK, t. III, p. 407, 412.
(4) KAULEK, t. III, p. 479, 487 ; IV, p. 15, 179.

taires d'une part, les fabrications de guerre de l'autre, avaient obligé le Comité de salut public à procéder à d'importants achats dans les pays neutres d'abord, aux États-Unis et en Suisse. La France avait besoin de crédits à l'étranger pour payer ces achats. Les comités des finances, de salut public et de sûreté générale siégèrent avec la commission des subsistances et décidèrent de confier à une commission de dix banquiers (1) et agents de change la mission de mettre les créances totalisées à la disposition de la Trésorerie pour effectuer ses paiements. Perregaux semble avoir été l'âme de la commission des banquiers. Il désigna ses confrères, il proposa au comité les mesures à prendre, il dressa la liste de ces commissaires à envoyer dans les pays neutres pour faciliter la négociation des traités et l'exportation des marchandises destinées à relever le change. Lui-même s'était réservé la mission en Suisse (2). « Perregaux se trouvait donc être la cheville ouvrière du système financier au moyen duquel le Comité de salut public avait espéré solder les immenses achats de vivres et de matières premières qu'il avait dû faire à l'étranger ». Perregaux était indispensable au Comité de salut public.

Mais par ses amples relations il était le familier du diplomate Harris, baron de Malmerbury, lié avec Swinburn et avec Talleyrand, chef du groupe de financiers anglophiles, ami intime et banquier de lord Fitz Gerald, ex-ambassadeur d'Angleterre en France et à ce moment ambassadeur en

---

(1) Perregaux, Pache, Fulchiron, Bagnault, Enfantin, Rogues, Hupaix, Page, Coulombier, Pillot.

(2) « La Suisse, disait PERREGAUX, étant le point central de la correspondance, exigera deux agents subalternes et un ou deux courriers »
P. CARON, II, p. 672 : « ...La Commission a connaissance que le gouvernement suisse s'inquiète du séjour dans ce pays de Perregaux, ou des Français associés pour l'utilité de la République ».

Suisse, banquier et ami de Wickham et de Gratford, ami du major Goll, espion de l'Angleterre, demeurant à Paris, intimement lié avec Necker et toute sa famille, associé avec Gumpelsheimer, natif de Francfort, banquier de l'Empereur à Francfort, royaliste avéré (1), ami intime de Barthélemy. Le banquier neuchâtelois était suspect d'intelligences ou tout au moins de commerce avec l'ennemi (2) Et pour cette raison il fut l'objet de la surveillance de la police. A ce moment, Perregaux n'était chargé d'aucune mission. On n'avait plus intérêt à le ménager (3).

Ensuite, Perregaux alla passer quelques mois en Suisse, dans sa famille, et ne revint à Paris qu'après le 9 thermidor; le coup d'Etat de brumaire le débarrassa du Directoire et bientôt il devint régent de la Banque de France (4) après qu'il eut repris la direction de sa banque, dont les affaires ne firent dès lors que prospérer. Comme jadis les quémandeurs affluaient auprès de lui. Perregaux fut enfin un des premiers sénateurs nommé par Bonaparte le 4 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

Jean-Frédéric Perregaux, figure attachante, parvenu par son intelligence et son travail aux plus hautes destinées et qui contribua dans une large mesure à la prospérité de la France, sa patrie d'adoption, mourut le 17 février 1808 à Viry-Châtillon (Seine-et-Oise).

---

(1) Note essentielle pour le ministre de la police générale.

(2) Raymond Guyot, *Directoire et la paix de l'Europe* : « pendant toute la révolution, Perregaux servit d'intermédiaire à des relations de toutes sortes ».

(3) « C'est que Michel Simon, comme Fr. Perregaux était tabou depuis qu'il avait mis ses talents au service de la République » A. Mathiez, *Annales révolut.*, XV, p. 328.

(4) P. de Pury : *Jean-Frédéric Perreyaux*, extrait du musée neuchâtelais, janvier-février 1919 : « grâce à l'activité déployée par ce financier, la Banque de France était fondée le 28 nivôse an VIII ».

CHAPITRE XV

La politique des émigrés

Gentilshommes, évêques, prêtres, moines, bourgeois, artisans même, cherchaient leur salut dans la fuite après la chute de la royauté et pendant toutes les années que dura la Révolution française. Tous les pays du monde en voyaient arriver. Ils se portaient de préférence en Suisse et en Allemagne, c'est-à-dire que « l'émigration élégante était à Bruxelles et à Londres, l'émigration militaire à Coblentz, à Mayence, à Worms, l'émigration pauvre à Soleure, à Lausanne et à Fribourg ». « où l'on peut vivre à meilleur prix » (1) Dans ces trois dernières villes s'étaient réfugiés des députés proscrits, des publicistes, ceux qui voyaient dans la Révolution autre chose qu'un accident passager, qui en avaient étudié les origines, prévu les effets et en redoutaient les suites. Barthélemy tâchait de mettre un frein aux machinations des ennemis de la France. Il savait se faire écouter des magistrats suisses, chassait les émigrés, et surveillait les intrigues de ces derniers. Au début de la crise, les étrangers pullulaient en Suisse (2) ; le seul Canton

(1) DAUDET, *Histoire de l'émigration*, I, p. 129.

(2) M. André Lebon dit : « La Suisse était l'asile, le rendez-vous et le laboratoire des intrigants, des conspirateurs et des diplomates... Les émigrés y trouvaient leurs complots, c'était l'officine centrale des pamphlets et des faux assignats. Les espions du comité y cou-

de Berne en comptait deux mille. C'est surtout dans les villes aristocratiques que les émigrés français se rassemblaient, cela s'explique d'une part, par la vive sympathie qu'ils y trouvaient, d'autre part par l'identité de langue à Genève, dans le Vaud, au Valais et à Fribourg, et par la facilité qu'ils avaient de rester en contact avec la patrie. Au commencement c'était surtout une émigration royaliste ; depuis l'année 1793 s'y ajoutaient de plus grandes masses de réfugiés, d'une autre nuance politique, des Constitutionnels, des Girondins, des prêtres non assermentés, des fuyards surtout de Lyon et de la Savoie. Sans doute, beaucoup de ces réfugiés politiques voulaient attendre tranquillement l'heure de rentrer dans leur pays, en profitant du droit d'hospitalité des Cantons. Mais un grand nombre d'émigrés abusèrent du droit d'asile et violèrent la neutralité en excitant la Suisse à la guerre contre leur propre patrie, et en l'inondant d'une quantité de faux assignats.

La propagation des faux assignats avait commencé tôt, dès l'automne de 1792. C'était pour les émigrés une arme dont Bacher ne méconnaissait pas la valeur (1). A mesure que s'envolait l'espoir d'une défaite militaire de la Révolu-

---

doyaient ceux de la coalition. Tous les faiseurs de l'Europe s'y rassemblaient. Les royalistes du droit divin, qui attendaient le salut d'un miracle, y rencontraient les royalistes constitutionnels, qui continuaient de discuter sur la séparation des pouvoirs et le problème des deux chambres ».

(1) Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris. Correspondance politique Suisse, t. 443, p. p. 238. Buchi, p. 319 : Bacher, 4 février 1794 : « La République française a deux ennemis bien plus dangereux à combattre que toutes les puissances coalisées, la famine et l'introduction des faux assignats ».

Soulavie en dit : « Une fabrication de faux assignats n'est pas simplement une ressource employée par des malfaiteurs pour s'enrichir aux dépens de la foi publique ; elle est aussi un moyen de contre-révolution »

tion, ses adversaires conservaient celui de son écroulement financier. La méfiance générale contre le papier-monnaie et la baisse rapide (1) de sa valeur ne pouvaient pas être plus hâtée que par une contrebande énorme de faux papiers. Les ateliers où ils étaient fabriqués se trouvaient en Allemagne et en Angleterre. Mais c'est de la Suisse qu'ils partaient pour les départements de frontière française (2). Bacher qualifia cette importation « la guerre la plus cruelle que Pitt (3) puisse nous faire ». Les réclamations que faisait Barthélemy auprès des gouvernements suisses étaient incessantes. Aussitôt que ses plaintes relatives à la poursuite de la fabrication et de la propagation des faux assignats arrivèrent, la division des Cantons se manifesta.

Zurich et Bâle s'en occupèrent toujours sérieusement, tandis que les Cantons hostiles à la Révolution ne se hâtaient pas de prendre des décisions : c'était un de ces moyens

---

(1) KAULEK IV, 81, 197, 415, 474, 619, etc. — BUCHI, p. 319, note.

(2) Barthélemy, Baden le 10 pluviose an II (29 janvier 1794) : « Une immense quantité de faux assignats sont versés du territoire helvétique sur le territoire de la République française... c'est du canton de Fribourg et du comté de Neuchâtel que sortent ces faux assignats. Le ministre de la justice a communiqué au conseil exécutif provisoire une lettre du commissaire national près le tribunal du district de Pontarlier, qui annonce qu'il circule dans son district une quantité immense d'assignats de cinq livres et beaucoup de cinquante et de dix livres ».

(3) Annales historiques, juillet-août 1926, p. 305-329. A. MATHIEZ : *Etudes sur la Terreur, Le Comité de salut public et le complot de l'étranger.*

Cambon dit : « Depuis que je vois Pitt toucher sinq millions $ sterling pour dépenses secrètes, je ne m'étonne plus qu'on sème avec cet argent des troubles dans toute l'étendue de la République On est parvenu avec un fond de 120 millions en assignats à faire baisser nos changes. Et Pitt avec cinq millions sterling s'est procuré 500 millions en assignats avec lesquels il nous fait une guerre terrible. Certains administrateurs de département le secondent. Comment détruire la République, ont-ils dit ? En discréditant les assignats ».

secrets et inavouables de susciter la haine contre la Révolution. Il y aurait fallu agir rapidement. Or l'État bernois ne réagissait que sur des réclamations catégoriques. Kilchsperger et Zurich jugeaient déplorable l'attitude de ces Cantons aveuglés qui se refusaient à porter leur attention sur des objets de si grande importance et ne se souciaient point de tout le mal qui pourrait résulter de leur obstination et de leurs faux principes. Mais l'état politique de la Conférédation helvétique ne laissait au «Vorort» aucune possibilité d'agir sur ces Cantons autrement que de façon privée. Ils déploraient que certains États traitassent cette grave question avec une telle indifférence. Aussi cette négligence à poursuivre la fabrication et la propagation des faux assignats encourageait encore les émigrés et troublait dangereusement les relations franco-helvétiques. Aussi Barthélemy pressait-il les gouvernements de réclamations de plus en plus fortes et même cherchait à soulever l'opinion publique contre les émigrés. Avant tout, pour les intimider, il exigeait des punitions exemplaires. Le Comité de salut public plaça dans différentes villes suisses des vérificateurs des assignats (1) et chercha à parer au danger par ce moyen. Voici un extrait des registres des délibérations du Conseil exécutif provisoire du 2 pluviôse :

(1) S. A. Z. t. 226, T. 43, Trк. 16, Th. 4, nº 21. Barthélemy au Corps helvétique, Baden 7 février 1794 : «A une époque, M. le bourgmestre, où des étrangers malfaisans ne cachent pas leurs projets de verser par la Suisse en France un grand nombre de faux assignats et entreprennent chaque jour de les mettre à exécution, une des premières mesures que le Conseil exécutif de la République française a cru devoir prendre pour déjouer leurs coupables calculs, ainsi que pour rendre au papier national, qui peut circuler en Suisse, toute la confiance qu'il mérite, a été de décider par un arrêté (dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie), M., qu'il seroit institué à Bâle un commissaire chargé d'y vérifier les assignats».

« ... arrête qu'en conséquence de l'article 12 de la loi du 23 avril dernier il sera établi dans les villes de Bâle, Genève et Gênes des commissaires chargés d'y vérifier les assignats, » signé Défórgues ». A Bâle, Bienne et Genève on les reçut tout de suite. A Berne il fallut d'abord vaincre l'opposition du parti de Steiger pour pouvoir en placer à Lausanne. Les manœuvres des émigrés tendant à inonder une partie de la Suisse de faux assignats pour les introduire ensuite en France, se multipliaient chaque jour à un « point vraiment alarmant » pour la tranquillité des frontières.

L'agitation contre les émigrés et leur politique commença de bonne heure. Déjà à la diète de mai 1792, Barthélemy (1) fut chargé de demander l'expulsion des émigrés. Pour le moment la France se contenta encore de l'éloignement de Castelnau, d'Autichamps et de quelques autres ; pour les Cantons limitrophes seulement, où leur activité dans le voisinage des opérations militaires se faisait mieux sentir, on insista pour l'expulsion. Depuis le printemps de 1793, Barthélemy envoyait toujours de nouvelles notes aux Cantons et des exhortations de les retirer au moins de la frontière. « Sans doute les émigrés sont bien malheureux, il en est beaucoup parmi eux qui sont très à plaindre ; mais dans les circonstances difficiles où nous vivons, un état neutre, sourd à leurs illusions et à leurs désirs de vengeance ne peut s'occuper que de l'intérêt de sa propre conservation » (2). Il dénonça surtout des émigrés fort dangereux comme Théodor de Lameth, Joseph de Maistre, Durouerays. Bar-

(1) Voir KAULEK, I, *Instruction de Barthelemy*, du 22 janvier 1792 : « Le sieur Barthélemy tâchera de surveiller efficacement à cet égard les démarches du sieur de Castelnau ».

(2) KAULEK IV. 296.

thélemy disait d'eux : « ils ne cherchaient, par leurs éternelles intrigues » qu'à compromettre la Suisse ». « La Suisse doit éviter de se compromettre pour eux ; ils ne lui sont rien, ils devraient être tous à l'armée. Les occasions de se battre ne manquent pas ». Dès l'automne de 1794, le Comité de salut public donna à son ambassadeur en Suisse des instructions plus nettes qui demandaient l'expulsion ou « qu'on les écarte à la distance de quinze lieues de la frontière ». C'était avant tout Bacher, accouru à Bâle, et Pierre Ochs, qui dénonçaient l'activité des émigrés au gouvernement révolutionnaire. Et comme la frontière est de la France était menacée de plus en plus par les agitations des émigrés, le Comité de salut public demanda à Barthélemy de déployer toute son énergie pour arrêter ces menées vraiment hostiles à la révolution, et d'obtenir l'expulsion complète de tous les fugitifs par application du décret du 15 mai 1795.

En conséquence, Barthélemy adressa au « Vorort » une note sévère où il énumérait tous les actes hostiles imputables aux plus grands ennemis de la France, et dont la tolérance était un manquement à la neutralité : falsification des assignats, fraudes de passe-ports, plans contre-révolutionnaires, tentatives de soulèvement, aide apportée aux enrôlements secrets : « Les vues et la conduite des émigrés sont trop connues, leur présence en Suisse et leurs manœuvres excitent trop d'inquiétude sur nos frontières, Monsieur, pour que le gouvernement français ne demande pas aux Cantons helvétiques, de la manière la plus positive, de les renvoyer de leur territoire. Il le doit à sa sûreté, il l'attend de leur amitié autant que de leur propre respect pour la neutralité, il ne peut regarder que comme une hostilité indirecte l'asile qui leur est accordé par quelques-uns d'eux ».

Comment se conduisaient alors les Cantons vis à vis de ces exhortations et de la pression croissante du gouvernement français ? Leur politique était de nouveau partagée. Zurich décida le maintien du statu quo pour la Suisse de l'est, où il n'y avait que très peu d'émigrés. Zurich et ces Cantons de l'est observaient strictement les demandes françaises ; Bâle également. Ce dernier surtout était forcé d'expulser les émigrés même pour la seule raison de pénurie des approvisionnements. Des Cantons patriciens, Lucerne seul montra beaucoup de décision ; bientôt il limita leur nombre et le 31 mars, le 16 mai 1794 et le 4 décembre 1796, il défendit qu'on en accueillit désormais. Mais les décisions des « innern kantone » et de « l'Ostschweiz » n'avaient pas beaucoup d'importance dans cette question. C'était avant tout les Cantons limitrophes de l'ouest, Fribourg, Soleure, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne qui donnaient le ton. La résolution de la Diète du mois de mai 1792 de ne plus accueillir des émigrés ne fut pas observée à Berne. Seulement les succès croissants des armées françaises exercèrent là aussi une influence sur Berne ; c'est ainsi que le 13 septembre 1793 il fut répondu par l'institution d'une commission de surveillance des émigrés, au décret du 19 avril 1793. Le 25 novembre il fut recommandé de nouveau à la commission des émigrés de diminuer leur nombre, de les éloigner de la frontière, de mieux les observer. L'opinion dominante dans le pays et la sévère prudence des magistrats les forçaient à la réserve et les réduisaient « à une existence pénible, obscure et précaire » (1). Durouveray, Lameth furent expulsés ; M^me^ de Staël, qui reçut quelquefois des constitutionnels à

(1) KAULEK IV, 296, *Bulletin de Venet*, Lausanne, 1^er^ juin 1795.

Coppet reçut un avertissement. Le 20 août 1794 les gouvernements des villes furent autorisés à permettre ou à refuser des demandes de prolongation de séjour ; tous les émigrés au-dessous de quarante ans devaient être renvoyés. Le décret du 25 juin 1795 eut le même objet. — Berne, sous l'influence de Steiger, qui considérait les partisans de l'ancien régime comme des victimes malheuseuses de l'égarement et de la tyrannie du peuple, défendit toujours sa condescendance à leur égard par son indépendance et des motifs d'humanité (1). Barthélemy se plaignait toujours qu'il opprimât les démocrates et qu'il protégeât les aristocrates. Et quand Berne fut forcée par la force des choses de les renvoyer, ce furent d'abord les ouvriers lyonnais occupés autrefois dans les soieries, qui furent expulsés, à la grande joie des émigrés royalistes (2). Mais les vrais conspirateurs restaient dans le pays. Ils se glissaient le long de la frontière du Jura, parmi eux des prêtres tels que l'abbé Cheffroye, Lameth, Evrard, de Précy et bien d'autres.

Fribourg et Soleure, qui accueillaient surtout le clergé expulsé et déporté, se montraient toujours peu disposées à donner satisfaction aux demandes d'expulsion formulées par la France.

Cependant l'attitude des gouvernements patriciens était bien opposée à l'opinion publique. Ce n'était pas seulement la pression française qui exigeait la diminution du nombre des émigrés, mais la cherté croissante de la vie, la rareté des provisions et les restrictions qu'on attribuait à leur grand nombre, suscitaient contre eux la colère du peuple.

---

(1) Dampierre, p. 108, *Bulletin de Venet*, Lausanne, 16 juin 1795.
(2) Buchi, p. 330 : « Es waren dann die ärmeren Emigranten und das Point d argent, point de Suisse, hatte schon etwas Berechtigung... »

A Lausanne, Morge, Vevey, Nyon, villes favorables à la Révolution, on n'aimait pas ces hôtes, on les attaquait même personnellement et on les expulsait d'autorité, sans demander l'autorisation du Conseil secret, qui s'y serait opposé. Sur des affiches à Lausanne, Vevey et Nyon on lisait «Point d'émigrés ou révolution » (1), ce qui eut pour conséquence le décret du 20 août 1794, qui fut presque une capitulation devant la volonté du peuple. Mais les expulsés rentraient toujours, ce qui était très mal vu à Zurich. Après la chute de Robespierre, la France se plaignit de la délivrance de faux passe-ports par les gouvernements suisses, qui autorisaient les émigrés désillusionnés à rentrer en France.

A la note de Barthélemy du 29 mai 1795 il fut enfin répondu par une lettre du 11 juillet, dans laquelle on promit de faire le nécessaire pour empêcher toute action contre-révolutionnaire des émigrés, pour les éloigner de la frontière. Et sous l'influence de Berne on décréta à la Diète de juillet de la même année : « Le Corps helvétique restera fidèle à ces principes en astreignant les étrangers qui jouissent de l'hospitalité en Suisse à tenir une conduite paisible et en y empêchant tout rassemblement considérable d'émigrés, particulièrement sur les frontières et dès qu'il sera fait une dénonciation précise de quelque manœuvre réelle ou seulement présumée, le Canton qu'elle concernera se fera un devoir de prendre des mesures efficaces et proportionnées au délit (2) ». Mais le nombre des émigrés ne diminua guère, et leur éloignement de la frontière était presque impossible. Dans l'année 1796 il y avait encore plus de mille émigrés

(1) Kaulek III, 472 ; IV, 123, 132, 154, 176.
(2) Eidgen. Abschiede Bd. 8. p. 218.

dan le Canton de Berne (1), mais la majorité se trouvait dans le pays de Vaud.

A ce moment là, la frontière de l'est de la France fut menacée sérieusement par eux, avec l'aide du nouvel ambassadeur d'Angleterre, William Wickham.

---

(1) KAULEK III, 366 ; IV, 267. — Venet estimait le nombre des émigrés à Fribourg au mois d'août 1795 à 2.000, pour la plupart des prêtres et pourtant beaucoup avaient été déjà renvoyés (4.400).

CHAPITRE XVI

William Wickham et son action anti-révolutionnaire

Que pouvait-on attendre des survivants du groupe constitutionnel, qui s'étaient réfugiés en Suisse, et des partisans qu'ils pouvaient avoir conservés en France ? Pitt voulut se renseigner à ce sujet et s'assurer en même temps sur les frontières de la France, des ressources politiques qui s'ajouteraient aux moyens militaires qu'il cherchait à se procurer dans l'ouest.

Fitz Gerald, qui ne se plaisait pas beaucoup en Suisse, avait sollicité depuis longtemps son rappel. Il lui avait été apporté par un courrier extraordinaire (1). « On commence à être éclairé sur les motifs qui ont déterminé le rappel de Fitz Gerald », écrivit Vinet dans son bulletin du 11 janvier 1796. « Le ministre anglais lui reproche :

1° Son ancienne déclaration au Corps helvétique dans lequel il a outrepassé les ordres, et s'est écarté de la marche qui lui avait été tracée, pour se livrer à son exacerbation personnelle ;

2° Ses liaisons trop marquées avec les émigrés intrigants et furieux qu'il accueillait avec distinction, malgré les représentations du Conseil de Berne ;

(1) Barthélemy au Comité de Salut public, Baden, 10 nivôse (5 janvier) 1795 ; Bacher à *dito*, Bâle 17 nivôse an III.

3° La protection qu'il a accordée ouvertement à des Anglais suspects de manœuvre contre la neutralité helvétique ou de colportage de faux assignats ;

4° Ses conventicules à la campagne avec quatre jeunes étourdis de Berne, dont il échauffait l'imagination.

5° Ses distributions circonspectes d'argent, tant à ces jeunes gens qu'à des employés du gouvernement de Berne dont il voulait soutirer quelque secret ;

6° Son affectation de s'éloigner des personnes en place et de les traiter avec une sorte de dédain et de sauvagerie ;

7° Beaucoup d'indiscrétion dans ses propos ;

8° D'avoir envoyé des émissaires dans les petits Cantons pour y souffler la vengeance lors de l'affaire du 10 août 1792 ».

Pendant que Fitz Gerald résidait encore en Suisse, Pitt y envoya un de ses meilleurs agents, William Wickham, pour le remplacer en qualité de chargé d'affaires d'Angleterre. C'était un homme d'action, de ressource et d'intrigue ; il aimait les complots, il en aimait les moyens ; l'espionnage le passionnait, c'était un conspirateur autant et plus qu'un diplomate. Zélé, d'ailleurs, d'un zèle trop personnel pour sa mission ; bon Anglais dans ses desseins, royaliste de tempérament et portant à la cause des Bourbons la passion d'un jacobite travaillant à la restauration des Stuarts, Wickham emportait des pouvoirs très étendus et des crédits presque illimités pour agir à l'intérieur de la France. Il était homme à user amplement des uns et des autres.

La Suisse était déjà et devint de plus en plus le rendez-vous et le champ d'expériences des intrigants, des espions, des conspirateurs, des aventuriers de toute l'Europe. Wickham, avec ses billets de banque, se liait facilement avec eux et « allait faire de sa légation la terre promise des brouillons ».

Depuis longtemps il s'était établi un droit de neutralité, né de l'intérêt de la Suisse et des grandes puissances européennes, qui reconnaissaient l'enrôlement de régiments helvétiques avant la déclaration de la guerre comme compatible avec la neutralité — mais non pendant la guerre. Toutefois il restait aux soldats et aux officiers la liberté de se laisser engager ailleurs. Cette tolérance du droit de neutralité changea pendant la première guerre de la Coalition ; la liquidation des services militaires français, hollandais et sardes fit au contraire rentrer dans leur patrie une foule de soldats et d'officiers sans occupation et qui n'avaient pas la possibilité de se faire enrôler ailleurs. Cette conséquence de la Révolution française fut fortement sentie dans les Cantons aristocratiques. Ils fournissaient, en effet, la plus grande partie des soldats et des officiers. C'était pour eux une surprise d'autant plus désagréable qu'ils dédaignaient encore d'accepter l'offre des pensions. Ce fut une amère nécessité et non pas seulement la haine contre la Révolution qui força des officiers patriciens comme Erlach, Tillier, Dürler, Dieffenthalers, Salis-Marschlins à proposer à la Prusse, à l'Autriche et à l'Angleterre des enrôlements secrets. Dès l'année 1793 on les voit s'offrir à former de nouveaux régiments. Des enrôlements espagnols et sardes se firent dans les « innern Orte », dans le Valais et à Lucerne, malgré les protestations énergiques de Barthélemy. La Prusse et l'Autriche de leur côté refusèrent les premières offres de soldats ainsi que l'entrée des officiers suisses dans leurs armées. Les tentatives anglaises échouèrent au commencement par suite des exigences des officiers. Mais la misère de beaucoup d'officiers sans place et sans ressources amena de nouvelles offres. Et au mois de septembre Fitz Gerald pouvait déjà faire l'observation dans

les « innern Orte » et à Lucerne, qu'on n'y était pas défavorable à fermer les yeux sur des enrôlements anglais illégaux.

Et en effet la tenacité anglaise et la misère suisse arrivèrent pourtant à un résultat positif. Dans les derniers jours de 1794 le régiment de Roll fut enrôlé ; les points de ralliement indiqués aux engagés étaient Waldshut et Villingen. L'engagement fut mené par Durler et Dieffenthaler. Mais jusqu'au mois de juillet 1795 il ne fut enrôlé que 1.200 hommes au lieu de 2.000 que Wickham espérait. Les expériences que l'Angleterre faisait avec cet engagement n'étaient pas heureuses. Wickham, par la suite, déconseilla l'enrôlement ultérieur de régiments. Il ne s'entremit encore que pour l'obtention du régiment de Wattenwil pour le service colonial. Sorel prétend que Wickham n'eut qu'à paraître et à ouvrir la main pour qu'on lui offrit, en concurrence et au rabais, tous les secrets de la République, la trahison de tous les républicains, l'insurrection de tous les départements français. Mais l'Angleterre et lui rencontraient beaucoup d'opposition soit près des autres puissances, en Sardaigne, en Espagne et en Autriche, qui craignaient la concurrence anglaise sur le marché des mercenaires, soit dans les Cantons (Fribourg, Lucerne) jaloux de n'être pas pris en considération dans la confection de la liste des officiers, soit dans la personne de Barthélemy qui cherchait à empêcher l'enrôlement des troupes en les exhortant par des notes et des menaces, en s'adressant aux officiers de telle sorte que beaucoup d'entre eux, qui étaient déjà engagés se retirèrent par la suite. Et en effet les enrôleurs de Wickham étaient forcés d'opérer dans les pays éloignés du Valais et des Grisons et n'y trouvaient que des

vagabonds (1). Bâle et Zurich empêchaient l'enrôlement de tout leur pouvoir. Les Cantons patriciens et catholiques seuls fermaient les yeux et se tranquillisaient avec des phrases comme celles-ci : « Les Français, dans le fond, comprendront bien qu'il faut que les Suisses aient du service d'où qu'il vienne... Mais il faut toujours s'excuser de son mieux qu'il est impossible d'empêcher cette contrebande aussi peu qu'une autre (2) ». La levée du régiment de Roll ne fut au fond qu'une lutte entre Wickham et Barthélemy, entre l'influence anglaise et l'influence française, entre la livre anglaise et l'or français (3).

L'enrôlement, qui ne fut pourtant qu'un insuccès, coûta à l'Angleterre jusqu'en juillet 1795, 57.432 livres. Wickham prétend que la France avait dépensé le double pour empêcher le recrutement du régiment. Lui-même, il est vrai, paya tous les agents qui s'offrirent et crut tous les agents qu'il payait. C'était sa grande faiblesse. Comme tous les agitateurs politiques, il était dupe de la corruption qu'il entretenait. Tout rapport qu'il recevait passait pour un document. Tout commérage, dans sa correspondance, se transformait en événement. Il s'imagina, au bout de quelques semaines, tenir la France, son gouvernement, ses armées parce qu'il avait des courtiers qui les lui vendaient

---

(1) Buchi, p. 359-368.

(2) Extrait d'une lettre de M. Frisching à M. Rovéréa. Berne, 29 mars 1795. Kopien Federer, n° 47.

(3) Barthélemy au Comité de salut public, Bâle le 26 fructidor an III : « On ne se fait pas une idée à quel point le ministre d'Angleterre en Suisse s'agite et prodigue l'or pour exciter les désordres sur nos frontières ». — Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde, Bd VII. — Ch.-D. Bourcart, *William Wickham, britischer Gesandter in der Schweiz*.

et qu'il avait payé d'avance la commission. Mais, malgré le grand appui qu'il trouvait dans le parti de Steiger, dans les émigrés et dans la distribution des faux assignats, Wichkam n'arrivait pas à grand chose.

L'Angleterre cessa enfin de presser la Suisse d'entrer dans la coalition. Le gouvernement de Pitt, pour restaurer les Bourbons, ne chercha plus à s'appuyer sur la puissance militaire de la Suisse. Il ne se servit de son territoire que pour y faire de la propagande. Le long de la frontière du Jura, à Saint-Claude, Yverdon, Cressier, Soleure et à Bâle, Wickham avait dispersé ses agents et ses correspondants. Lui-même résidait en temps ordinaire à Lausanne, d'où il envoyait ses agents sur la frontière : des prêtres, Bayard, Besignan, Rusillon, major bernois et commandant de la frontière. A Lausanne il dressait ses plans avec la collaboration de Précy, Imbert-Colomès et d'André. Kilchsperger parle comme suit de ses intrigues dans une lettre à Barthélemy : « Il peut y avoir dans un certain Canton des personnes trop spéculatives qui ont formé des projets avec ce ministre, mais sans que cela puisse avoir des suites essentielles ». Pourtant on en était bien énervé à Zurich, le passage suivant le prouve : « Il est incompréhensible que M. Wickham puisse encore continuer ses viles intrigues et que la sagesse de nos amis de Berne n'ait pas encore trouvé le moyen de ranger dans l'ordre ce ministre turbulent, qui pourrait enfin attirer de très fâcheux embarras au Canton. Je sais qu'on a cherché à le faire venir à Berne ; mais je ne sais pas si l'on s'y est pris bien sérieusement. S'il dépendait de M. de Frisching et de ses amis, M. Wickham serait sûrement obligé de tenir une conduite plus sage et moins dangereuse pour le Canton ».

Sa présence en Suisse — son gouvernement même l'a-

vouait (1) — était dangereuse pour tout le pays, où Barthélemy entravait son action en soutenant le Corps helvétique (2).

---

(1) Buchi, 366, notes ...« that the governements of the Cantors should not have been unnecessarily brought into difficulties by our officers or agents ».

(2) Wickham à Greenville : » Every step I take is watched by Barthelemy as well us by this governement and the flor of offending the Convention their agents is so great that it will not be easy to find a merchand or tradesman here who will receive or forward any secret correspondance ».

CHAPITRE XVII

Les événements révolutionnaires en Suisse

Par suite des progrès de la Révolution, la Suisse connut des embarras toujours croissants. Avec les soucis importants pour le pain quotidien, ce fut la peur d'une révolution intérieure qui domina la politique des années 1794 et 1795. D'une part, l'opinion que la neutralité maintenue correspondait le mieux à tous points de vue aux intérêts de la Suisse, était si forte, qu'elle pouvait s'opposer à toute tentative — d'où qu'elle vînt — pour l'ébranler ; d'autre part, l'intérêt des puissances pour le parti de la neutralité était devenu si fort, que toute discussion sur l'entrée de la Suisse dans la coalition avait perdu toute valeur. Mais par suite les conséquences de la déférence continuelle envers la France avec laquelle on voulait éviter la rupture se manifesta d'une manière de plus en plus inquiétante dans l'intérieur du pays, ce qui raffermit le parti de Steiger et en justifia l'existence. La consolidation de la Révolution, ses victoires à l'intérieur et l'occupation du territoire français par la coalition plus forte, qui faisaient la honte des prévisions présomptueuses des émigrés et de leurs fidèles, exerçaient une sorte de suggestion sur les mécontents suisses de toute sorte. Mallet du Pan écrivait le 5 juin 1794 : « La crise actuelle est la pire où l'Europe se soit encore trouvée depuis quatre ans. Les revers des alliés, la fluctuation des chances, l'indomptable résistance des Français, le spectacle

de leurs moyens gigantesques, démolissent chaque jour l'opinion. Quelque horribles que soient les scènes de férocité dont Paris est le théâtre, il suffit que ses armées soient victorieuses. Partout le vulgaire s'attache au plus heureux, sans considérer la moralité respective des actions ». Dans beaucoup de villes on commençait à considérer d'une autre manière le droit politique des citoyens. Les intellectuels des villes, mécontents, et qui critiquaient le gouvernement, se séparaient de plus en plus du paysan loyaliste qui ne désirait aucun changement. Un mécontentement général se répandit dans l'opinion publique des citadins. Il fut propagé par une invasion d'agents et d'émissaires français, par des journaux révolutionnaires et des pamphlets, qui tentaient tous d'empoisonner l'opinion publique afin qu'il en résultât des révoltes intérieures. Et sans doute, au printemps de 1794, la Suisse entrait dans une forte crise, ainsi que le constatait Marval : « Jamais l'esprit public n'a été plus mauvais en Suisse, non dans les gouvernements, au contraire, mais chez les particuliers et surtout chez les bourgeois des villes et tout ce qui tient au commerce ». Les mots de souveraineté héréditaire, de clergé, de noblesse et de magistrature perdaient de jour en jour leur prestige. Dans les villes commerciales d'Argovie, dans l'Erguel et le Munstertal, dans le Neuchâtel, mais surtout dans les villes vaudoises, situées au bord du lac, apparaissaient des signes de désobéissance, même de révolte. Beaucoup de clubs s'étaient formés et étaient entrés en relations avec les Français. A Rolle, on témoigna de la sympathie pour la Révolution en introduisant le travail du dimanche, à Vevey en dansant à l'occasion d'une fête champêtre autour de l'arbre de la liberté, en chantant des chansons révolutionnaires, en se coiffant du bonnet rouge, etc... etc. Les villes montraient

une opposition très forte à l'égard de Berne, surtout par leur attitude décidément hostile aux émigrés, qui furent molestés et maltraités.

A. — GENÈVE

Immédiatement après le départ des alliés suisses, conformément au traité de Carouge, Genève fut entraînée dans le mouvement de la Révolution. Déjà plusieurs clubs politiques (1) s'étaient formés sur le modèle français, ils n'attendaient qu'un moment favorable pour réaliser leurs projets. L'existence de la vieille république genevoise était dénoncée presque à l'égal d'un crime aux convoitises d'une grande puissance par des Genevois bien nés, ses serviteurs Jacques Grenus et Étienne Clavière, que des ressentiments personnels avaient changés de « fougueux démagogues » en ennemis irréconciliables de leur pays. Brissot, Clavière, Grenus usèrent de leur influence pour décider la Révolution à attaquer Genève, la Savoie, le Valais et le pays de Vaud (2)

Depuis l'automne de 1793 il y avait une lutte constante

---

(1) E. Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle*, Genève-Paris 1897. — 3333, Adresse aux citoyens de Genève par s. Grenus (excitation à la Révolution). — 3435. Premier mot au peuple genevois. Journal d'ami, Dunant (février 1792). Écrit séditieux plein de haine. — 3481. Premier cri des patriotes genevois aux patriotes français, suisses et savoisiens. Calomnies du traitre Grenus qui cherche à exciter les Français contre Genève. Les notes contiennent des faits de détails et des personnalités. — 3906. Discours sur l'influence ministérielle, prononcé par le citoyen Grenus dans le Club fraternel de Carouge, dimanche 5 mai 1795 (se termine par des observations malveillantes envers Genève), etc.

(2) J.-B. Galiffe, *D'un siècle à l'autre, correspondance inédite*, Genève-Paris, 1877. — Kaulek, I, 414, 418. — Sorel, III, 197. — Dierauer, IV, 402, etc.

entre le parti modéré, qui avait pour tâche principale d'assurer la liberté genevoise, et les Jacobins, qui furent conduits par la haine des adversaires de la Révolution. Les comités provisoires, menacés de difficultés intérieures et extérieures s'efforcèrent en vain de reprendre les anciennes relations officielles avec Berne et Zurich. Le blocus français renforcé, la nécessité d'introduire des denrées de l'Allemagne et de la Suisse, l'opinion de Reybaz que l'indépendance de Genève était à la merci du maintien de l'amitié avec le Corps helvétique, permirent aux révolutionnaires de faire de nouvelles tentatives. Les troupes françaises commencèrent à entourer Genève et à porter atteinte au commerce des localités environnant le lac. Soulavie, toujours méfiant, refusa la légalisation des passe-ports, s'interposa de plus en plus dans les affaires de Genève. De nouveau la ville prit l'initiative de rétablir l'ancien contact avec la Suisse et envoya, après une démarche officieuse auprès du colonel Weiss, qui séjournait alors à Moudon, des missions à Zurich, Moudon et auprès de Barthélemy. A Zurich elle trouva un courant d'idées assez favorable touchant la situation de Genève. L'intérêt commun de Zurich et de Berne pour l'indépendance genevoise n'était pas à méconnaître. Mais on fit savoir aux députés que le rétablissement de l'alliance était impossible avant la fin de la guerre. Genève bloquée, tourmentée par la famine, menacée de nouveaux désordres et d'intrigues contre-révolutionnaires ne perdit pas la foi en des jours meilleurs. La nouvelle constitution fut acceptée par le plébiscite du 5 février 1794 et donna la possibilité d'entrevoir la consolidation de la situation. Elle fut exigée par des hommes politiques suisses bienveillants, comme condition préalable de la reprise des relations. Barthélemy fut aussi prié de s'entre-

mettre (1). Une nouvelle députation fut envoyée à Zurich et à Berne le 8 mars. Dès que la nouvelle constitution eût force de loi, que le nouveau gouvernement eût prescrit de maintenir l'ancienne alliance (17 avril), Zurich et Berne envoyèrent le 19 et le 26 mai la note désirée depuis longtemps, en remerciant Genève de sa communication et souhaitant à la ville la tranquillité, la paix et la concorde.

Mais peu de temps après le Corps helvétique se vit de nouveau en présence d'une situation difficile. Les mouvements révolutionnaires recommencèrent à Genève. Le résident français, Soulavie, de plus en plus insolent, poussait le peuple à se révolter. Genève demanda alors par l'intermédiaire de son représentant à Paris, Reybaz, au Comité de salut public, le rappel de Soulavie. Mais ce fut en vain. Bientôt par suite du coup de force de Soulavie, des scènes sanglantes se produisirent, semblables à celles dont la France avait été le théâtre.

Les « Egaliseurs » s'emparèrent de la puissance publique. Ce fut la victoire des radicaux sans scrupules. Le parti révolutionnaire avait trouvé en Soulavie, ami de Robespierre et lié intimement avec Grenus, (2) la force d'impul-

---

(1) Fr. v. Wyss, *Leben der beiden zürcherischen Bürgermeister David v. Wyss und Sohn*, I, p. 76 : « M. Barthélemy m'a fait prier d'entrer en correspondance avec lui. Le Conseil à qui j'ai dû communiquer cette invitation, a trouvé très convenable que j'acceptasse son offre. On pense que son intervention pourra nous être utile pour éviter des troupes au pays de Gex, pour y croiser les rassemblements de nos mécontents, pour détruire, peut-être, cette imprimerie de Versoix, où se fabriquent maintenant les libelles les plus incendiaires, enfin pour édifier le ministère sur les faux bruits répandus que nous voulons faire de notre ville une place de contre-révolution » (Rigaud).

(2) A. Mathiez, *La Révolution et les étrangers*, p. 62 : « A Genève le banquier Grenus, ami de Clavière, attisait le feu le mieux ». — Rivoire, *Bibliographie historique*. — 3404, Chanson chantée au Club de l'égalité en l'honneur de l'avocat Grenus par Mme Midré :

sion, et dans le club des Montagnards l'instrument (1). Après le coup de force du 18-19 juillet 1794 de Soulavie et la chute du gouvernement, un régime de terreur (2) fut établi avec l'institution d'un comité révolutionnaire et d'un tribunal d'exception destiné à juger les chefs des aristocrates, avec des arrêts de mort et d'exil, avec des entreprises tyranniques sur les propriétés particulières, avec l'ivresse d'une masse de peuple sans égard ni pour les limites, ni pour les ordres, ni pour les lois, ni pour les mœurs : à l'exemple de la France y avait atteint sa limite extrême (3). Il en fut ainsi aussi longtemps que les

---

« J'eus toujours la plus grande envie
De brouiller ma chère patrie,
Et vers ce but intéressant
J'avais dirigé mon talent ».

(La femme Lucrèce Déria, veuve d'Etienne Midré, âgée de 70 ans, convaincue d'avoir débité des libelles et des écrits de Grenus, fut conduite en prison en chaise à porteur et fut condamnée à rester 15 jours en prison et un mois chez elle).

Correspondance de Grenus et Desonnaz, II, p. 84.

(1) Mémoire et documents publiés par la société d'Histoire et Archéologie de Genève. T. XXXIV (1926) p. 310. : « D'autre part Soulavie, Grenus et les Montagnards conspirent contre le gouvernement, ils travaillent à le renverser et à le brouiller avec la France. Les émigrés français et les Aristocrates genevois avaient intérêt à favoriser ces menées, parce qu'une rupture entre Genève et la France devait fatalement amener celle de la Suisse avec cette puissance. »

(2) Dito, Ed.-L. Burnet ; le premier tribunal révolutionnaire genevois, juillet-août 1794. Études critiques, Genève 1925.

Voir *Annales Historiques*, juillet-août 1926, p. 397,

(3) Wyss, p. 120. Extrait du décret du gouvernement : « Il sera créé un tribunal révolutionnaire composé de 21 membres. Les révolutionnaires genevois réunis en masse au lycée national éliront le tribunal en une seule opération et à la majorité relative. Personne ne pourra refuser son élection sous peine d'être considéré comme suspect et traité comme tel. Le tribunal jugera les détenus, ceux qui ont échappé aux recherches et ceux qui ont fui leur patrie depuis la révolution. Il prononcera les peines de mort, pécuniaires, bannissement et autres. Tout jugement à mort sera soumis à la confirmation de la masse de tous les révolutionnaires réunis. Le tribunal devra achever

habitants restèrent désunis. Tandis que les « patriotes » restaient exemptés, les « englués » neutres et les « aristocrates » devaient payer deux à quarante pour cent de leur fortune. Ainsi les révolutionnaires purent recueillir presque cinq millions de francs en peu de mois. Le commerce languissait, l'industrie de l'horlogerie jusqu'alors florissante diminuait. Un malaise économique se répandait dans la ville et le pays. Beaucoup de familles et des meilleures émigrèrent.

Mais bientôt les suites de la chute de Robespierre se firent sentir (1), et le modérantisme gagna de la force après le rappel de Soulavie (2).

L'impression profonde de cette révolution sanglante eut son retentissement en Suisse. L'esprit du peuple et surtout

---

les opérations dans l'espace de 6 jours depuis le moment de son élection ».

Hr. v. Rodt berichtet am 26. Juli darüber : « Die Masse der citoyens révolutionnaires war gestern um 2 Uhr auf dem bastion bourgeois oder licée national versammelt, um die vom tribunal révolutionnaire ausgesprochenen 7 Todesorteile zu bestätigen. — In Zeit von 18 Tagen fällte das Tribunal 508 Urteile, 37 auf Tod, wovon 28 in contumaciam ; vom 26. August bis 6. September nochmäls 366. »

(2) Ed. L. Burnet, p. 222 : « L'arrivée de cette nouvelle doit être notée, parce que ce drame qui s'était passé si loin de Genève eut une grande influence sur la suite de l'insurrection en déconcertant ses partisans et en relevant le courage de leurs adversaires. Cette action cependant ne se fit sentir que plus tard. Au moment même, elle fut à peu près nulle et n'empêcha pas de nouvelles condamnations à mort. »

(1) Wyss, p. 122. Rigaud 6 octobre : « Je ne puis encore vous donner aucune nouvelle certaine de ce qui se passe dans l'intérieur de Genève. Cette perspective de taxe entretiendra une espèce de calme dans la partie subalterne, qui n'est point frappé et qui s'attend à jouir. Le gouvernement paroît de très bonne foi désirer le maintien de l'indépendance ; c'est dans ce but qu'il a demandé le renvoi de Soulavie et qu'il a proscrit Grenus et fusillé quelques-uns de ses adhérens. Le nouveau résident s'est annoncé comme voulant prendre aucune part aux affaires intérieures, mais il ne faut qu'un rien pour changer tout ce système et qu'une nuit pour que le gouvernement soit culbuté et pour qu'on ouvre les portes aux Français ».

des habitants du pays de Vaud semblait s'être amélioré depuis les nouveaux troubles de Genève et les injustices et les atrocités qui s'y étaient commises (1).

La peur de l'occupation française de Genève ne diminua que lorsque le député genevois fut reconnu à Paris et que le nouveau résident français, Adet, eût communiqué la volonté du gouvernement français de vivre en bonne intelligence avec Genève et de respecter son indépendance.

La situation de la ville n'était pas brillante. Toutes les sympathies de Berne pour Genève s'étaient éteintes. Par Berne, Zurich et Fribourg, Genève ne recevait de l'Allemagne — avec les plus grandes difficultés et à des prix extrêmement élevés — qu'une quantié trop limitée de bétail et de blé. Le sort de Genève était, dans l'opinion de Berne, uni à celui de la France comme celui d'une chaloupe à son vaisseau (2). Seulement dans le courant de l'année 1796, lorsque la bourgeoisie eût réagi et que cinq « terroriens » eurent été punis de mort, l'ordre se rétablit dans la municipalité bouleversée. Le 24 septembre les cloches de la cathédrale annoncèrent la réconciliation des partis.

Mais ce changement ne correspondait pas aux intentions du Directoire de Paris, qui avait remplacé la Convention nationale et qui voulait intensifier la propagande révolutionnaire. On y arriva avec l'envoi de Desportes comme nouveau résident français à Genève.

Cependant, dit Gruber, Genève put garder un semblant d'indépendance jusqu'en 1798.

---

(1) KAULEK, IV, 345.
(2) H. BUCHI, p. 279.

B. — MULHOUSE (1)

« La ville et république de Mulhouse, est située sur la rivière de l'Ill, au milieu du département du Haut-Rhin, elle est est éloignée de six lieues des frontières, son territoire contient à peine deux lieues carrées et sa population n'est que d'environ six mille âmes. Elle conquit sa liberté et son indépendance au prix de son sang et dès l'an 1515 elle s'allia et s'unit au Corps helvétique, depuis elle a participé à tous les traités d'alliances de la France avec la Suisse, elle fit aussi, en 1680, en 1760 et 1786 avec la France des traités particuliers de commerce qui lui assurent une entière liberté de commerce avec ses voisins des ci-devant provinces d'Alsace et de Lorraine, et lorsque ces provinces furent converties en département et que son commerce fut gêné et entravé, elle conclut, le 22 septembre 1791, avec le pouvoir exécutif un nouveau traité de commerce, qui lui garantit ses relations commerciales avec ses voisins, moyennant la somme de vingt mille livres, qu'elle payait tous les ans à l'administration en forme d'abonnement » (2)

Telle était la situation de Mulhouse, dont le régime particulier de gouvernement, la langue allemande parlée par ses habitants, la religion calviniste qu'ils professaient et surtout une espèce de fierté républicaine, les avaient de tout temps distingués de leurs voisins, les Alsaciens, et plus encore des Français, ainsi qu'en témoigne un mémoire remis par ses députés, à l'Assemblée Constituante en juillet 1793. Dès le 21 octobre 1790, Mulhouse désignait une

---

(1) Voir Ch. SCHMIDT : *Une conquête douanière*, Mulhouse.

(2) *Ibid.*, Lettre des députés de Mülhausen au ministre de l'Intéreur (16 octobre 1793).

députation (1), qui devait aller défendre à Paris les intérêts de la République, menacée par une des premières réformes de la Révolution qui exigeait le recul des barrières douanières jusque sur les frontières. Mulhouse devenait par suite une enclave dans le royaume. Par intérêt commercial, les députés demandaient que Mulhouse fût assimilée à l'Alsace. Elle le fut par le traité du 22 septembre cité ci-dessus. Les habitants de Mulhouse devaient payer les droits d'entrée et de sortie aux frontières du royaume. Chaque année ils devaient verser la somme de vingt mille livres représentant le droit de patente qui serait acquitté si la ville était française politiquement, comme elle l'était commercialement.

A cet accord il fallait, pour qu'il fût applicable, la ratification de Louis XVI et celle de la ville de Mulhouse. Mais la conclusion de différentes négociations fut ajournée plusieurs fois. Au milieu de l'année 1791, la ville de Mulhouse avait été provisoirement assimilée aux autres villes du royaume ; les industriels (en toile peinte) payaient les droits d'entrée et de sortie comme s'ils avaient appartenu régulièrement au département du Haut-Rhin. Mais dès le mois d'août 1792, le département du Haut-Rhin où étaient en jeu des intérêts concurrents, réclama avec véhémence. D'autres causes vinrent encore augmenter l'animosité du département du Haut-Rhin. On se plaignait de la cherté des grains que le marché de Mulhouse absorbait de plus en plus ; on craignait que des magasins ne fussent créés à Mulhouse, où l'on accumulerait les grains, pour les revendre

(1) SCHMIDT, p. 89. Josué Hofer, secrétaire de la ville ; Nicolas Thierry, licencié ; Hartmann Koechlin, grand conseil ; Jacques Dollfus, l'un des Quarante.

en temps de disette à des prix excessifs ; on se plaignait de la consommation exagérée de bois, faite par les fabriques de Mulhouse ; on se plaignait surtout de la contrebande qui s'exerçait ouvertement dans cette ville. Le jour même où la Convention proclamait la République, le département du Haut-Rhin, par un simple arrêté, entourait Mulhouse d'une ligne de douanes. Les Mulhousiens protestèrent. Mais le Comité de salut public passa outre.

De Bâle, le représentant de la République française en Suisse, Barthélemy, prenait lui aussi en main la cause de la République enclavée, qui le sollicitait d'intervenir ; le 26 janvier 1793 il écrivit : « La ville de Mulhouse a envoyé un exprès à Zurich, pour faire connaître la situation dans laquelle elle se trouve ; elle a représenté qu'il ne lui restoit peut-être d'autre alternative ou que d'être obligée de se réunir à la République française ou de se voir entièrement ruinée par les impôts onéreux que devrait supporter tout ce qu'elle exporterait et importerait. Elle a ajouté qu'elle fait (faisait) tous ses efforts pour parvenir à effectuer (négocier) un accord supportable. Il est bien vrai que Mulhouse est dans une telle position que le sort qui la menace est nécessité par cette position même. Mais il n'est pas moins certain qu'elle est une alliée de la Suisse, et le Corps helvétique ne manquera pas d'observer en silence qu'on lui fait perdre cet allié » (1) Et en effet, le Corps helvétique

(1) Mémoire des députés de la République de Mulhouse, juillet 1793: « Les Cantons helvétiques se sont empressés de faire connoître à l'ambassadeur de la République française auprès des treize Cantons le vif intérêt qu'ils prennent à la conservation et à la tranquilité de la petite République de Mulhouse, leur alliée, en lui remettant une adresse de recommandation et cet ambassadeur en a rendu compte au ministre des Affaires étrangères » (KAULEK, II, 44, 132).

craignait l'annexion, non seulement de Mulhouse, mais aussi de Genève, de Bienne et de tous les pays où s'exerçait directement la propagande française. Barthélemy insistait auprès de son gouvernement sur le danger politique d'une incorporation violente. Il fallait « ménager » le Corps helvétique. Les représentants de la ville de Mulhouse virent eux-mêmes qu'il fallait quelque temps pour préparer la réunion à la France, qui entraînerait son détachement du Corps helvétique.

En juillet 1793, le Comité de salut public décida l'envoi, dans la petite ville manufacturière, d'un commissaire secret « avec mission d'y provoquer un mouvement en faveur de la réunion à la France » et qui se rendrait compte sur place de l'état des choses. L'arrêté officiel recommandait à Catus de se renseigner sur les rapports commerciaux ; les instructions — secrètes — lui demandaient de s'occuper des moyens de préparer la réunion de Mulhouse et de son territoire à la France. Impatiemment attendu à Mulhouse, Catus n'y arriva que le 25 septembre. Il en repartit — après avoir échoué — à la fin d'octobre et le 13 novembre (3 frimaire an II) il adressait un rapport au ministre des affaires étrangères : son impression était que la réunion ne se ferait pas. (Le 11 octobre, Mulhouse avait demandé des représentants suisses évangéliques) (1). Le premier janvier 1794 Catus envoyait au ministre un nouveau rapport, où il lui exposait la tactique à adopter. Voici un extrait de ce rapport secret au Ministre des affaires étrangères. Pour pré-

(1) S. A. Z., A 225, 42, Trk. 16, Th. 2, n° 29. Basel, Repraesentantsbericht, 8. November. « Ansuchen Mülhlausens um eine Neutralitatserklärung um selbe event Herault de Séchelles et Garnier commissaires du Comité de Salut public vorlegen zu können ».

parer l'union il fallait « faire les avances en numéraire pour rembourser Bâle. Ainsi se rendre aux demandes de Mulhouse », c'est-à-dire lui accorder le transit pour un temps limité. C'« est un acte utile sous tous les rapports ».

« 1° Nous donnerons au Corps helvétique une nouvelle preuve de nos dispositions « formales » et amicales.

. . . . . .

3° Nous nous ménagerons un entrepôt pour tous les objets que nous avons besoin de tirer de Suisse, d'Italie et d'Allemagne. La destination pour Mulhouse couvrirait les opérations et autoriserait l'État de Bâle (qui ne demandera pas mieux) à laisser tout passer ».

. . . . . .

Il recommandait de garantir la ville de toute taxe analogue à celle que l'on avait dû momentanément créer en France, d'acheter les magistrats, d'envoyer à Mulhouse un homme sûr, muni d'assignats.

L'effet de la mission de Catus ne se fit pas attendre et dès le 6 germinal an II, le Comité de salut public prenait un arrêté qui accordait le transit demandé (1). On en arrivait ainsi à une solution moyenne ; la ville de Mulhouse s'habitua à l'idée de la réunion en attendant qu'un régime moins révolutionnaire fût installé. « Le protecteur de Catus, Hérault de Séchelles, monta sur l'échafaud avec les Dantonistes.

(1 *Annales révolutionnaires*, VII (1913), p. 124, A. MATHIEZ : « La politique étrangère des robespierristes du Comité de Salut public fut sage, loyale et respectueuse à la fois des droits des puissances étrangères et des vrais intérêts français... L'arrêté envoyant Catus à Mulhouse, daté du 18 août 1793, porte les signatures de Barrère, Hérault, Carnot, Prieur de la Marne et Prieur de la Côte-d'Or... Il est probable que les arrêtés du 6 germinal et 22 prairial qui accordèrent aux Mulhousiens les facilités de transit qu'ils réclamaient furent pris par l'influence des robespierristes. Cela est certain pour l'arrêté du 22 prairial, puisqu'il est signé de Robespierre, R. Lindet et B. Barrère ».

Les Robespierristes du Comité, dont aucun n'avait approuvé les instructions secrètes de Catus, relâchèrent les mesures de rigueur prises contre Mulhouse, mais sans lui donner la garantie d'un traité de commerce (1). Par le traité du 28 janvier 1798 « devant toute la bourgeoisie convoquée et assemblée » la République de Mulhouse renonça à tous les liens qui l'unissaient au Corps helvétique, mais non « par sympathie pure, par affinités électives ». Les nécessités économiques jouèrent ici un rôle capital. « Mulhouse ne s'est pas donnée, on l'a conquise par des tarifs douaniers, et les conquérants ont été ces bourgeois industriels et commerçants qui ont fait la Révolution avec les hommes de loi et qui l'ont confisquée ».

L'entrée définitive des Mulhousois dans la nation française fut proclamée le 16 mars 1798.

C. LES TROUBLES DE STÆFA (2)

Les mouvements de Genève ne restaient pas sans influence sur des autres parties de la Suisse. Zurich, connue pour ses tendances francophiles, prenait de plus en plus d'importance comme ville de commerce. Ses intérêts, elle les gardait bien pour elle sans s'occuper des pays qui l'en-

---

(1) *Annales historiques*, juillet-août 1926, A. MATHIEZ, Etudes sur la Terreur : Le Comité de Salut public et le complot de l'étranger : «Mais Robespierre et les autres membres du Comité, alors très préoccupés de nous procurer les approvisionnements et les matières premières pour nos fabrications de guerre, comprirent le danger de la politique imprudente d'Hérault qui pouvait nous fermer le marché suisse. Ils désavouèrent le projet d'annexer Mulhouse ». — DIERAUER, IV, p. 410. — *Eidgen. Abschiede*, VIII, 180, 200, 207, 211, 233, 265.

(2) DIERAUER, IV, 417, etc. Quellen zur Schweizergeschichte XVII (Basel 1897), p. 46-48, (Zeitgenössische Darstellungen der Unruhen in der Landschaft Zurich 1794-1798) — Fr. von WYSS, I, 148.

touraient et, par suite, elle arriva à avoir un certain monopole, dont les habitants paysans étaient assez envieux. Zurich avait une opinion optimiste et ne voyait aucun danger, ou beaucoup moins que Berne, dans la diffusion d'une littérature révolutionnaire.

Mais justement dans les villages avoisinant le lac de Zurich, milieux assez cultivés et particulièrement à Stæfa, éclata au cours des années 1790 à 1800 un mouvement qui exerça une grande influence en faveur des idées nouvelles. Par suite de l'occupation de la frontière à Bâle et à Genève la littérature révolutionnaire fut admise dans la société littéraire de Stæfa et gagna les clubs politiques. Ceux-ci étaient fréquentés par des médecins, des fabricants, des artisans et des fonctionnaires, qui comparaient dans leurs réunions, à la lumière des principes révolutionnaires, leur propre situation avec l'état des Cantons démocratiques. Ils prétendaient à l'égalité économique et juridique avec les magistrats de la ville. Ils décidèrent d'attirer l'attention du gouvernement sur leur situation qui ne pouvait durer plus longtemps. Un potier de Stæfa, Henri Nehracher, doué d'une vive intelligence, composa un mémoire pendant l'été 1794. Il unissait d'une manière particulièrement étroite le postulat du droit historique et l'idée démocratique d'égalité. Bien que l'auteur ne se rendit peut-être pas exactement compte de la portée exacte de ses revendications, celles-ci n'en constituaient pas moins un manifeste où s'exprimaient, dans un langage émouvant, les aspirations profondes de la masse du peuple suisse-allemand. C'était la première fois depuis le début de la Révolution qu'elle ressuscitait l'idée du droit naturel, et l'opposait au régime aristocratique. Ce pamphlet devait être distribué.

Mais avant que le « Mémorial » (1) ait été terminé et répandu, le gouvernement en eut connaissance, ainsi que du mouvement révolutionnaire né dans les environs du lac de Zurich. On décida immédiatement de s'opposer avec rigueur et dès le premier moment au mouvement démocratique. Au mois de novembre les personnes compromises furent convoquées et arrêtées, le manifeste révolutionnaire confisqué et brûlé avec toutes les copies qui en avaient été faites secrètement. Le gouvernement instruisit le procès et les 13 et 14 janvier 1795, le Grand Conseil des Deux Cents prononça, après de vastes enquêtes judiciaires, diverses sentences pénales. Toutes les exhortations à l'indulgence furent refusées. Nehracher, Jean Kaspar Pfenninger et André Staub furent exilés de Suisse pour quatre ans ; environ soixante-dix personnes mêlées à l'affaire furent punies d'une amende ou d'une peine infamante.

Mais ni l'agitation du peuple n'était réprimée par ces peines ni les tendances démocratiques des sujets arrêtées. Le mécontentement prit un caractère plus grave et l'opposition devint de plus en plus vive. D'anciens documents : « Waldmannische Spruchbriefe » et une copie du « Kappelerbrief » servaient aux mécontents comme point de départ des démarches qu'ils se proposaient de faire. Le peuple se divisait nettement en deux partis : les bourgeois de la ville et les habitants des localités avoisinant le lac. A Zurich on disait tout bas que le mouvement de Stæfa était l'œuvre de quelques « frecher Bösewichter und Jacobiner ». Les villages de Stæfa, Horgen et Kusnacht cherchaient un appui auprès des Huit Cantons du Corps helvétique. Zurich demanda

(1) D'après lequel en Suisse les troubles sont nommés : Memorialhandel. — Buchi, 288.

secours à Berne. Le 5 juillet deux mille soldats s'avancèrent sous le commandement du général Joh. Jac. Steiner vers Stæfa, désarmèrent les habitants et arrêtèrent les auteurs de l'agitation nouvelle. Barthélemy fut chargé d'intervenir ; le 2 septembre le tribunal rejeta la condamnation à mort par 128 voix contre 18. Mais cinq ou six furent condamnés à une captivité de dix à vingt ans. Plus de deux cent soixante personnes furent condamnées à des amendes ou à des peines infamantes. Par la proclamation du 13 juillet l'autorité de gouvernement fut rétablie, ainsi que l'ordre et la tranquillité, mais la haine et l'exaspération travaillaient beaucoup de têtes ; pourtant les revoltés furent réduits au silence pour quelques années.

La France n'avait pris aucune part à ces mouvements ; Barthélemy exhortait toujours à la modération et à l'union, il désapprouvait les journaux français qui exprimaient leur joie et conseillait en défendant la situation du gouvernement : « Il nous importe donc de venir sans retard au secours des gouvernements de la Suisse par le moyen de l'insinuation amicale que je crois de mon devoir de vous proposer ». Le Comité de salut public manifesta alors, selon le désir de Barthélemy, son intérêt pour une Suisse neutre et tranquille.

D. L'AGITATION DANS LA SUISSE DE L'EST (1)

Les événements de Zurich, qui surtout dans le pays de Vaud furent suivis avec attention, eurent cette conséquence que presque partout les rébellions commencèrent à se cal-

(1) Dierauer, IV, 424, etc.

mer. De plus l'impression produite par le mouvement réactionnaire en France depuis le 9 thermidor y contribuait. C'est seulement dans le Canton de Saint-Gall, dans le « Fürstentum » que l'agitation révolutionnaire continuait. Dès le début de la Révolution française on remarqua une agitation croissante, dans les territoires du prince de Saint-Gall, qui s'étendait de Wil jusqu'à Rorschach. A partir de l'automne de 1793 elle s'accentua toujours davantage. Bien que le souverain du pays, l'abbé Beda, fût un prélat humain et bienveillant, qui réformait l'organisation des écoles, qui réparait les voies de communication, etc, il rencontra une forte opposition dans les moines plus jeunes. Son administration des finances, négligée et peu adroite, qui le forçait à augmenter les impôts, lui aliénait le peuple. De plus, le blocus autrichien et la clientèle française, qui produisaient la cherté des aliments, donnaient libre cours au mécontentement. L'abbé n'arrivait plus à calmer par la douceur les classes paysannes. Déjà à l'automne de 1793, quelques communes du pays demandèrent, par la bouche de Johannes Kuenzle de Gossau, la suppression de quelques taxes. Il fut appuyé par Glaris, pays sous la protection de l'abbaye et bientôt le mouvement se répandit dans la plus grande partie du « Fürstenland ». Le peuple forma des comités, formula de nouvelles demandes et réclama instamment une délibération décisive. Des exhortations de Zurich, de Berne et de l'abbé restaient sans succès. Le 23 novembre 1795 eut lieu une assemblée du pays où soixante et une plaintes furent déposées. L'abbé Béda y parut lui-même et fit droit à la plupart des réclamations de ses sujets : l'adoucissement du servage et des impôts, l'abolition de la dîme, le commerce du sel, le libre choix des maires, des instituteurs, des marguilliers. Il est remarquable, que parmi

les souverains suisses, l'abbé Beda fut le premier qui tint compte de l'esprit du temps et qui s'arrangea à l'amiable avec ses sujets aspirant à une liberté démocratique.

CHAPITRE XVIII

Les traités de Bâle - 1795

Dès l'été de 1794, un désir général de paix se manifestait dans toute l'Europe. Dans une lettre de Mercy à Thugut, du 27 juillet, nous lisons : « Il est dorénavant d'une nécessité absolue d'opposer la masse de force la plus formidable au torrent de l'anarchie française et d'employer tous les efforts humainement possibles pour conduire les choses au terme que le salut général peut exiger ». Et, au mois suivant, on doutait que l'Angleterre aspirât à faire la paix avec la France, « vieilleicht zu unserem Nachteil einen separierten Frieden » (1). Aussi le Comité français de l'an II décida, par son arrêté du 1er frimaire (21 novembre), que Barthélemy enverrait dans les États coalisés des agents secrets chargés de renseigner la République sur les dispositions des peuples, les moyens de les incliner à la paix et de dissoudre la coalition. Les négociations prirent enfin un caractère officiel en décembre 1794. Le 10 février 1795, le Grand Duc de Toscane fit savoir à l'Empereur qu'il avait de bonnes nouvelles de la France, qu'il était facile de traiter de la paix, tant désirée par cette dernière (2). Et déjà le bruit courait

(1) VIVENOT, *Erzherzog Karl an den Kaiser*, 9. August 1794.

(2) *Ibid.* : « Indessen habe ich aus Frankreich gute Nachrichten und weiss gewiss, dass es leicht wäre Frieden zu machen, denn die ganze französische Nation wünschet und brauchet ihn selber und erwartet nur, dass die andren Mächte einen Schritt zu selbem machen ».

à Bâle que le ministre de S. A. R. Ferdinand, venait pour conclure un traité de neutralité avec la Convention, et qu'il était chargé de négociations de paix de la part de la Cour de Vienne (1).

La Suisse se prêtait aux négociations internationales, et chacun des ambassadeurs s'adressait au « parloir de Bâle », dirigé par Barthélemy, qui assuma la tâche de la pacification de l'Europe, après avoir été averti des bonnes dispositions de la Prusse par les agents français et suisses qu'il employait. Le 12 janvier, Barthélemy ambassadeur, qui fut en réalité, pendant toutes les négociations de l'an III, le véritable ministre des affaires étrangères du Comité de salut public, arriva à Bâle. Les seuls droits dont il était parlé dans les instuctrions étaient ceux de la conquête : « Le Comité s'adressant à l'Europe, il en employait la langue et il la parlait spontanément ». « Le citoyen Barthélemy » disait le Comité, « déclarera que la République regarde le Rhin comme sa limite naturelle, qu'elle est résolue à conserver. Les motifs de droit et de convenance, même réciproques, qui ont dicté cette résolution seront aisément saisis par le citoyen Barthélemy, et le Comité ne croit pas avoir besoin d'en faire l'énumération ». C'était tout, et c'était en effet suffisant, selon le droit public de l'Europe puisque les armées françaises avaient conquis ce pays. Il recommandait à Barthélemy de serrer de près les « diplomates » prussiens dont la réputation de « cautèle » était fort répandue en Europe. Ses liaisons de carrière lui facilitèrent singulièrement son rôle. La considération personnelle dont il jouissait, sa réputation d'homme discret et de

(1) Degelmann à Thugut, Bâle 18 février 1795.

galant homme, lui permirent d'adoucir les premiers froissements et de rompre la glace. L'envoyé de la Cour de Prusse entra enfin en discussion avec Barthélemy. Seulement, comme il disait, il ne connaissait pas le plan de son souverain d'après lequel il devait bâtir, il savait seulement que « le roi désirait ardemment que ces négociations fussent une planche pour la pacification générale » (1)

L'Autriche n'avait pour le moment à Bâle d'autre agent politique que le baron de Degelmann, ministre de l'empereur en Suisse et qui faisait à Bâle son séjour ordinaire « à l'exemple de ce qui depuis un temps immémorial a été constamment pratiqué par tous les ministres de l'Autriche auprès des Cantons helvétiques». Mais il n'avait pris aucune part à « tous ces tripotages prétendus pacifiques » dont Bâle était actuellement le théâtre. Il était de fait que Degelmann n'avait pas eu la moindre communication avec le feu comte de Goltz pendant tout le cours de ces négociations.

Par suite, le baron de Hardenberg fut invité à poursuivre les délibérations commencées entre Barthélemy et son souverain. Et ce que Kilchsperger (2) désirait tant : « Plaise à Dieu que la paix puisse s'acheminer pas à pas. Je souhaite de tout mon cœur qu'elle commence par la Prusse et j'espère que les autres puissances s'y rendront successivement », s'était réalisé enfin. Barthélemy mena à bonne fin les négociations avec la Prusse. Le 5 avril 1795, la paix entre la France et la Prusse fut signée dans la maison de Pierre Ochs. En conséquence, l'alliance austroprussienne était rompue. Et tandis qu'un nouveau traité était signé

(1) Reuss à Thugut, Berlin, 5 mars 1795.
(2) Kilchsperger à Barthélemy, Zurich, 22 décembre 1794.

entre l'Autriche et la Grande Bretagne, Degelmann écrivait à Thugut, de Bâle, le 26 juillet 1796 : « Le chevalier d'Yriarte est venu ce matin m'annoncer que le 22 au soir, il avait, avec M. Barthélemy, conclu la paix entre l'Espagne et la France ». Quelques semaines après la conclusion de la paix avec l'Espagne, Barthélemy eut encore la satisfaction de conclure, le 11 fructidor, an III (28 août 1795), un troisième traité, à Bâle, avec le conseiller privé Frédéric Sigismond, baron de Waitz d'Eschen, plénipotentiaire de Guillaume IX, landgrave de Hesse Cassel. Toutefois ses efforts pour amener l'Angleterre à déposer les armes furent vains.

Par les traîtés de Bâle, Barthélemy eut le mérite de rompre le faisceau de la coalition et de faire admettre par des monarchies européennes la reconnaissance de la République française, étendue jusqu'aux frontières du Rhin. A Bâle il fut reconnu formellement comme ambassadeur de la République française. Pierre Ochs lui fit un chaleureux accueil. L'heureux négociateur des traités de Bâle n'en continuait pas moins d'observer en Suisse sa politique loyale et respectueuse de la constitution intérieure du pays. On dut à cette action la pacification des troubles qui avaient éclaté sur les bords du lac de Zurich, à Stæfa. La Confédération maintenait librement encore sa neutralité, Elle s'étendait même sans conteste sur Mulhouse, Rottweil et les places du Rhin, si menacées par les belligérants, mais respectées quand même. On y avait constitué des colonies aux limites desquelles des incriptions portaient les mots : « Sauvegarde suisse ». Elle put garder ses frontières indemnes malgré le passage incessant du côté de Bâle des fuyards et des déserteurs. Et les rapports de la France et de la Suisse s'amélioraient d'autant plus que les Cantons

étaient parvenus à débarrasser leurs territoires respectifs, de la présence des émigrés.

La déclaration de guerre au printemps 1792 et l'abolition de la Royauté, avaient rompu les relations politiques de la France avec toutes les grandes puissances européennes, sauf la Turquie. Elles ne le furent jamais avec le Corps helvétique. On ne saurait en effet considérer comme une véritable rupture les quelques semaines qui suivirent la journée du 10 août. Barthélemy, il est vrai, dut alors cesser pour un temps toutes relations directes avec les Cantons ; mais l'émotion causée par la suspension du Roi et les événements des Tuileries se calma assez vite. Les rapports avec les Suisses se rétablirent d'abord sous une forme détournée, puis tout rentra dans l'ordre accoutumé sans que l'ambassadeur eût quitté son poste. Le 28 mai 1796, enfin, sous l'influence de Frisching, la République française fut reconnue par tous les Cantons suisses. Mais Barthélemy, ambassadeur accrédité, allait bientôt quitter le pays. Les élections l'appelèrent au Directoire exécutif en 1797. Il y resta jusqu'au coup d'État du 18 fructidor et fut alors déporté.

Le nouveau gouvernement français allait changer complètement de politique à l'égard de la Suisse.

APPENDICE

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

concernant les relations de la République française avec les autres sociétés politiques.

« La Convention nationale voulant manifester aux yeux de tous les peuples les principes qui la dirigent et qui doivent présider aux relations de toutes les sociétés politiques, voulant en même temps dénouer les manœuvres employées par les ennemis de la République pour rendre ses intentions suspectes à ses alliés et particulièrement aux Cantons suisses et aux États-Unis d'Amérique, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — La Convention nationale décrète, au nom du peuple français, que sa résolution constante est d'être terrible à ses ennemis, généreuse envers ses alliés, juste envers tous les peuples.

ART. 2. — Les traités qui lient la France aux États d'Amérique et aux Cantons seront fidèlement exécutés.

ART. 3. — Quant aux modifications qui auroient pu être nécessitées par la résolution qui a changé le gouvernement français ou par les mesures générales et extraordinaires que la République est obligée de prendre pour la défense de son indépendance de de sa liberté, la Convention nationale se repose sur la loyauté réciproque et sur l'intérêt commun de la nation française et de ses alliés.

Article 4. — Elle enjoint aux citoyens et à tous les agents civils et militaires de la République de respecter et de faire respecter le territoire des nations alliées et neutres.

Article 5. — Le Comité de Salut public est chargé de s'occuper des moyens de resserrer de plus en plus les liens d'alliance et de l'amitié qui unissent la République aux Cantons suisses et aux États-Unis d'Amérique

Article 6. — Dans toutes les discussions sur les objets particuliers de réclamations respectives, il prouvera aux Cantons et aux États-Unis par tous les moyens compatibles avec les circonstances impérieuses où se trouve la République, les sentiments d'équité, de bienveillance et d'estime dont la nation française est animée envers eux.

Article 7. — Le présent décret et le rapport du Comité de Salut public seront imprimés, traduits dans toutes les langues, répartis dans toutes les parties de la République et dans les pays étrangers, pour attester à l'univers les principes de la nation française et les attentats de ses ennemis contre la sûreté générale de tous les peuples.

Visé par les Inspecteurs, signé,

Auger, S. E. Monnel, Couthon, *président de la Convention nationale*, Perrin, Pellissier, Thibaudeau, *secrétaires.*

Copie de la Convention entre M. le général de Montesquiou et Messieurs les plénipotentiaires de la République de Genève.

Article premier. — Tous les corps de troupes suisses qui sont actuellement à Genève se retireront successivement en Suisse et la dite retraite sera consommée d'ici au 1er décembre prochain.

ARTICLE 2. — Dès le lendemain de la signature de la présente convention, toute la grosse artillerie de l'armée française se mettra en route pour retourner dans ses places fortes et arsenaux de France, et les ordres seront donnés pour arrêter la marche des nouvelles troupes qui s'avancent. Tous les corps de troupes de l'armée française qui environnent Genève se retireront des alentours de cette ville, en ne laissant dans l'espace de dix lieues à la ronde que les détachements nécessaires à la police et au maintien du bon ordre dans le pays. La dite retraite sera consommée d'ici au 1er décembre prochain.

ARTICLE 3. — Dès la date de la présente convention la libre communication entre les habitants de la Savoye et les deux Républiques et l'entière liberté du transit de Genève en Suisse et de Suisse à Genève seront rétablies sur le même pied qu'en temps de paix, conformément aux traités et à l'usage.

ARTICLE 4. — M. le Résident de France rentrera incessamment à Genève et y prendra les fonctions de sa place.

ARTICLE 5. — Tous les traités antérieurs de la République de Genève avec ses voisins et spécialement celui de 1584 avec les louables Cantons de Zurich et de Berne sont ici expressément et solennellement réservés, ainsi que l'article 5 du traité de neutralité de 1782.

ARTICLE 6. — Les présens articles seront ratifiés par la République française et par la République de Genève et les lettres de ratification en seront échangées de part et d'autre dans le terme de douze jours ou plus tôt si faire se peut.

Fait en double original et convenu entre nous, à Carouge,

le 22 du mois d'octobre de l'an 1792, et le premier de la République française.

Signé :

Le général de l'armée des Alpes, D. MONTESQUIOU, I.-F. PREVOST, Am. JULLIEN.

Barthélemy à Zurich, Baden 9 juillet, envoi des registres des délibérations du Conseil exécutif provisoire du 1er juillet 1793.

Vu la décision rendue par les représentants du peuple, composant le Comité de Salut public de la Convention nationale en leur séance du 26 avril dernier, portant qu'il sera pourvu à l'exécution des traités pour la fourniture des sels aux Suisses, et que le prix des sels sera payé sur les lieux et versé, suivant l'usage, dans la caisse du trésorier des Suisses et Grisons, pour servir comme par le passé à l'acquittement des charges du service politique de la Suisse.

Vu pareillement l'arrêt du Conseil d'État du 23 décembre 1786 portant règlement pour les sels à fournir aux Suisses et l'état annexé audit arrêté des fournitures annuelles aux différents États de la Suisse, tant sur la saline de Moyenvic que sur celles de la ci-devant province de Franche-Comté,

le Conseil exécutif voulant pourvoir aux moyens d'exécuter la décision du Comité de Salut public et considérant que l'arrêt du Conseil d'État du 23 décembre 1786 renferme les dispositions nécessaires pour assurer et régler le service des sels à livrer par les salines de Moyenvic et de la ci-devant Franche-Comté arrête ce qui suit :

1° Les dispositions de l'arrêt du Conseil d'État du 23 décembre 1786 seront suivies et exécutées selon leur forme et teneur ;

2° En conséquence les agens préposés à la direction de la saline de Moyenvic et de celles de la ci-devant Franche-Comté pourvoiront à la délivrance des sels d'alliance et de commerce à fournir annuellement aux Suisses, en se conformant pour la quantité et l'espèce des sels, pour le mode et les époques de livraisons audit arrêt du Conseil et à l'état de distribution qui y est annexé.

3° Les arrérages des sels d'alliance et de commerce qui se sont accrus depuis le 1er janvier 1787 jusqu'au 1er janvier 1792 seront acquittés par la saline de Moyenvic, dans l'ordre, les propositions et aux conditions qui ont éte déterminées pour les anciens arrérages qui étaient dus en 1787.

4° Les sels d'alliance et de commerce qui restent dus pour 1792 et ceux à livrer pour la présente année seront fournis avant le premier janvier 1794 à moins que les États qui ont à réclamer ces sels, consentent à n'en recevoir la totalité que dans le cours de l'année prochaine.

5° Les premières fournitures à faire par les salines susdites dans le cours de la présente année serviront à acquitter les sels dus aux États auxquels il n'en a pas été délivré en 1792.

6° Il sera sursis à la délivrance des sels dus à ceux des États qui n'ont pas encore reconnu la République française jusqu'au moment où ils auront adhéré à la proposition qui leur a été faite à cet égard par le directoire de Zurich : et néanmoins les agens préposés à la fourniture des sels feront les dispositions nécessaires pour que les délivrances suivent immédiatement l'avis qui leur sera donné par l'ambassadeur de la République en Suisse de l'adhésion des dits États.

7° En conséquence des dispositions des articles 15 et 16 de l'arrêt du Conseil d'État du 23 décembre 1786, les traités pour lesquels les ci-devant fermiers généraux ou les agens

qui depuis ont été chargés de la Régie des salines se seroient engagés à fournir des sels aux Suisses, n'auront leur exécution que dans les cas où les engagements contractés par les dits traités auraient été consentis par le ministre des Finances et celui des Affaires étrangères.

8° Lorsque les prix des sels livrés aux Suisses auront été versés en entier dans la caisse du trésorier des fonds politiques de la Suisse, il sera pourvu par le dit trésorier au remboursement des frais de régie et autres dépenses du service des sels dans la forme prescrite par l'article 11 de l'arrêt du Conseil d'État à moins que, déduction faite du montant des dits frais et dépenses, les fonds restants en caisse ne fussent plus suffisants pour couvrir les charges du service politique, dans lequel cas il sera pourvu, en France, d'après l'avis du ministre des Affaires étrangères et les ordres du ministre des Contributions publiques, au remboursement des frais et dépenses de la régie des salines.

9° Expédition du présent arrêté sera envoyé par le ministre des Contributions publiques aux agens préposés à la direction des salines de la ci-devant province de Franche-Comté et de celle de Moyenvic afin qu'ils s'y conforment.

Pareille expédition sera envoyée par le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de la République en Suisse à l'effet d'en surveiller l'exécution et d'en répondre en ce qui le concerne.

Pour ampliation conforme au Registre, le 2 juillet 1793,

Signé :

DALBARDE, président du Conseil exécutif provisoire

Pour copie conforme à l'ampliation

Signé :

DÉFORGUES, ministre des Affaires étrangères.

Chapitre XIII p. , note .

Achats ordonnés en Suisse par la Commission des Subsistances et Approvisionnements de la République. Savoir :

DATES	NOMS DES SOUMISSIONNAIRES	NATURE DES DENRÉES	QUANTITÉS A FOURNIR	PRIX de l'estimation	SOMMES	
					PAYÉES	A PAYER
				Liv.	Liv.	Liv.
Frimaire	Pourtalès	Blé	500.000 quintaux	16	1.300.000	8.000.000
7 Pluviôse	Chambel et Perdonnet	Souliers	300.000 paires	5.10	600.000	1.050.000
Frimaire	Fesquet	Souliers	indéfini	5.10	100.000	
21 Pluviôse	L'Administration du Ht-Rhin	Souliers	1.800 paires	5.10	5.500	2.750
19 Nivôse	Rodolphe et Porée	Bœufs	indéfini	—	1.800.000	3.000.000
28 Brumaire	Bourdon	Chevaux	indéfini	—	5.000.000	
22 Nivôse	Ferchazeray	Fromages	5.000 quintaux	60	90.000	210.000
2 Pluviôse	Veret et Piachant	Fromages	5.000 quintaux	60		300.000
Pluviôse	Fonderie de Romilly	Cuivre	27.000 quintaux	150	P. M. Le Comité de Salut public a arrêté l'exportation de 4.450.000, mais il fait des observations.	
Pluviôse	Saillard	Laiton	indéfini		34.000	
Ventôse	Haussmann et Cie à Bourg-Libre	Faux	indéfini			1.000.000
					8.929.500	13.562.750

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES

A. MANUSCRITES

STAATSARCHIV ZURICH (Archives d'État de Zurich) : Ge- *Geheime Ratsprotolle* (Protocoles du Conseil secret) B. II. — *Missivenbücher* (Missives) B. IV, 504-526. — *Beziehungen zu Frankreich* (Relations avec la France) A. 225 B. 35-46. — *Bezichungen zu Grossbritannien* (relations avec la Grande-Bretagne) — A 222, 6. *Beziehungen zu den deutschen Kaisern* (relations avec l'Empire) A. 176, 11. — *Instructionen der Tagsatzungsabgeordneten* (Instructions des délégués de Diète) B. VIII, 41-43. — *Solddienste* (Service mercenaire) 1790-1797. A. 167, 5.

STAATSARCHIV BASEL (Archives d'État de Bâle) : *Bezichungen zu Frankreich* (Relations avec la France) A. 11, B. 2, B. IV. — *Politisches* (Politique) Y1, Y2, Y11, Z1. — *Fruchtkammer Protokolle* (Protocoles der F. K.) K. 3. —

STAATSARCHIV ZUG (Archives d'État de Zoug) : Je n'a trouvé que les missives de Zurich à ce Canton.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR, Dijon, Série L. Il n'y a qu'une liasse XXII, contenant peu de lettres au sujet du « commerce avec la Suisse ».

B. IMPRIMÉES

SCHREIBEN, *Freimütiges eines Schweizers an einen Freund über die gegenwärtigen Zeit-Umstände*, Frankfurt, 1791.

STAUFFACH Henri-Alexandre, *Avis aux Suisses sur leur position envers le roi de France*, Paris 1791.

THIELE I.-G.-Ph., *Was und wo ist Freiheit ? Eine Zeitschrift*, Chur 1791.

Abzugslieder der vier Waldstätten und Zuger'schen Truppen nach Basel, 1792.

Adresse der samtlichen Gemeinden des mit loblichem Stand Bern verburgerten Munsterthals an Herrn Demars, Feldmarschall und Befelshaber der französischen Truppen im Bistum Basel, 1792.

APPENZELLER-MADCHEN, *Das, an ihren Geliebten bey dem Auszug an die Grenze*, 1792.

Bemerkungen, kurze, über den Zustand Helvetiens.

Bericht an die Schweizer betreffend ihre Lage in Rücksicht auf ihre Verbindung mit dem König von Frankreich, 1792.

Bericht, wahrhafter, dessen so von einer Stadt Biel, zur Vertheidigung der Erguelischen Grenzen, besonders des Passes Pierre-Pertuis vorgekehrt und verhandelt worden, 1792.

Chant de guerre d'un volontaire du Canton de Fribourg, venu au secours de Basle, en juin 1792, Basle 1792.

Exposé de quelques inconvénients graves qui peuvent résulter de la plantation de l'arbre dit de la liberté, dans les comtés de Neuchâtel et du Vallengin et du moyen d'y remédier, par un bourgeois de Vallengin 1792.

Freudenbezeugungen, aufrichtige, eines Baslers über die gute Eintracht unserer getreuen Eydgenossen. Basel 1792.

Fruits de l'arbre de la liberté française, par un Suisse. Lausanne 1792.

Gedanken, meine, und nichts mehr, und nichts weniger als die Gefühle eines ehrlich denkenden Schweizer-patrioten über die Angelegenheiten Franhreichs durch einen nahen Vetter des unvergenlichen Wilhelm Tells. Helvetien 1792.

Relation fidèle de la manière dont s'est opérée la révolution du pays de Porentruy et sa réunion à la France. 1792.

Révolution française à Genève ; tableau historique et politique de la conduite de la France envers les Genevois. London 1792-1794.

Zuruf eines patriotischen Schweizers an seine lieben Mitbürger und Landsleute bey ihrem Abzug nach Genf im October. 1792.

Adresse aux habitants du Locle et de la Chaux-de-Fonds. par un de leurs combourgeois. 12 février 1793.

Barthez de Marmorières Antoine, *Observations sur une brochure que M. le colonel de Weiss, du Conseil souverain de Berne, vient de mettre au jour,* par un officier suisse. En Suisse, avril 1793.

Briefwechsel zwischen einem Bürger von Chur und einem Einwohner zu Konstanz über die Inhaftierung der Bürger Sémonville unt Maret sammt ihrem Gefolge. Frankfurt und Leipzig 1793.

Les chefs des quatre bourgeoisies de Neuchâtel, de Landeron, Boudry et Valangin, à leurs associées les Communautés, et à leurs concitoyens de la Principauté de Neuchâtel et Valengin. 1793.

Curtat Louis-Auguste, *Du gouvernement de Berne.* En Suisse 1793.

L'Empereur a-t-il pu légitimement faire arrêter en Valteline les agens de la Convention nationale. Chiavenna 1793.

Iffland August-Wilhelm, *Blick in die Schweiz,* Leibzig 1793.

Journal de la Montagne 1793, du 1er juin 1793 au 28 brumaire an III. Paris, Imprimerie du Journal de *La Montagne* : *La Société des Jacobins,* 6 vol in-4o.

Lettre d'un officier suisse au colonel Weiss, du Conseil souverain de Berne, auteur du Coup d'œil, *sur les relations politiques entre la République française et le Corps helvétique.* 1793.

Mallet du Pan, *Considérations sur la nature de la Révolution de France.* Londres et Bruxelles 1793.

Ochs, Peter, *Bewillkommnungsrede an die Eidgenössischen Repräsentanten Herrn Ratsherr von Stettler von Bern*

und Herrn Landammann von Schmid von Ury. Basel 1793.

RENGGER Albrecht, *Uber die politische Verketzerungssucht in unsern Tagen.* Basel 1793.

RIKENBACHER Jost-Anton., *Eine christlich patriotische Rede über das Glück der Religion und der Freiheit., gehalten zu Schweiz, den* 26 *maio* 1793.

Sollen die Schweizer für oder wieder die franzöische Revolution seyn ? Von einem freien Schweizer geschrieben. 1793.

STUDER Urs-Victor-Joseph, *Rede von der Schweizer Freyheit, den 2ten Heumonat* 1792-1793 *Basel gehalten.* Basel 1793.

DE WEISS François-Rodolphe, *Coup d'œil sur les relations politiques entre la République française et le Corps helvétique,* 26 février 1793. Paris l'an II de la République française, 1793.

VON WEISS Franz-Rudolf, *Blick auf das politische Verhältnis zwischen der Französischen Republik und der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Aus dem Französischen nach der zweyten Originalausgabe übersetzt.* Schweiz 1793.

Beantwortung der gedoppelten Frage : sollte die Schweiz an dem allgemeinen Kriege gegen Frankreich antheilnehmen und würde diese Theilnahme ein wahrer Vortheil für die verbundenen Mächte seyn ? Zurich 1794.

GRENUS Jacques et DESONNAZ, *Correspondance de Grenus et Desonnaz, ou état politique et moral de la république de Genève, où se trouvent quelques détails sur la neutralité helvétique, etc. Ouvrage très utile aux Citoyens qui veulent connaître les ressorts secrets des événements passés, présens et futurs.* Deux tomes, Genève, 1794.

MALLET DU PAN Jacques, *Mallet's du Pan Betrachtungen über die Natur der französischen Revolution. Aus dem Französischen überetzt von G. Schaz und einigen Zusätzen von I.-G. Dyk.* Leipzig 1794.

Nachricht von den unglücklichen Auftritten in Genf im julius 1794. *Aus dem Französsischen übersetzt von I.-W.-H. Ziegenbein.* Braunschweig 1794.

Aufmunterung und Belehung eines vernünftigen und braven Zürcherlandmanns und alle seine lieben Mitlandleute in Betreff der inneren Unruhen. Zurich 1795.

D-IVERNOIS Francis, *La Révolution française à Genève : tableau historique et politique de la conduite de la France envers les Genevois, depuis le mois d'octobre* 1792 *au mois de juillet* 1795. Seconde édition, Londres 1795.

KUENZLE, *Vortrag und Schlussrede des Herrn Major Künzle von Gossau, an der gehaltenen Landsgemeinde den 23ten Wintermonath* 1795. Samt dero Beschlüssen 1795.

OCHS Peter, *Discours adressé à M. Barthélemy, ambassadeur de la République française en Suisse, en présénce du Conseil secret et au nom de l'Etat de Bâle, le* 22 *janvier* 1795.

Les Suisses peuvent-ils et doivent-ils reconnaître la République française ? 1795.

Abschiede der eidgenössischen Tagsatzungen. BD VIII.

CARON P. *La commission des subsistances de l'an II. Procès-verbaux et actes.* 2 vol. in 8°. Paris 1924.

KAULEK I. et A. TAUSSERAT-RADEL, *Papiers de François Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse* 1792-1797. 6 vol., Paris 1886-1910.

MAUTOUCHET P., *Le gouvernement révolutionnaire* 10 *août* 1792, 4 *brumaire an IV.* Paris 1912.

VIVENOT, *Ritter Alf. von und Dr. Heinr. Ritter von Zeissberg. Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs während der französischen Revolutions Kriege,* 1790-1801. 5 vol. Wien 1890.

II. — OUVRAGES

de seconde main

AULARD F.-A., *La diplomatie du premier Comité de Salut public.* Revue de la Révolution française, t. XVIII et XIX.

— *Histoire politique de la Révolution française,* Paris 1913.

BARBEY Fr. *Suisses hors de Suisse,* Paris 1913.

— *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France* 1794-1799. Paris et Genève 1916.

BRONNER K. *Der Durchzug der Kaiserlichen im Iahre* 1791 *und die Neutralität Basels während des ersten Koalitions Krieges.* Basel 1903. Basl. Diss.

BUECHI H. *Vorgeschichte der helvetischen Revolution mit besonderer Berücksichtigung des Kanton Solothurn.* Solothurn 1926.

BURNET Ed., *Le premier tribunal révolutionnaire genevois. Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève,* t. XXXIV. Genève 1926.

BUSER H., *Das Bistum Basel und die französische Revolution. Diss. Basel* 1896.

CARON P., *La commission des subsistances de l'an II. Procès-verbaux et actes.* 2 vol., Paris 1924.

CHAPUISAT Ed., *De la terreur à l'annexion. Genève et la République française* 1793-1798. Genève-Paris 1912.

CRAMER M., *Genève et les Suisses,* Genève 1914.

CRUE Fr. (DE), *Barthélemy, ambassadeur en Suisse d'après ses papiers. Pages d'histoire,* Genève 1895.

DAMPIERRE Jac. (DE), *Fr. Barthélemy, mémoires* 1768-1819, Paris 1914.

DAUDET E., *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française,* Paris 1905.

DIERAUER Joh., *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft.* Bd IV. Gotha 1912.

FORNERON H., *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française.* 2 vol., Paris 1884.

GALIFFE I.-B.-G., *D'un siècle à l'autre,* Genève 1877.

GAUTHEROT G., *Les relations franco-helvétiques de* 1789 *à* 1792, Paris 1907.

— *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle* : I. *La République rauracienne* ; II. *Le département du Mont-Terrible.* 2 vol., Paris 1907.

— *Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris,* Paris 1925.

HALLER B., *Nicolaus Friederich Steiger, der letzte Schultheiss der alten Stadt und Republik Bern* 1724-1799, Bern 1901.

HESS Dav., *J.-C. Schweizer, ein Karakterbild aus dem Zeitalter der französischen Revolution.* Zurich 1880.

HOTTINGER, *Beiträge zur Geschichte des letzten Dezeniums der alten Eidgenossenschaft. Archiv. für schweizenische Geschichte.* Vol I. VIII., 1843.

HUNZIKER O., *Zeitgenössische Darstellungen der Unruhen in der Landschaft Zurich* 1797-1798, *Basel* 1897. *Quellen zur Schweizergeschichte,* XVII Bd.

ITTEN G., *Karl Albrecht von Frisching, ein Politiker aus dem alten Bern* 1734-1801. Bern 1910.

KAULEK I. et A. TAUSSERAT-RADEL, *Papiers de Fr. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse* 1792-1797. 6 vol., Paris 1886-1910.

LARGIADER A., *Die zürcherische Grenzbesetzung in Genf* 1792. Zürcher Taschenbuch 1924.

LAVISSE E., *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de* 1919. 10 vol, Paris 1920.

MAILLEFER P., *Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse* (Revue historique vaudoise, t. IV, 1896).

MATHIEZ A., *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et défense nationale.* Paris 1918.

— *Danton et la paix*, Paris 1919.

— *Autour de Robespierre*, Paris 1926.

— *Autour de Danton*, in 8°, Paris 1926.

— *Danton et l'or anglais* (Annales Révolutionnaires, nouv., t. VIII, 1916, p. 167-172).

— *Les subsistances pendant la Révolution : De la réglementation à la liberté*, t. IX, 1917, p. 166-187.

— *Le banquier Perregaux* (Annales Révolutionnaires, t. XI 1919, p. 242).

— *Encore le banquier Perregaux* (Annales Révolutionnaires, t. XII, 1920, p. 237).

— *Les frères Simon, banquiers et négociants* (Annales Révolutionnaires, t. XV, 1923, p. 322).

— *La Révolution et les subsistances : la lutte contre la famine en l'an II* (Annales Historiques de la Révolution française, t. II,1925, p. 1-22).

— *La Révolution et les subsistances : la répression de l'accaparement en l'an II* (Annales historiques de la Révolution française, t. II, 1925, p. 228-251).

— *La Révolution et les subsistances : la répression de l'Hebertisme, ventôse an II* (Annales Historiques de la Révolution française, t. II, 1925, p. 417-437).

— *La Révolution et les subsistances : le troisième maximum, germinal-thermidor an II* (Annales Historiques de la Révolution française, mars-avril 1926, p. 97-116).

— *Etudes sur la Terreur : Le Comité de Salut public et le complot de l'étranger octobre-novembre* 1793 (Annales Historiques de la Révolution française, juillet-août 1926, p. 305-329).

— *Etudes sur la Terreur : Les Indulgents* (Annales Historiques de la Révolution française, septembre-octobre 1926, p. 417-438).

— *Etudes sur la Terreur : Les Citra et les Ultra* (Annales Historiques de la Révolution française, novembre-décembre 1926, p. 513-535).

MARTIN H., *Le papier-monnaie sous la Révolution française* (Annales Historiques de la Révolution française, t. I, 1924, p. 14-41.)

MAUTOUCHET P., *Le gouvernement révolutionnaire* 10 *août* 1792-4 *brumaire an IV*, Paris 1912.

MORELL K., *Die Schweizerregimenter in Frankreich* 1789bis-1792. Saint-Gall 1868.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur* 1792-1794, Paris 1864-1886, 8 vol.

OCHS Peter, *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel.* Bd. 8.

OEDERLIN M. *Lord Robert Fitz Gerald, britischer Gesandter in Bern* 1792-1794. Zurich 1916.

PETER M. *Genève et la Révolution. Les Comités provisoires* (28 décembre 1792- 13 avril 1794) Genève 1921

PURY (P. de,) *Jean-Frédéric Perregaux* Extrait du Musée neuchâtelois Neuchâtel. 1919.

SAYOUS A. *Mémoires et correspondances de Mallet du Pan.* Paris 1851.

SCHMIDT Ch. *Une conquête douanière : Mulhouse.* Mulhouse 1912.

SCHWARZ Fr., *Der Basler Friede* 1796. Basel 1924.

SCHWEIZER P. *Geschichte der schweizerischen Neutralität,* Frauenfeld 1895.

SOREL A., *L'Europe et la Révolution française.* Paris 1893-1904, 8 vol in 8°.

— *La paix de Bâle* (Revue historique, t. V et VI, 1877).

STRICKLER Joh., *Fred.-Rud. Weiss. Neujahrsblatt der literarischen Gesellschaft.* Bern 1896.

STRŒHLIN H., *La mission de Barthélemy en Suisse* 1792-1797. Genève 1900.

SYBEL, *Geschichte der Revolutionszeit.* Dusseldorf 1874,

5 vol. (Traduction de Mlle Marie Dosquet : Histoire de l'Europe pendant la Révolution française. Paris 1887).

VERMULE Fr., *La surveillance révolutionnaire des étrangers à la frontière suisse* 1794 (Annales Révolutionnaires, t. XIII, 1921, p. 410).

VISCHER F. *Kriegsnöte der Basler in den* 1790 *Iahren.* Basler Iahrbuch 1920.

VIVENOT, *Ritter Alf. von und Dr. Heinr. Ritter von Zeissberg: Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs während der französischen Revolutions Kriege* 1790-1801. Wien 1890, 5 vol.

WICKHAM W., *The Correspondence of the Right Honourable W. Wickham.* Londres 1870.

WYSS Fr. (VON), *Leben der beiden zürcherischen Bürgermeister David von Wyss.* Zurich 1882.

ZESIGER Ad., *Wehrordnungen und Bürgerkriege im* 17. *und* 18. Iahrhundert. Schweizer Kriegsgeschichte H. VII.

ZSCHOKKE H. *Des Schweizerbandes Geschichte.* Aarau 1826.

ZURICH, *Neue Zürcher Zeitung. Geschichte im* 18. *Iahrhundert der Aufklärung. Zurich und Genf im Iahre* 1792. *Feuilleton* nº 23, décembre 1922.

VU :

Le Doyen,

G. DAVY.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Le Recteur,

A. TERRACHER.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 9

CHAP. I. — Les relations franco-helvétiques sous la Convention 13

A. Girondine 13

B. Montagnarde 17

C. Thermidorienne 22

CHAP. II. — Barthélemy, ambassadeur en Suisse 24

CHAP. III. — L'occupation de Porrentruy 35

CHAP. IV. — La Diète du 13 mai 1792 et la déclaration de la neutralité 47

CHAP. V. — Le 10 août et le licenciement des troupes . 58

CHAP. VI. — Les partis politiques en Suisse 66

CHAP. VII. — Les événements de Genève et le traité de Carouge 83

CHAP. VIII. — L'arrestation de Sémonville et Maret.. 93

CHAP. IX. — La mission du colonel Weiss à Paris ... 99

CHAP. X. — Les agissements en Suisse des puissances européennes hostiles à la France 104

CHAP. XI. — Violation de la frontière dans le Valais .. 117

CHAP. XII. — Kaspar Schweizer et sa mission en Suisse 121

CHAP. XIII. — L'importance économique de la Suisse pour la Révolution 129

CHAP. XIV. — Perregaux, banquier à Paris 149

CHAP. XV. — La politique des Emigrés 156

CHAP. XVI. — William Wickham et son action anti-révolutionnaire 167

CHAP. XVII. — Les événements révolutionnaires en Suisse 173

A. Genève 175

B. Mulhouse 181

C. Stæfa 186

D. Dans la Suisse de l'Est 189

CHAP. XVIII. — Les traités de Bâle 1795..... 192

APPENDICE 197

BIBLIOGRAPHIE 205

Imp. Bernigaud et Privat, Dijon.